



Au cœur **DES SOLIDARITÉS**

Schéma **DES SOLIDARITÉS**

PYRÉNÉES-ORIENTALES

2023-2027



leDépartement66.fr

L'Accent Catalan de la République Française



SOMMAIRE

Editorial.....	5
Partie 1 Le Schéma unique des solidarités porteur du Service Public Départemental des Solidarités	9
Un contexte réglementaire mouvant impliquant de l'adaptabilité de la part du Département..	10
Un schéma qui s'inscrit en continuité avec l'action départementale et les cadres conventionnels et contractuels déjà posés.....	10
Les politiques de Solidarités : levier et outil au service de l'aménagement du territoire et de l'emploi	12
Un document directeur élaboré à l'appui d'une large concertation et de l'intelligence collective	13
Partie 2 De nouvelles fragilités sociales qui font évoluer les politiques départementales	17
Un contexte socio-économique national et départemental marqué par l'émergence de nouvelles fragilités sociales.....	18
Au niveau national, une fragilisation de la population avec une accentuation des inégalités	18
Le contexte socio-économique : un département marqué par des paradoxes.....	22
Une économie résidentielle prédominante, un contexte économique toujours difficile	28
Un habitat sous tension dans un contexte de lutte contre l'artificialisation des sols.....	29
Le schéma Départemental unique des solidarités permet d'enrichir le déploiement de son action sociale par des orientations transversales et des actions complémentaires en faveur de la cohésion sociale.....	38
Partie 3 Le parcours de vie au cœur des axes structurants du nouveau schéma	39
AXE 1 : Les fondements du Service Public Départemental des Solidarités	43
AXE 2 : Solidarités sociales et solidarités territoriales pour mieux vivre le territoire	54
AXE 3 : Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population	64
AXE 4 : Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers.....	70
Partie 4 Les feuilles de route pour chaque direction sectorielle	75
La feuille de route de l'Aide sociale à l'enfance et de la Protection maternelle et infantile	76
La feuille de route de l'action sociale, de l'insertion et du logement.....	82
La feuille de route de l'Autonomie.....	89
Conclusion :	
Un schéma des solidarités qui soit s'appuyer sur une mise en œuvre dynamique	102
Remerciements / Glossaire	103



**PYRENEES
ORIENTALES**
le Département

Édito



La solidarité est au cœur des missions du Département.

Avec mon équipe, ma priorité est l'amélioration constante de l'accompagnement des habitantes et des habitants des Pyrénées-Orientales, tout au long de leur vie et au plus près de chez eux.

J'ai souhaité un schéma transversal et partagé afin d'apporter aux usagers une réponse encore plus complète et efficace.

En effet, le contexte mouvant de crise sanitaire, sociale, économique et écologique, nous amène à réinventer nos modalités d'intervention. Les impacts de cette crise sur nos concitoyens ainsi que sur nos professionnels, en quête de sens dans l'évolution de leurs pratiques sociales, guident les choix de la Majorité départementale en faveur d'une politique humaine toujours plus ambitieuse.

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département a fait le choix, depuis 2010, de structurer cette politique publique sous forme de schéma unique des solidarités afin de faire évoluer la logique de sectorisation et de privilégier la notion de parcours de vie.

Cette démarche illustre parfaitement les valeurs qui animent la politique que nous portons pour notre territoire et ses habitant.e.s : empreinte d'innovation, de transversalité, de proximité, de participation citoyenne et d'intelligence collective.

Coconstruit avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, élus locaux, agents départementaux et usagers de notre service public, ce troisième schéma poursuit notre politique volontariste d'action sociale, consolidant les acquis et développant de nouveaux modes d'intervention.

Il est élaboré pour s'adapter aussi aux évolutions sociétales, professionnelles et législatives, tout en étant ancré dans les réalités locales. Véritable feuille de route pluriannuelle, il s'appuie sur notre vision sociétale locale où chacun peut trouver sa place sans discrimination, basée sur le lien social, la modernité dans l'intervention de proximité, la coconstruction en réseau, la participation citoyenne. Il valorise également l'investissement dans le social, la culture, le sport, la mobilité et la transition écologique afin de favoriser l'inclusion sociale et la citoyenneté de chaque habitant du département.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés au cours des différentes phases d'élaboration de ce nouveau schéma des solidarités.

Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.

Hermeline MALHERBE

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

PAROLES DES ÉLU.E.S



Toussainte CALABRÈSE

*Vice-Présidente déléguée à l'Habitat - Logement
et Présidente de l'Office 66 et de l'ADIL 66*

“Produire du logement confortable, accessible et sobre en énergie, c’est contribuer directement au bien-être et au pouvoir d’achat des habitant.e.s.”



Françoise FITER

*Vice-Présidente déléguée à la Santé,
Personnes âgées - Personnes handicapées*

“Aborder le handicap avec le souci d’une véritable inclusion, accompagner la perte d’autonomie en facilitant les démarches et accès aux droits, favoriser un service public de santé de proximité, le Département porte une politique sociale forte, en lien avec l’ensemble des partenaires et les usagers, pour apporter les bonnes réponses, au bon endroit, au bon moment.”



Madeleine GARCIA-VIDAL

Vice-Présidente déléguée à l'Enfance - Famille

“Savoir agir tôt, créer les conditions pour améliorer l’accueil des enfants de tout âge et mettre l’intérêt supérieur de l’enfant au cœur de son parcours d’accompagnement.”



Rémi LACAPÈRE

*Vice-Président délégué à l'Insertion sociale et
professionnelle et Président de la MLJ 66*

“Développer une approche qui englobe les besoins et les ressources de la personne en insertion afin de concevoir ensemble une solution adaptée et que chacun trouve sa place. Réussir l’insertion autrement !”



Jean ROQUE

Vice-Président délégué aux Mobilités, THD - Usages du numérique et Président de l'UDSIS 66

“Lever les obstacles à la mobilité, qui est l’un des premiers freins pour accéder à l’emploi, afin d’ouvrir des perspectives aux habitant.e.s.”



Marie-Pierre SADOURNY

Vice-Présidente déléguée à l'Éducation - Collèges - Jeunesse et Présidente du CAUE 66

“Contribuer à l’apprentissage du vivre-ensemble en favorisant l’esprit d’initiative des jeunes est essentiel pour construire la société de demain, plus solidaire.”



Alexandre REYNAL

Vice-Président délégué au Sport

“Aider à la pratique sportive pour toutes et tous, le Département soutient le sport amateur et professionnel, porteur des valeurs de tolérance, d’épanouissement et de bien-être.”



Charles CHIVILO

Conseiller Départemental délégué à la Culture - Patrimoine

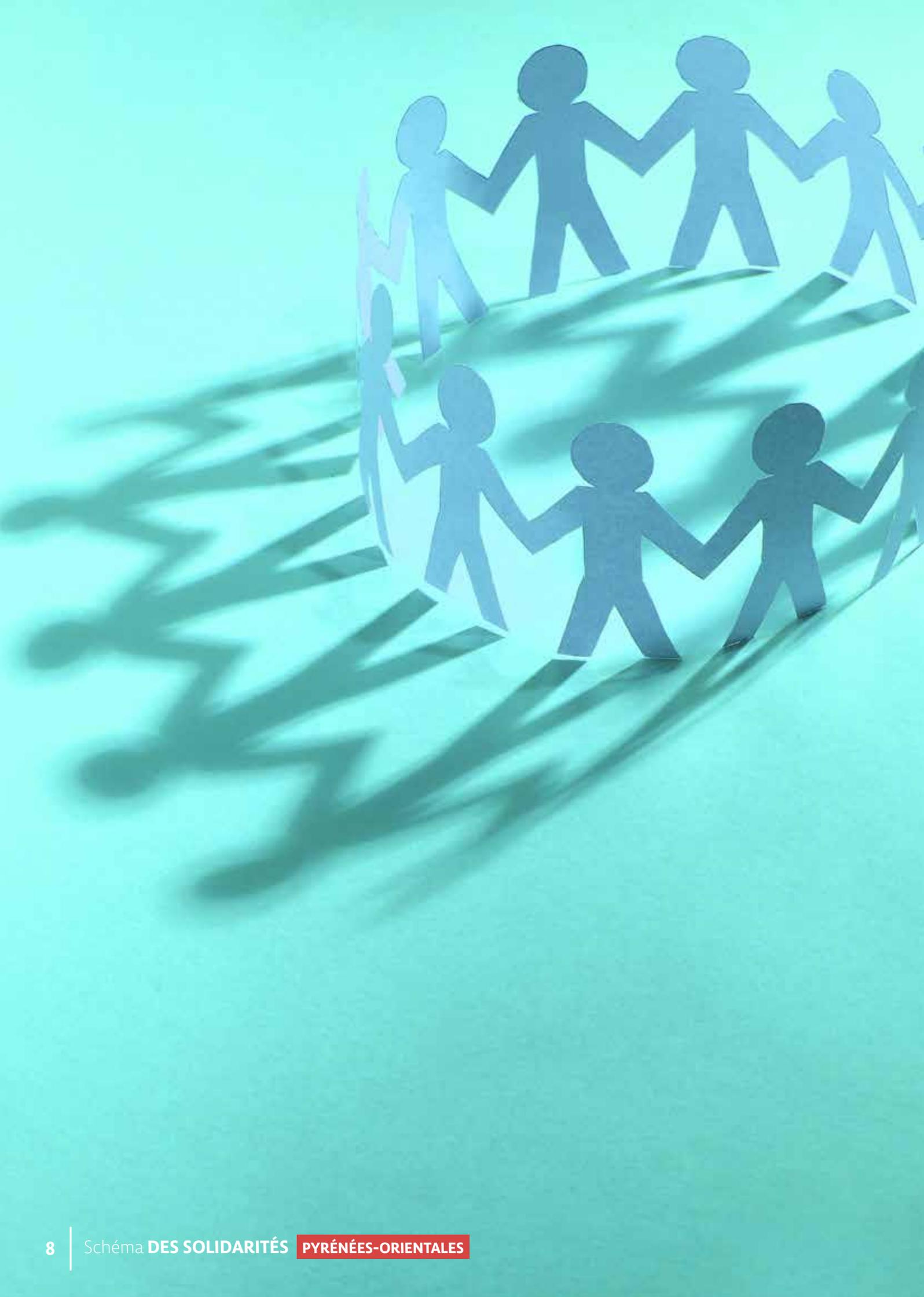
“Développer des espaces de rencontre et de partage autour de la culture pour renforcer le lien social dans nos territoires.”



Martine ROLLAND

Conseillère Départementale déléguée à la Transition écologique - Environnement - Mer

“Œuvrer au développement durable et responsable de notre territoire pour et avec les habitant.e.s.”



Le Schéma unique des solidarités porteur du Service Public Départemental des Solidarités

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE MOUVANT IMPLIQUANT DE L'ADAPTABILITÉ DE LA PART DU DÉPARTEMENT

Chefs de file de l'action sociale et médico-sociale, les Départements sont tenus depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale d'arrêter leurs orientations stratégiques, sous la forme de schémas d'organisation sociale et médico-sociale. Elaborés par le Président du Conseil départemental, en cohérence avec le schéma régional de santé, ces schémas¹ définissent la stratégie départementale pour 5 ans.

Certains départements, dont le Département des Pyrénées-Orientales, sont parvenus à adopter un schéma unique englobant la totalité des politiques sociales et médico-sociales, plutôt que de produire des schémas sectoriels distincts. Pour les Pyrénées-Orientales, il s'agit d'un schéma unique de 3ème génération. Au-delà de répondre à une obligation légale, un schéma unique permet à la collectivité d'afficher clairement ses orientations dans ce domaine majeur de sa compétence qu'est l'action sociale. En effet, pour le Département des Pyrénées-Orientales, la volonté de penser la question des solidarités en transversalité dans un schéma unique a été affirmée depuis de nombreuses années, avec déjà deux générations de schémas uniques (2011-2016 et 2018-2022) qui ont été déployées à ce jour. Cette approche, en continuité avec les choix de la collectivité, conforte le souhait porté politiquement d'une convergence entre les différentes politiques publiques pour une réponse globale, coordonnée et cohérente aux besoins des habitants.

Le présent schéma unique n'est donc pas une **juxtaposition des trois schémas des politiques départementales des solidarités** (autonomie, enfance-famille, insertion et logement). Il est structuré autour d'orientations et de principes communs, en application desquels tous les objectifs du Département ont été définis, dans tous les domaines des solidarités et à toutes les échelles territoriales. Parce qu'il est bien sûr conçu en cohérence avec les priorités politiques fixées par l'exécutif, le schéma **répond aux orientations prioritaires du mandat**.

Parce qu'il porte l'ambition d'une approche globale et décloisonnée, le présent schéma départemental des solidarités s'inscrit dans un écosystème de dispositifs nationaux, régionaux et départementaux avec lequel il s'agit de rechercher la cohérence et les synergies.

En effet, l'élaboration du schéma s'inscrit dans **un contexte national en pleine mutation** sur le plan réglementaire. Celui-ci implique d'importantes restructurations, quel que soit le champ concerné des solidarités, avec des réformes récentes et à venir qui vont nécessairement modifier le cadre dans lequel les politiques de solidarités vont se déployer localement pendant la période de mise en œuvre du schéma. La politique départementale devra donc s'adapter aux évolutions à venir et faire preuve de flexibilité pour en faire des opportunités et des leviers pour le territoire.

UN SCHÉMA QUI S'INSCRIT EN CONTINUITÉ AVEC L'ACTION DÉPARTEMENTALE ET LES CADRES CONVENTIONNELS ET CONTRACTUELS DÉJÀ POSÉS

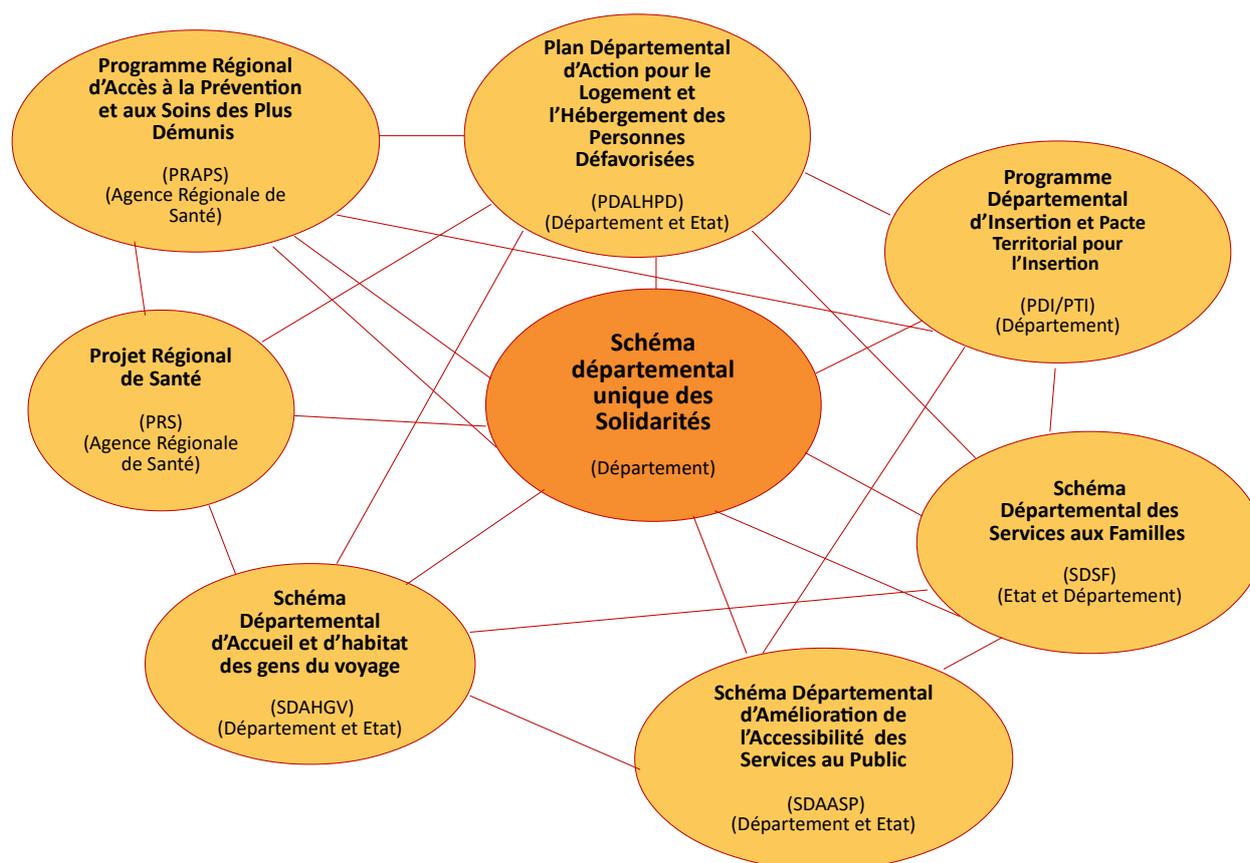
Au moment de l'élaboration du schéma, des cadres conventionnels ou contractuels complémentaires avec des acteurs nationaux complètent, les outils et les leviers à la main de la collectivité. Naturellement, le présent schéma tient compte de ces engagements déjà validés par l'exécutif départemental et investis par les services, et en repositionne les grands

principes dans les objectifs stratégiques affichés ici. En effet, si le **schéma n'a pas vocation à re-lister l'ensemble des actions et chantiers déjà prévus par ces documents cadres**, une vigilance particulière a été portée sur la cohérence des orientations du présent document avec les engagements déjà pris.

¹ Article L312-4 du code de l'action sociale et des familles selon la version en vigueur depuis le 9 février 2022

Ainsi, le schéma vient agréger et compléter un certain nombre de documents cadres dont le Département est pilote ou copilote aux côtés de ses partenaires institutionnels parmi lesquels :

- Dans les champs de la prévention et de la protection de l'enfance issus des missions obligatoires relevant de la Protection maternelle et infantile et de l'Aide sociale à l'enfance : le Schéma départemental des services aux familles présidé par le Préfet appuyé d'une vice-présidence assurée par le Département ainsi que les divers protocoles réglementaires et conventions formalisant les partenariats (Observatoire départemental de la protection de l'enfance, Protocole informations préoccupantes, Projet territorial de santé, Protocole enfants confiés...);
- Dans le champ de l'insertion et du logement : le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en cours de renouvellement au moment de la signature du schéma unique, la convention de renationalisation du RSA, le Plan départemental pour l'insertion et le Pacte territorial d'insertion (PDI-PTI), la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) en lien avec les services de l'Etat et la mise en place dans la continuité, du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), ou encore le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage renouvelé en 2022.
- Dans le champ de l'Autonomie : les conventions et feuilles de route stratégiques avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'articulation avec le Plan régional de santé.



Le schéma tient compte aussi des programmes, plans et projets mis en œuvre en interne (plan de mandat, projet d'administration, marque employeur...) afin de

s'engager dans une phase de modernité se préparant aux mutations professionnelles et sociétales.

LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉS : LEVIER ET OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EMPLOI

Présentation des Solidarités en moyens financiers et moyens humains

Les moyens financiers

Le Budget global du Conseil Départemental est réparti entre des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 652 M€ et un montant de recettes (fonctionnement et investissement) de 656 M€.

La part de l'Action Sociale (masse salariale incluse) est de 64,8 %.

La répartition (sans la masse salariale) en fonctionnement et investissement est de 311 M€ en dépenses et de 93 M€ en recettes.

La part la plus conséquente est celle allouée à la direction de l'Autonomie, 43 % de ce budget, avec 134 M€ liés à la dépendance des personnes âgées et personnes handicapées.

La direction de l'Insertion et du Logement représente 32 %, avec 13 M€ en faveur de l'insertion sociale dont 1 % alloué au Fonds de solidarité pour le logement et l'insertion professionnelle.

La direction Enfance Famille incluant Institut Départemental de l'Enfant et de l'Adolescent (IDEA) représente 24 % des dépenses budgétaires des Solidarités.

Les moyens humains

Les agents du Pôle des Solidarités représentent 41 % du nombre total des agents du Conseil Départemental

- 1118 salariés dont 880 agents et 238 assistants familiaux ;
- 880 salariés dont 313 dans les directions politiques publiques et services transversaux et 567 sur les territoires ;

- 567 sur les territoires soit 64 % dont 260 sur la Maison sociale de proximité de Perpignan, 112 sur la Maison sociale de proximité de la Vallée de la Têt, 124 sur la Vallée du Tech et 71 sur la Maison sociale de proximité de la Vallée de l'Agly.

L'accueil des habitants sur les territoires

- 283 962 personnes accueillies dont 106 952 au sein des maisons de sociales de proximité et des permanences et 177 010 par téléphone.
- La répartition selon les Maisons sociales de proximité (MSP) est la suivante :
- MSP de Perpignan : 59 962 personnes accueillies et 68 685 appels téléphoniques ;

- MSP de la Vallée de la Têt : 20 603 personnes accueillies et 29 818 par téléphone ;
- MSP de la Vallée du Tech : 16 766 personnes accueillies et 44 668 appels téléphoniques ;
- MSP de la Vallée de l'Agly : 9 621 personnes accueillies et 33 839 appels.

L'investissement social

Par-delà l'importance du budget consacré par la collectivité aux dépenses sociales, il est important d'insister sur les effets de leviers de ces politiques sur le territoire départemental. Au-delà d'une conception classique insistant sur le coût important

de la dépense sociale, le Département des Pyrénées-Orientales, par son volontarisme, a engagé une approche radicalement différente. **Les Solidarités sont créateurs d'emplois -non délocalisables- et de valeur ajoutée.**



Outil pertinent d'aménagement du territoire, les Solidarités départementales, par les dynamiques de territoire créées autour de l'action sociale produisent un investissement social qui profite à tous. Cet enjeu d'accueil et d'accompagnement solidaire au sein de 8 Maisons sociales de proximité, de nos 13 antennes et de 110 lieux de permanences, humanisé ne saurait dès lors se résumer à une simple logique de guichet.

Ces dépenses sociales, ce maillage territorial en lien avec les associations et nos partenaires sont bel et bien une réelle approche d'investissement social, un investissement social qui consiste à « investir dans les personnes » en adoptant des mesures pour renforcer leurs compétences, leurs capacités et leur permettre ainsi, par l'inclusion sociale, de participer pleinement au monde du travail et à la société.

UN DOCUMENT DIRECTEUR ÉLABORÉ À L'APPUI D'UNE LARGE CONCERTATION ET DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

La démarche d'élaboration de ce schéma est révélatrice de la volonté des élus-e-s du Département des Pyrénées-Orientales de coconstruire sa politique en étant à l'écoute des partenaires, des agents et des personnes concernées. Une large concertation a ainsi été organisée depuis mi-2022, pour mettre en perspective les propositions de chacun, en lien avec les priorités politiques. Le fruit de cette concertation, ces remontées de terrain et ces contributions partenariales constituent la matière première qui fonde les propositions du présent schéma.

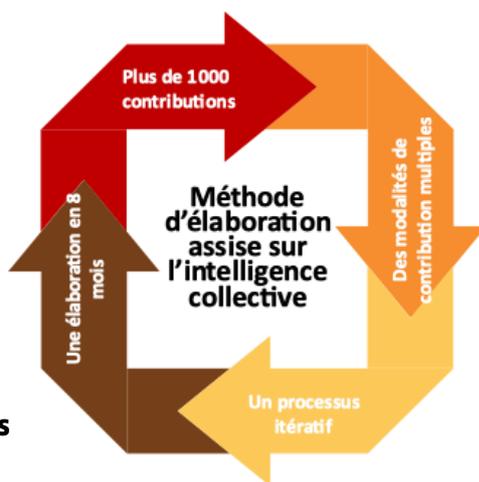
En effet, depuis le printemps 2022, de nombreuses sollicitations, sous des formes variées afin de permettre à chacun de s'exprimer dans un cadre qui lui convient, ont été organisées, à la fois à l'échelle du département et à l'échelle de chacun de nos quatre territoires d'action sociale. Au-delà des acteurs des politiques de solidarités, la réflexion sur les contours du nouveau schéma a associé des représentants du champ de l'inclusion et du développement territorial et social (développement durable, mobilité, culture, sport...). Cette ouverture a permis également d'élargir la compréhension des inégalités sociales et territoriales afin de repérer l'ensemble des leviers visant une plus grande cohésion sociale.

Convaincu que l'approche systémique de la personne permet de mieux répondre à ses besoins, le Département a imposé une approche transversale et une meilleure articulation des solidarités sociales pour lui permettre de mieux répondre à la fragilisation sociale de la population et au caractère

multifactoriel des difficultés rencontrées par les ménages. Le Département affirme que le travail en réseau est une condition majeure pour répondre aux attentes de la population, et plus particulièrement aux besoins des personnes fragiles.

Des instances

- Un comité de pilotage partenarial réuni 3 fois (50 participants) ;
- Un comité technique inter-direction réuni 3 fois (30 participants) ;
- 2 jours de séminaire inter-directions (30 participants).



Une écoute des agents

- Une enquête à l'attention des agents : 520 retours, soit 66% de répondants ;
- Un niveau d'adhésion aux thématiques retenues pour le prochain schéma élevé.

Une mobilisation de la parole des personnes concernées

- Une participation en comité de pilotage et par écrit du collège des personnes concernées par la précarité ;
- Mobilisation du comité des jeunes de l'Observatoire Départemental Protection de l'Enfance ;
- 10 contributions transmises par ces instances pour le nouveau schéma.

Une large association des partenaires

- 78 acteurs du champ de l'insertion et du logement ;
- 360 acteurs de la prévention et protection de l'enfance ;
- 184 acteurs du champ de l'autonomie ;
- 400 participants à des rencontres territoriales ;
- 5 groupes de travail transversaux : transition écologique, mobilité, numérique, culture/ sport, attractivité des métiers / évolution du travail social ;
- 25 contributions écrites transmises par les partenaires.

Cette méthode a permis d'aboutir à une stratégie départementale fidèle aux attentes des parties-prenantes, dégagant quatre axes de travail communs et largement co-portés avec les partenaires et acteurs de terrain. Ces quatre axes (partie 3 de ce document) sont tous construits autour de la notion de parcours de vie de la personne, le fil rouge retenu pour structurer la réflexion :

- Un premier axe autour des principes fondamentaux qui permettent de garantir une politique de solidarité : **Affirmer les fondements du Service Public Départemental des Solidarités ;**
- Un second axe centré sur la notion de bien-vivre sur le territoire : **Mieux vivre le territoire grâce aux solidarités sociales et solidarités territoriales ;**
- Un troisième axe centré sur les réponses médico-sociales et ses adaptations à anticiper dans les années à venir : **Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population ;**
- Un quatrième axe qui définit des conditions et points d'appui nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre ces orientations : **Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers.**

Fort des contributions et des riches réflexions produites, le Département a souhaité écouter les attentes de chacun vis-à-vis de ce nouveau schéma en s'appuyant sur les principes suivants :

- **La transversalité et le décloisonnement ;**
- **La co-construction tant avec les partenaires qu'avec les personnes ;**
- **L'inscription territoriale et d'animation partenariale ;**
- **L'adaptabilité aux évolutions sociétales tout au long de sa durée.**

Ces principes qui ont fondé l'élaboration de ce nouveau schéma et qui transparaissent dans ses orientations, doivent également intégrer les critères de réussite suivants :

A propos de sa structure, le schéma aura pour ambitions de :

- S'adapter aux nouvelles réalités sociales et sociétales et à l'évolution des besoins, du contexte réglementaire, aux ressources en présence ;
- Porter, dans sa construction et dans son évolution, une approche multidimensionnelle qui aboutit à une transversalité et un réel décloisonnement des politiques publiques ;
- Être porteur de sens pour les équipes ;
- Poursuivre sa dynamique d'animation pérenne et qui donne à voir les avancées collectives ;
- Porter des actions réalistes, réalisables et afficher des indicateurs de réussite mesurables.

A propos de ses finalités, le schéma a pour ambitions de :

- Améliorer le maillage territorial et la capacité du Département à proposer des réponses de proximité ;
- Prendre en compte les besoins essentiels de la population, mais également l'épanouissement personnel de chacun ;
- Valoriser les parcours et l'engagement des professionnels œuvrant au quotidien pour les solidarités ;
- Être partagé, coordonné avec les partenaires afin qu'ils se l'approprient et que le schéma représente un repère directeur pour la déclinaison de leurs actions.



PAROLES DU COLLÈGE DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA PRÉCARITÉ



« Nous ne connaissons pas nos droits.
Beaucoup d'aides existent comme
la CLAFI, le FSL, la CAF, mais
elles dépendent de nombreux organismes.
Une partie des bénéficiaires
ne les connaissent pas. »



« Il est devenu obligatoire
de faire toutes les démarches
administratives par internet.
La connexion devrait devenir
une obligation de l'État. »



« Il faudrait que tous les citoyens
connaissent les règles civiques communes,
et que les personnes en situation de précarité
ne soient pas considérées
comme des « sous citoyens. »



« Concernant l'insalubrité
des logements :
humidité, amiante,
passoire énergétique, bruits...
ils entraînent de lourds
problèmes de santé,
respiratoire, stress, angoisse,
psychologique.
La mauvaise isolation
phonique des logements
peut aussi générer
plus d'agressivité. »



« Les femmes
en situation de précarité
ont une situation particulière,
qui pourrait être prise en compte.
Elles sont davantage
soumises à des pressions
d'ordre sexuelles par exemple. »



« Nous nous posons
des questions sur le droit numérique.
Par exemple, lorsque l'on nous fait
signer par ordinateur,
quelles sont les limites ?
Quelle est la validité
de ces signatures ?
Comment être sûr que
notre signature enregistrée
ne va pas être ré-utilisée sans nous ?
Mais également : comment
nous protéger des arnaques
par internet, parfois très difficiles
à repérer et qui peuvent
nous mettre dans des galères
financières et administratives? »



« Les épiceries solidaires,
contrairement aux
distributions alimentaires,
on choisit ce que nous voulons manger
et les quantités, les prix sont affichés
(30 à 50% moins cher
que dans les grandes surfaces),
nous n'avons pas un jour imposé,
et nous supportons moins
le regard méprisant des autres. »

**De nouvelles
fragilités sociales
qui font évoluer
les politiques
départementales**

UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE NATIONAL ET DÉPARTEMENTAL MARQUÉ PAR L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FRAGILITÉS SOCIALES

Au niveau national, une fragilisation de la population avec une accentuation des inégalités ;

1 – Une crise aux impacts socio-économiques majeurs

La crise sanitaire de 2020 a agi comme un révélateur des pauvretés déjà bien installées. Cette crise inédite s'est traduite par une accentuation des inégalités et par un phénomène d'isolement et de repli qui a été particulièrement impactant pour les populations déjà fragiles. Si elle a été le support à la création de nouvelles formes de solidarités dans les quartiers ou dans les villages pour venir en aide aux personnes les plus isolées ou démunies, elle a aussi mis en exergue des situations de grande vulnérabilité bien au-delà de la question monétaire. Cette précarité peut donc être définie comme un phénomène plus large qu'une simple et néanmoins réelle fragilité monétaire.

Pour Joseph Wresinski, fondateur ATD Quart Monde, elle se manifeste notamment par « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante (...)* ».



La grande pauvreté touche aujourd'hui 2 millions de personnes en France avec une sur-représentation des personnes au chômage, des familles monoparentales et des jeunes. Si l'absence d'activité reste le premier déterminant de l'entrée dans la pauvreté, ses impacts ne sont pas que financiers puisque l'emploi stable permet également un sentiment d'utilité sociale (qui est déterminant dans une logique de cohésion sociale et de vivre-ensemble) et la sécurisation d'une trajectoire longue avec la possibilité de bénéficier des formes de protection sociale (assurance chômage et vieillesse notamment).

A l'échelle départementale, les réalités socio-économiques déjà difficiles ont été accentuées par la crise sanitaire de 2020. L'augmentation des prix des produits de première nécessité, de l'énergie et des fluides, la fragilisation du tissu économique ont renforcé des situations de pauvreté. A titre d'illustration, plus de 20 000 personnes ont bénéficié d'une aide de la Banque alimentaire en 2021 dans le département. Ces dernières années ont ainsi vu se renforcer le phénomène des travailleurs pauvres, ménages avec un emploi mais cumulant difficultés financières de logement et de mobilités.

Pour répondre à ces phénomènes, les Départements ont ainsi augmenté leurs dépenses totales en matière de Solidarités qui représentent en 2021 plus de 40 milliards d'€ de dépenses annuelles, avec une augmentation de près de 8 % entre 2017 et 2021 selon l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS). En allant au-delà des seules prestations monétaires, le Département des Pyrénées-Orientales, les équipes sociales et ses partenaires luttent quotidiennement contre l'entrée dans la pauvreté. C'est une **véritable politique d'investissement social** qu'il entend proposer en s'appuyant sur le développement de plus de services et d'accompagnement pour les personnes précaires et modestes.

Parmi les priorités retenues, tant au niveau national qu'au niveau local, on peut citer :

- **Poursuite de la lutte contre les inégalités à la racine** : agir dès le plus jeune âge, en étant au côté des familles, en particulier les familles monoparentales, dans les moments charnières, porteurs de risques de bascule dans la précarité ;
- **Amplification de la politique d'accès au travail pour tous** : améliorer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en levant notamment les barrières que constituent l'absence de modes de garde ou de solutions de mobilités ;
- **Lutter contre la grande exclusion et contre le non-recours** : ne laisser personne au bord du chemin, ce qui passe en particulier par une politique de lutte résolue contre le non-recours ;
- **S'adapter aux enjeux de société, avec l'organisation solidaire de la transition écologique** : faire des transitions - climatique, énergétique, écologique – des leviers de lutte contre la pauvreté.

Parallèlement à l'aggravation des situations de précarité et de pauvreté, ces dernières années ont été révélatrices de l'accentuation de deux phénomènes spécifiques qui font ici l'objet d'un focus nécessaire : l'augmentation des violences intrafamiliales et l'aggravation des troubles de santé mentale.

2 – Des violences intrafamiliales préoccupantes pour les professionnels du champ des solidarités

Les violences intrafamiliales sont encore aujourd'hui difficiles à chiffrer, faute de consolidation de l'ensemble des données, et parce que celles-ci restent partielles dans la mesure où le phénomène n'est pas toujours assorti d'acte qui soit tracé (comme une plainte auprès des forces de sécurité), quand bien même il serait révélé.

Si le phénomène n'est pas récent, tout comme les réponses publiques qui y font écho (pas moins de

cinq plans interministériels contre les violences faites aux femmes et une stratégie de lutte contre les violences conjugales signée en novembre 2019), la fragilisation sociale à l'œuvre depuis 2020 et le contexte de confinement contraint qui a ponctué les années 2020 et 2021, ont participé à augmenter les situations de violences intrafamiliales qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

Trois grands niveaux d'action sont investis localement en lien avec les acteurs locaux, pour agir sur cette question :

- **Prévenir** pour éradiquer dès le plus jeune âge les stéréotypes sexistes qui contribuent à la reproduction de ces violences, et abaisser le seuil de leur tolérance dans la société.
- **Protéger** pour garantir le plus haut degré de protection aux victimes et à leurs enfants.
A titre d'exemples, on peut citer dans le département des Pyrénées-Orientales la concertation des acteurs autour du Procureur de la République et en

lien avec les dispositifs de protection de l'enfance, la diffusion d'un outil d'évaluation du danger auprès des forces de l'ordre, la mise en place de dispositifs de prise de plainte pour les victimes de violences conjugales à l'hôpital, la distribution des bracelets APP'ELLES, du téléphone grave danger, la mise en place de transports par des taxis formés...

- **Punir (rôle de la justice)** pour réduire l'impunité et prévenir la récidive.

Les enjeux majeurs auxquels les professionnels du champ social du département doivent constamment faire face et pour lesquels des propositions sont intégrées dans le présent schéma sont donc :

- notre capacité à détecter des situations de fragilité ou à risques avec un besoin de mieux connaître les outils de repérage et le déploiement d'actions de formation/sensibilisation adaptées, même si le fait que les facteurs conditionnant l'émergence ou l'expression d'une violence intrafamiliale soient multiples ne rend pas aisé l'exercice ;
- notre capacité à prévenir les situations *via* les dispositifs d'accueil et de soutien à la parentalité notamment ;
- notre capacité à protéger avec une bonne visibilité sur les dispositifs existants, permettant leur activation dans des délais cohérents avec les besoins des victimes.

3 – Des troubles de santé mentale croissants qui invitent à une approche plus décloisonnée

Il existe peu de chiffres consolidés sur la prévalence des maladies psychiatriques en France. L'INSERM estime cependant que de l'ordre de 15 à 20 % des Français souffriront, d'une manière ou d'une autre, d'un trouble de santé mentale au cours de leurs vie. Parmi les troubles les plus communs qui ont connu une surexpression ces dernières années dans un contexte de crise, on peut citer la dépression et les troubles anxieux en premier lieu mais aussi le développement de troubles schizophréniques et bipolaires en second lieu.

En effet, le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire, anxiogène pour bon nombre de Français, les périodes de confinement qui ont recentré les relations sociales sur les proches cohabitants (et donc ont révélé l'isolement des personnes vivant seules) ou encore la limitation de l'accès aux soins, ont été catalyseurs de troubles de santé mentale pour les personnes qui y étaient déjà sujettes et plus globalement pour les personnes fragiles. Les effets qui ont suivi cette crise sanitaire ont constitué autant de facteurs aggravant le risque pour la population : contexte socio-économique instable, augmentation de la précarité et baisse du pouvoir d'achat, contexte de télétravail beaucoup plus généralisé qu'avant 2020 pouvant accentuer des situations d'isolement, etc.

Parallèlement, l'actualité internationale (conflit russo-ukrainien) a pu renforcer des situations anxieuses déjà établies. Il faut noter que les jeunes (qu'ils soient étudiants ou non) ont été particulièrement touchés par cette problématique de déstabilisation liée à la crise traversée ces

dernières années, ainsi que les personnes âgées ou en situation de handicap surexposées aux situations d'isolement, terrain favorisant le développement de troubles anxieux ou de dépression.

Les réponses apportées aux troubles de la santé mentale sont aujourd'hui en deçà des attentes et des besoins, avec un système de soins particulièrement embolisé et des délais trop longs pour accéder à un suivi, ce qui entraîne une aggravation des troubles et met en difficulté les travailleurs sociaux. Ces phénomènes génèrent des attentes fortes en matière d'accompagnement social et médico-social auxquelles le Schéma unique des solidarités doit répondre. Il s'agira notamment de promouvoir un renforcement du décloisonnement entre les différents champs, incluant le sanitaire (par exemple autour de la question des addictions) pour une approche systémique de la personne et le renforcement des capacités de détections des troubles de santé mentale et d'intervention précoce *via* une formation plus large des professionnels du Département.

Plus globalement, le Département sera particulièrement attentif à outiller les travailleurs sociaux notamment en Maisons sociales de proximité (MSP) face à des situations de plus en plus complexes et parfois violentes à gérer. En sa qualité d'employeur, le Département doit pouvoir aussi sécuriser ces professionnels dans l'exercice de leurs fonctions. La sécurisation des accueils et la lutte contre les incivilités sont déjà des actions prioritaires.

Des évolutions majeures du travail social en cours et qui vont s'accélérer pour faire face à ces phénomènes

Le Haut conseil du travail social (HCTS) définit le travail social comme « un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes concernées, dans un processus de co-construction. Il se fonde sur la relation à l'autre, dans sa singularité et le respect de sa dignité. Il vise à permettre l'accès effectif de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à assurer la place de chacun dans la cité. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation citoyenne, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, la transformation sociale, le développement social, la cohésion de la société. Il participe au développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes dans leur environnement. »

L'enjeu, comme le fixe ainsi le Livre Vert pour le Travail Social datant de 2022, est de remettre au centre, le sens de la coopération pour encourager les professionnels et leurs employeurs à innover et expérimenter en libérant l'intelligence collective nécessaire à l'élaboration **de nouvelles actions et l'émergence de nouvelles pratiques**. L'objectif est ainsi d'avoir une autre approche quant aux liens entre le rapport à soi, aux autres et à la nature et ainsi réinventer le « faire société ».

Interrogé dans son identité propre, le travail social se transforme en maintenant et en réaffirmant la pertinence et la cohérence de son action. Une des perspectives est de trouver une meilleure synergie entre la mise en œuvre d'une réelle émancipation des personnes accompagnées par leur place dans la société - **et celle d'un sens retrouvé et d'une éthique affirmée pour les professionnels**. Cela permet de mieux prendre en compte les besoins et attentes de chaque partie prenante, et relève d'une responsabilité collective. La « performance » de l'action associative et des services publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux repose largement sur le niveau de qualité de vie au travail offert par leurs employeurs privés et publics, et donc d'engagement des professionnels qui en sont les acteurs ; quel que soit leur niveau de qualification, ceux-ci sont experts de leur métier, nécessaires au bien être sociétal.

Ces transformations sociétales fortes, perçues au niveau national, sont également ressenties à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales qui fait les mêmes constats. C'est pour faire face à ces challenges et à ces tendances de fond que la collectivité souhaite engager une action ambitieuse de réduction des inégalités et de soutien à la population à travers le présent schéma.

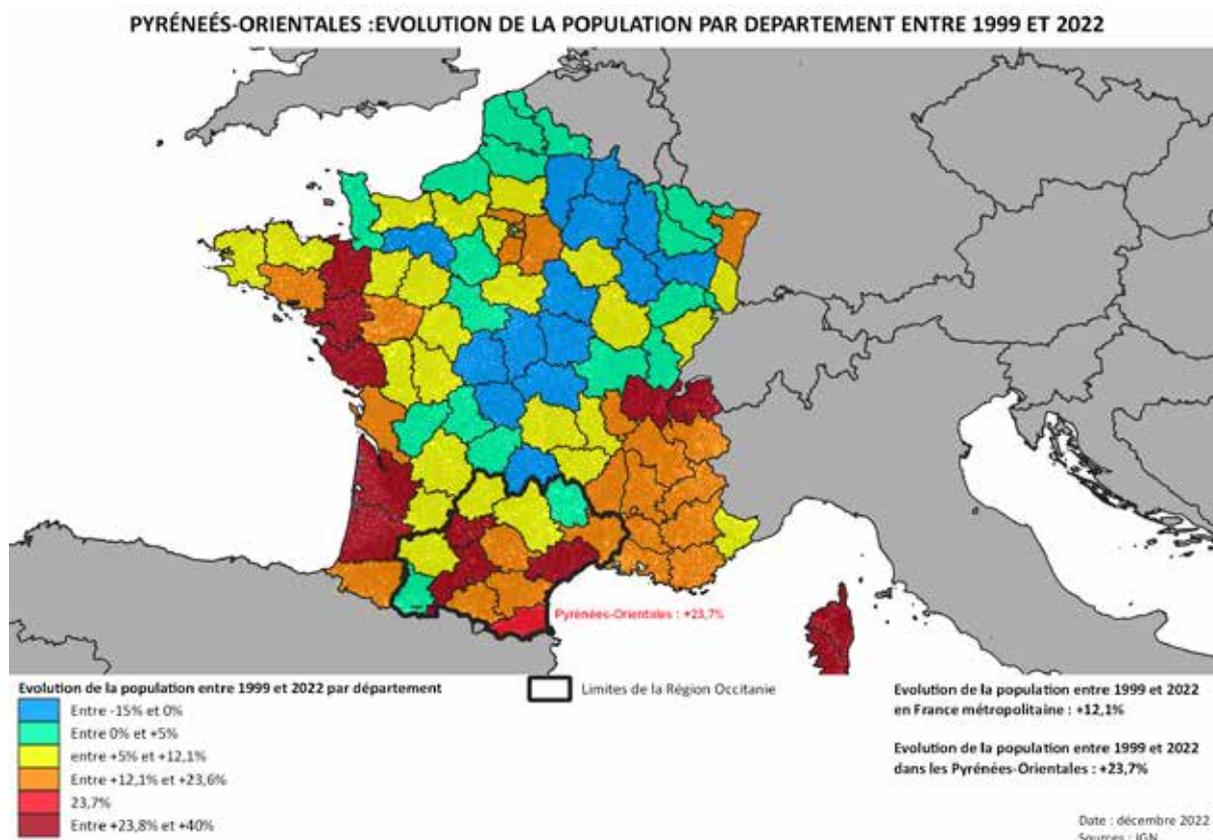
LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE : UN DÉPARTEMENT MARQUÉ PAR DES PARADOXES

Département de 4116 km, constitué de 226 communes (dont 81 % situées en zone rurale), le Département est structuré autour de 3 sous-préfectures, 17 cantons et 12 Etablissements public de Coopération intercommunale (EPCI) - une Communauté urbaine (CU) et 11 communautés de communes (CC) dont une interdépartementale.

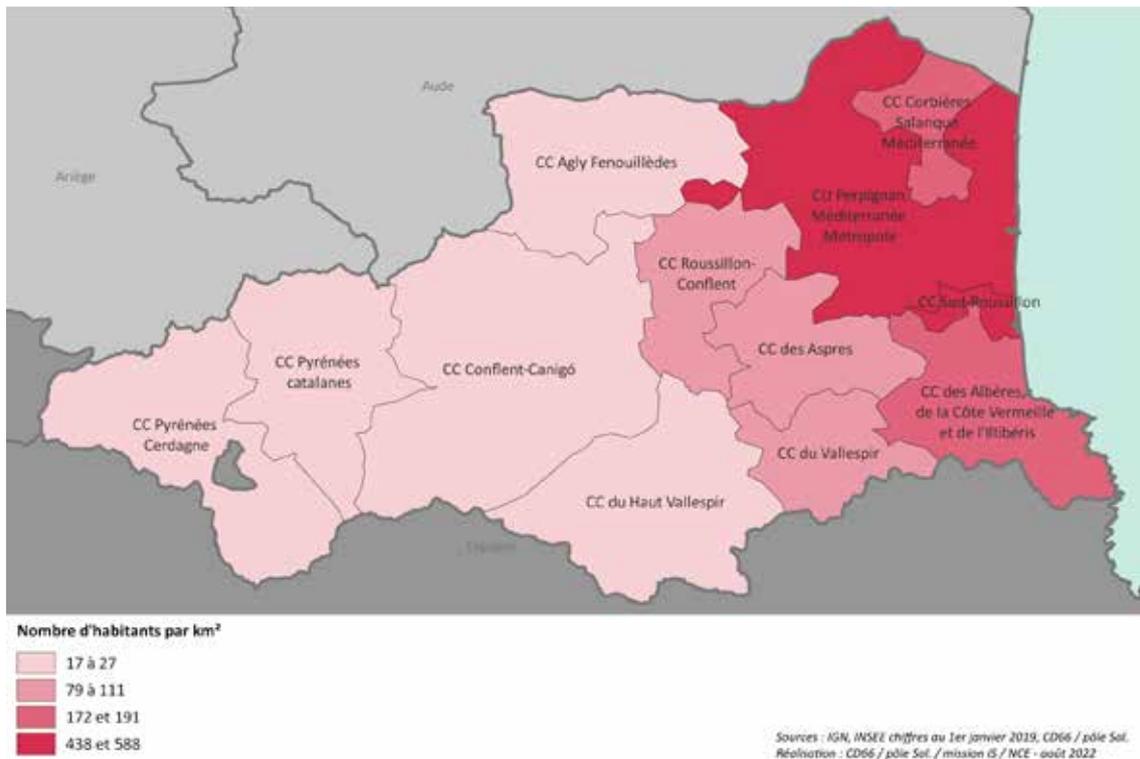
1 – Une population toujours croissante :

Evolution de la population du département depuis 1999				
	1999	2008	2013	2019
Population	392 803	441 387	462 705	479 979
Densité moyenne (hab/km²)	95,4	107,2	112,4	116,6

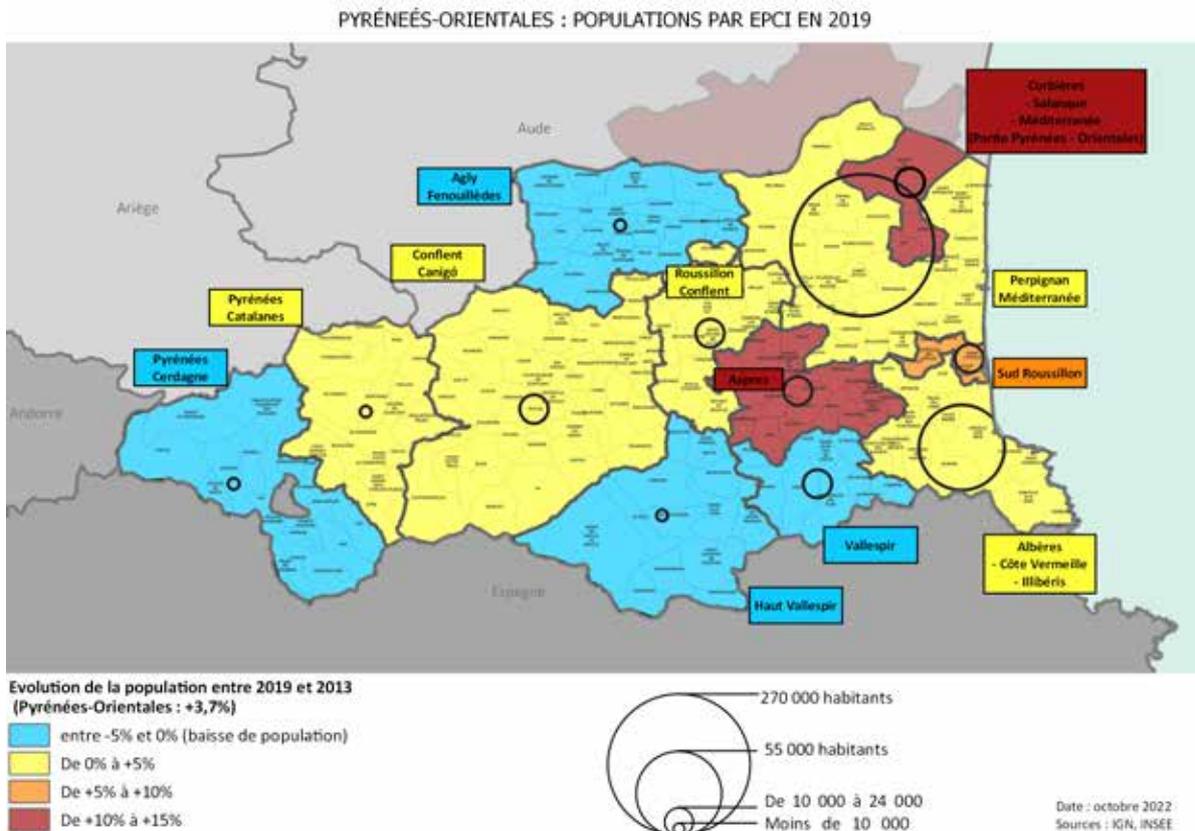
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.



En 20 ans, la population du département a augmenté de plus de 22 % atteignant une densité d'habitants au km² de 116,6, soit une densité supérieure à celle de la région Occitanie établie à 81,6. La population des Pyrénées-Orientales représente 8 % de la population de la région Occitanie.



Avec 479 979 habitants, le département des Pyrénées-Orientales se place en 4^{ème} position des départements de la région après la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard. 42 % de la population départementale se concentre sur l'agglomération (unité urbaine) de Perpignan (densité de 438,2 habitants au km²) suivie par l'unité urbaine de Saint-Cyprien avec 12,91 % de la population totale.



Après une croissance de la population de + 0,9 % entre 2008 et 2013, on note un léger ralentissement, + 0,6 % par an entre 2013 et 2019, soit une moyenne

annuelle sur 5 ans d'environ 3 500 personnes, ce qui place le département dans les 20 départements les plus dynamiques de France métropolitaine.

Ces fluctuations à la baisse sont aussi observées au niveau régional (+ 0,7 %) et national (+ 0,4 %). Les hausses d'habitants se situent principalement sur l'agglomération de Perpignan avec (+ 0,4 % par an) contre (- 0,2 % par an) sur la ville de Perpignan. Le territoire qui enregistre la plus forte augmentation est celle de Saint-Laurent de la Salanque avec + 1,9 %.

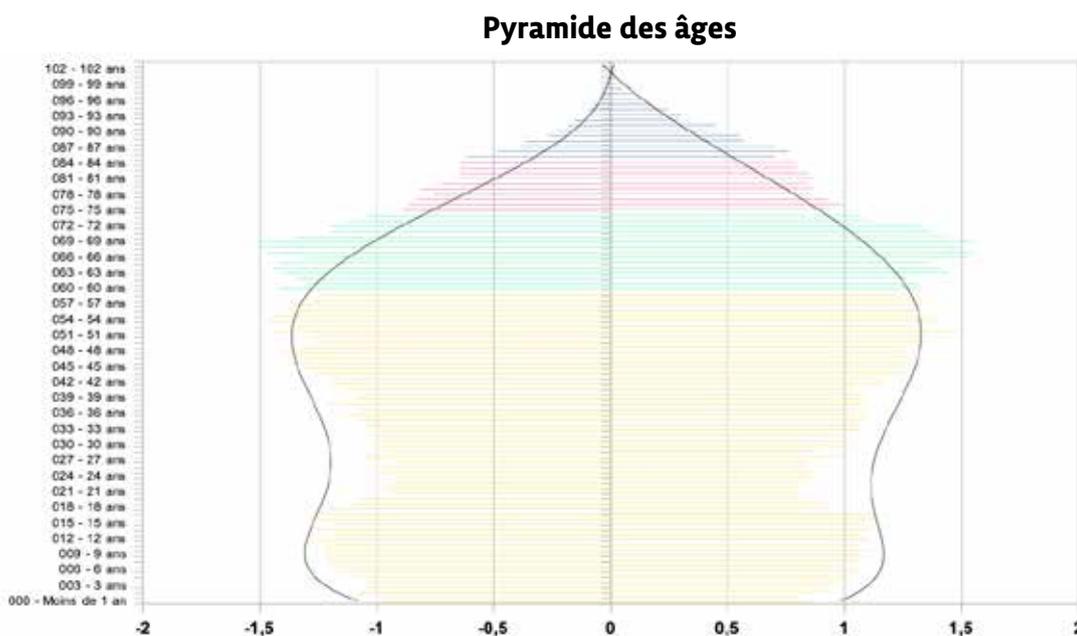
Les communes qui enregistrent la plus forte hausse d'habitants sont Pia avec + 2,9 % et Elne avec + 1,5 %. Ces hausses sont dues exclusivement au solde migratoire (+ 0,8 % par an), un taux supérieur à la région et à la France métropolitaine. Cette forte migration est principalement l'effet d'une attractivité forte en partie due à l'héliotropisme. Elle compense le solde naturel qui est quant à lui négatif - 0,2 % à contrario de la région avec + 0,1 % et France métropolitaine à + 0,3 %.

2 – Une population toujours vieillissante

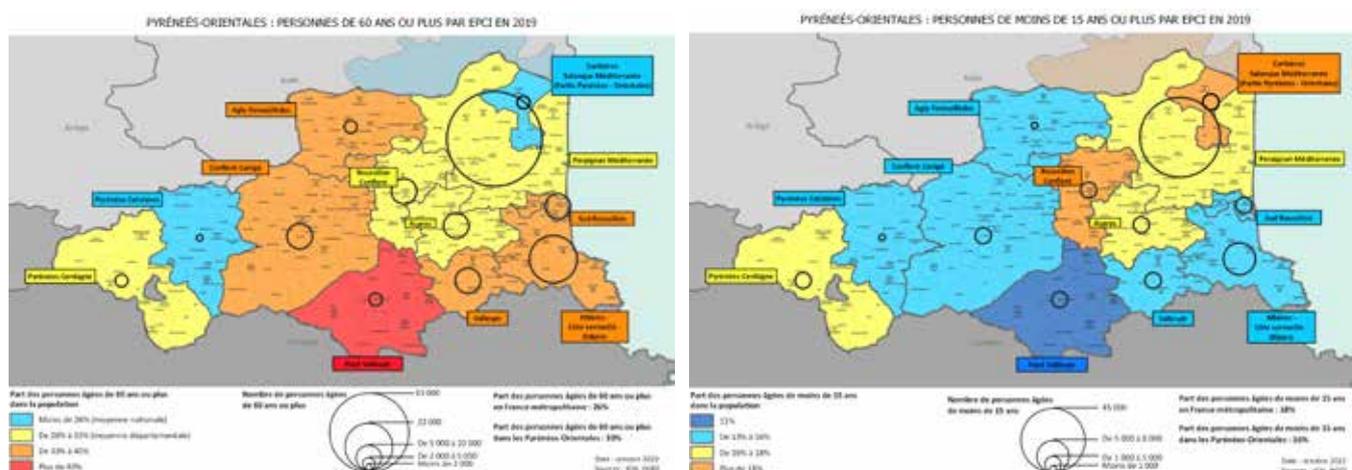
Ces particularités se traduisent par une pyramide des âges marquée par un taux de 33 % supérieur aux taux régional (29 %) et national (26 %) en ce qui concerne la population de 60 ans et plus.

Les personnes de plus de 75 ans et plus représentent 12,5 % de la population totale du département.

A l'extrême ; la population jeune de 0 à 29 ans représente 31 % de la population, valeur inférieure à la région (33 %) et à la France métropolitaine (35 %).



Source : Insee, RP 2019



Le taux de vieillissement de la population au 1er janvier 2020 est de 125,9, soit un taux supérieur de 22 points au taux régional et de plus 38 points au taux national.

On observe aussi que l'espérance de vie à la naissance est sensiblement plus faible que sur la région Occitanie et en France métropolitaine, plus marquée pour les hommes que pour les femmes. (département : hommes 78,7 ans et femmes 84,9 ans / région : hommes 80,1 ans et femmes 85,5 ans / France métropolitaine : hommes 79,8 ans et femmes 85,7 ans).

Pour illustration, la mortalité par cancer, traduit par le taux comparatif pour les cancers en général est de 255 légèrement plus élevé que le taux national 254 et bien supérieur à celui observé au niveau régional (240). C'est le taux du cancer du poumon (56 sur les Pyrénées-orientales, 49,8 pour la région et 50 pour la France métropolitaine) qui demeure le plus élevé.

En lien, le taux standardisé d'incidence des Affections longue durée (ALD : 2 540) y est plus élevé qu'en région (2 341) et qu'en France métropolitaine (2 252).

Ceci est dû aux admissions en ALD pour diabète et pour affections psychiatriques dont les taux moyens annuels sont à souligner car supérieurs à ceux observés au plan régional et au national.

On observe également une sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine du fait de pathologies induites par l'alcool alors que la différence n'est pas significative pour celles induites par le tabac. En parallèle, le département présente un taux de mortalité pour toutes causes confondues (11,6 %) qui est significativement plus élevé que celui de la région, 9,8 % et de la France métropolitaine, 9,1 %.

La surmortalité est aussi significativement plus élevée sur les Pyrénées-Orientales 339 contre 302 en région et 319 en France métropolitaine, ainsi que le taux de mortalité évitable par la prévention 208, 180 en région et 194 en France métropolitaine.

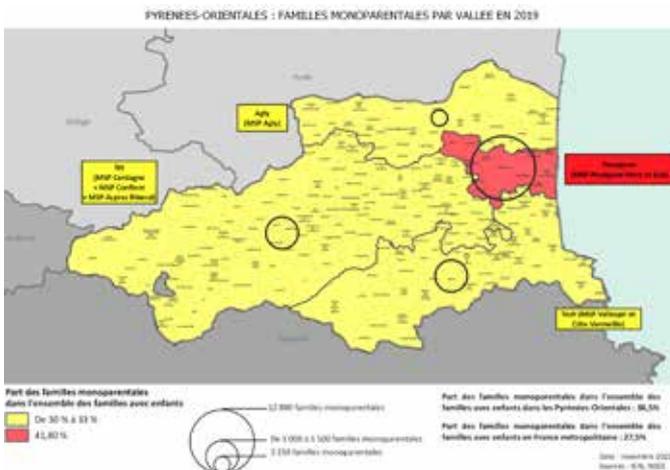
3 – Des catégories familiales marquées par des indicateurs de fragilités

En 2019, sur l'ensemble de la population, la composition des ménages la plus représentée est celle des ménages avec familles avec 59 % puis les personnes seules avec 41 %, proportion globale assez similaire en région et sur la France métropolitaine.

En revanche, le nombre de ménages, adultes avec enfants est sur le département et sur l'Occitanie de 32 %, taux inférieur à la France métropolitaine qui est de 35 %.

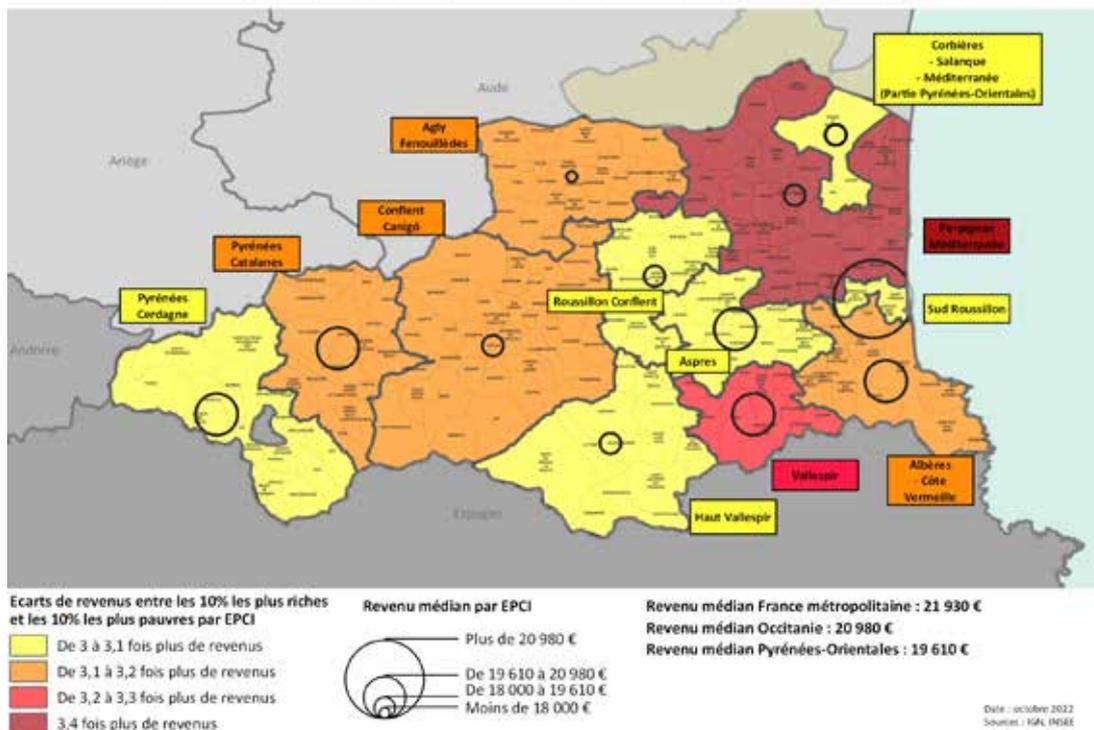
Encore plus marquée, dans la catégorie des ménages, la proportion de famille monoparentale qui est de 11,5 % sur le département, est largement supérieur aux taux rencontrés en région Occitanie 9,7 % et en France métropolitaine (9,9 %).

Au sein de ces familles avec enfants, plus de la majorité sont des femmes seules avec leurs enfants et la plus forte proportion est la famille monoparentale avec un seul enfant.

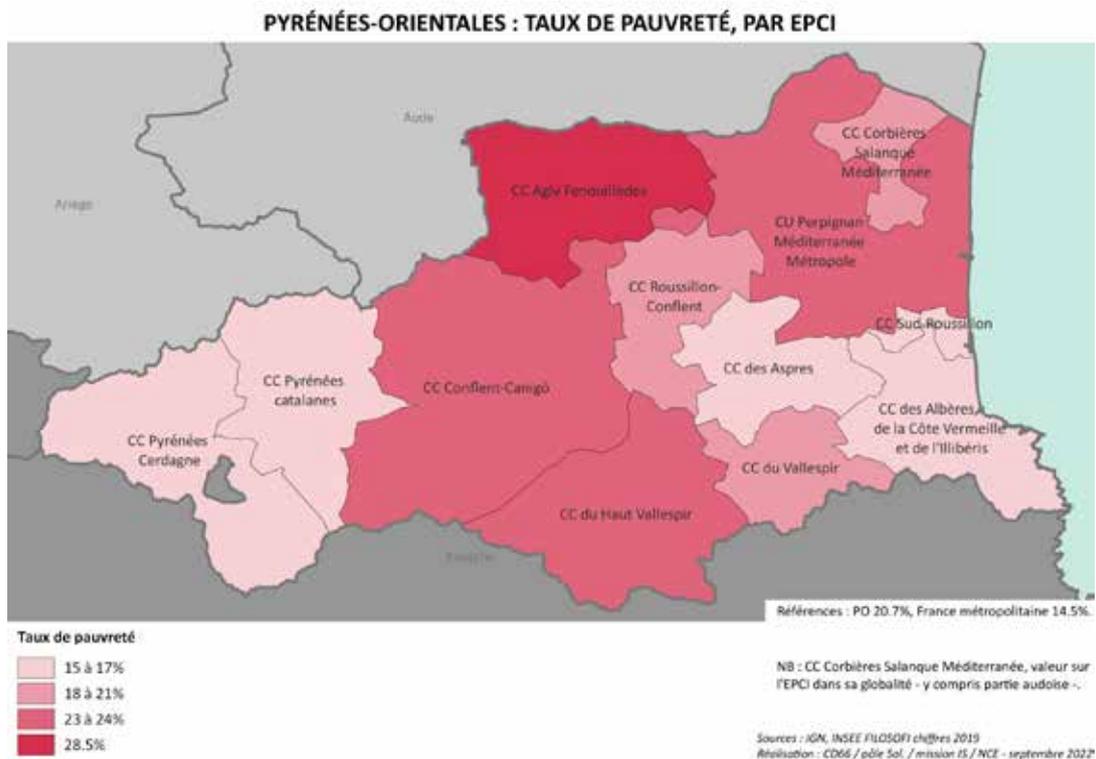


En 2020, le **niveau de vie** sur le département est marqué par un revenu annuel médian de 20 070 € par ménages, inférieur à la moyenne régionale de 20 980 € et celle de la France métropolitaine 22 040 €.

PYRÉNÉES-ORIENTALES : REVENU DISPONIBLE MEDIAN ET ECARTS DE REVENUS PAR EPCI EN 2019



Le taux de pauvreté des ménages est parmi les plus élevés de France métropolitaine, 21 % contre 17 % en région et 15 % en France métropolitaine. Le département est ainsi le quatrième département de France après la Seine-Saint-Denis (27,6), la Haute-Corse et l'Aude.



Cette pauvreté concerne toutes les catégories d'âge et de composition familiale.

20 295 des jeunes de 16 à 29 ans (31 % de la classe d'âge) ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (DIRECCTE Occitanie 2019) contre 22,3 % en région et 20,4 % en France. Ils vivent en dessous du seuil de pauvreté sur les Pyrénées-Orientales contre 27,2 % en Occitanie. Les femmes sont majoritaires à 52 %.

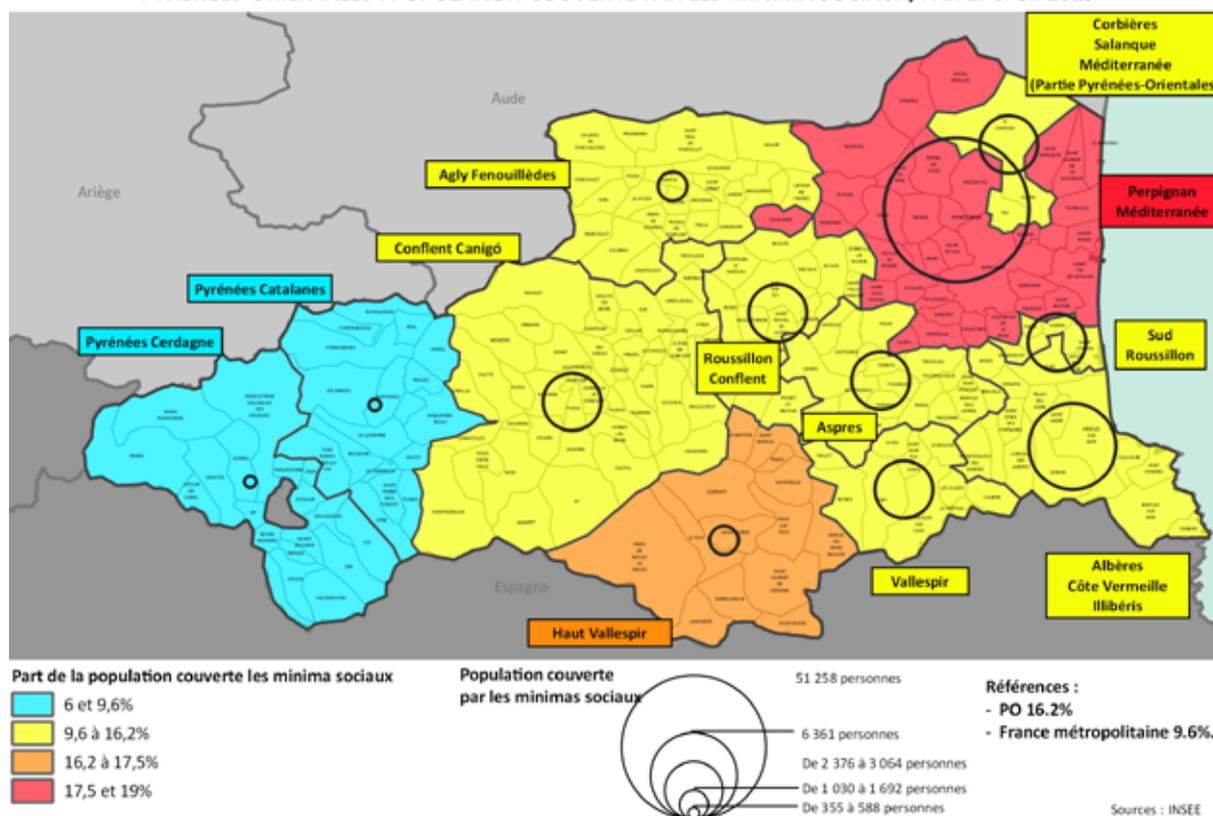
Le taux de scolarité sur les Pyrénées-Orientales est assez similaire aux taux de scolarité de la région et de la France métropolitaine sur les trois tranches d'âge allant de 2 à 14 ans. C'est sur les trois tranches d'âges de 15 à 29 ans que le décrochage scolaire est plus marqué qu'en région ou sur la France. Les taux de scolarisation sont inférieurs à ceux de la région et de la France métropolitaine. Plus particulièrement ; sur la tranche des 18 à 24 ans qui est inférieure de 9,9 points par rapport à la région et 8,1 au niveau national.

Le niveau de diplôme est en corrélation avec les abandons scolaires particulièrement marqués sur le département. On note que 56 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus ont un niveau

inférieur au Bac (dont 23 % aucun diplôme ou certificat d'études primaires), contre 51 % en région et 52 % en France métropolitaine. On atteint 33 % pour les détenteurs du brevet des collèges et CAP, BEP équivalent.

Toujours en 2019, extrait du portrait social de la Caisse d'Allocation Familiales (Caf) des Pyrénées-Orientales, 228 900 personnes (soit 102 900 allocataires) sont couvertes par au moins une prestation légale versée par la Caf soit 49 % de la population totale. De plus, 24 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales, taux supérieur à celui de l'Occitanie 18 % et à celui de la France métropolitaine 16 %.

PYRÉNÉES-ORIENTALES : POPULATION COUVERTE PAR LES MINIMA SOCIAUX, PAR EPCI en 2019



UNE ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE PRÉDOMINANTE, UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE TOUJOURS DIFFICILE

Le secteur économique local est orienté vers l'économie résidentielle sous l'effet de la dynamique démographique du territoire et de son attrait touristique. Cette activité économique se traduit par une augmentation du secteur de la construction et du service à la personne visant à satisfaire des besoins de la population, résidente ou touriste, présente dans la zone.

Les activités au service des populations résidentes sont devenues, au fil du temps, le premier pôle d'emploi de la région avec 75 % des activités présentes contre 65 % au niveau national. Cette réalité serait un facteur de stabilité de l'économie locale car non-délocalisable. Cependant, les emplois qu'elle génère ont des caractéristiques moins favorables que l'économie productive. Certes, cette économie crée de nombreux emplois, mais la durée des contrats y est plus courte et le niveau des rémunérations moins élevé.

Les emplois ainsi créés relèvent prioritairement du secteur tertiaire marchand. Le secteur du commerce, du transport et des services divers occupe 66 % des établissements actifs sur le département contre 63 % en région et 65 % en France métropolitaine.

Ce secteur marchand est talonné par le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (12 %) et le secteur de la construction (11 %).

Malgré son importance dans l'économie locale avec 10,5 % des postes salariés marchands, le secteur du tourisme reste très saisonnier et ne favorise pas une insertion professionnelle pérenne. Quant au secteur de l'agriculture, il est en nette régression. Entre 2010 et 2020, la surface agricole a en effet reculé de (-13 %) et les exploitations agricoles de (-22 %). Cette réalité se traduit par une baisse de l'offre d'emploi dans le domaine agricole de (-5 %).

Le diagnostic territorial de Pole Emploi d'octobre 2022 met en avant quelques points notables sur l'évolution du tissu économique du département.

- Un taux de chômage (11,7 % au 1er trimestre 2022) qui se situe au-dessus de la moyenne régionale mais en recul de 0,9 points sur un an ;
- 50 500 demandeurs d'emploi en catégorie ABC fin juin 2022 (- 7,3 % sur un an) ;
- 34 % d'établissements recruteurs en 2022 ;
- 25 800 intentions d'embauche en 2022, progression de l'emploi salarié en 2021, + 5,9 % sur un an. Cette progression est marquée sur tous les secteurs mais particulièrement, sur les services plus spécifiquement l'hébergement et la restauration.

UN HABITAT SOUS TENSION DANS UN CONTEXTE DE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La répartition des types de logement sur le département est marquée par une inversion des taux avec la région et la France métropolitaine. La part des résidences principales (64 %) est inférieure de 12,3 par rapport à la région (76 %) et la France métropolitaine (82 %).

Inversement, la part des résidences secondaires – y compris les logements occasionnels – est de 28 %, supérieur de 12 points pour la région et de 18 points pour la France métropolitaine. La part des logements vacants quant à elle est sensiblement à l'identique entre les trois niveaux administratifs, (8,2 à 8,4 %).

Le parc d'habitat est composé à 56 % de maisons et de 43 % d'appartements ; ces proportions correspondent à celles constatées en France métropolitaine. En région, la part des maisons reste supérieure de 10 %.

Les propriétaires occupants représentent 60 % de la population, les locataires du parc privé 28 %, les locataires du parc public 9 % et les locataires logés à titre gratuit 3 %. Cette répartition est presque identique à celle de la région. En comparaison avec la France métropolitaine, le fait le plus marquant

est le faible taux de locataires sur le parc public ; 9 % sur le département et 9,1 % sur la région contre 14,7 % en France métropolitaine.

En 2019, la demande des logements sociaux sur les Pyrénées-Orientales est de 13 282, chiffre en progression depuis 2015 puis enregistre une baisse en 2020, pour arriver à 12 758 demandes. Les demandes se centralisent majoritairement sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole.

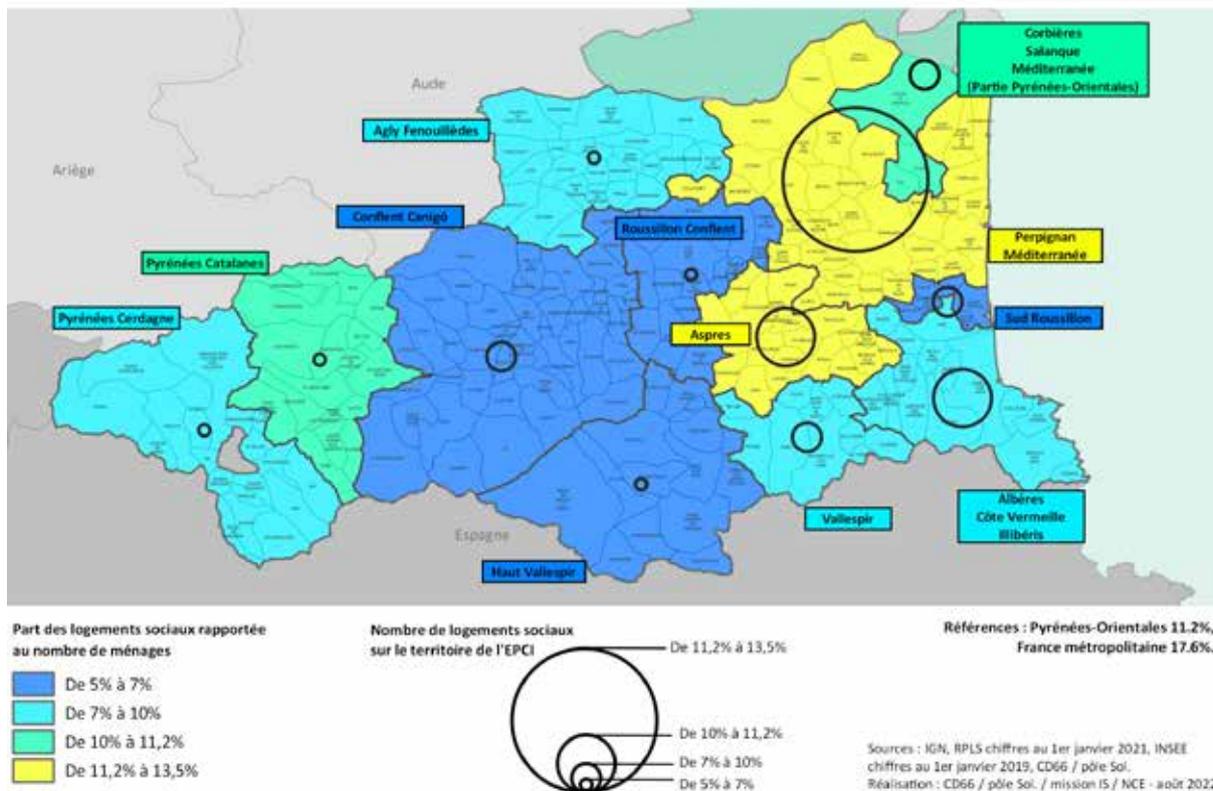
En 2019, la part des demandes représentent 9 % des demandes régionales soit 4ème rang régional après la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard.

En fonction des demandes enregistrées, 30 % de logements semblent manquer pour satisfaire la demande. Près de la moitié des logements sociaux sur le département enregistre un loyer inférieur hors charges à 5,5€/m².

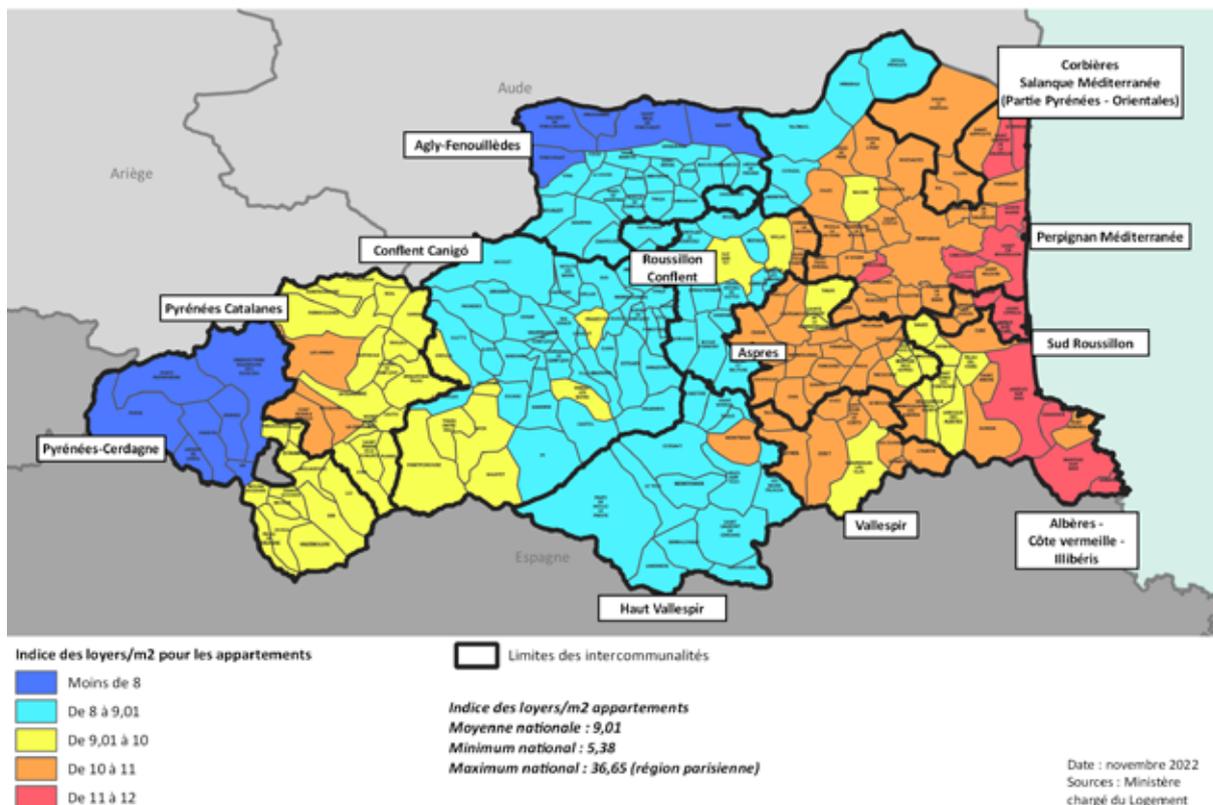
En parallèle, selon l'étude de l'Observatoire Local des Loyers - OLL66 - de juillet 2019, les loyers dans le parc locatif privé sur les Pyrénées-Orientales, le loyer médian pour tous types de biens confondus sur le parc privé est de 9,7€/m². Cela place le département dans le premier tiers des départements le plus cher, hors Ile-de-France.

Ces montants observés et le constat de la précarité des familles vivant sur le territoire, le secteur privé ne semble pas être une solution alternative au manque de logements sociaux sur le département.

TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX, PAR EPCI



PYRÉNÉES-ORIENTALES : INDICE DES LOYERS/M2 POUR LES APPARTEMENTS A LA COMMUNE EN 2018



L'accès à la santé : défis et enjeux pour demain

Au 1^{er} janvier 2020, on compte sur le département 527 médecins généralistes libéraux et 38 en activité mixte. 43 % d'entre eux sont âgés de 55 ans et plus et dont 70 % sont âgés de 60 ans et plus.

La densité des médecins généralistes libéraux ou mixtes sur le département est de 119 pour 100 000 habitants. Malgré cette proportion plus élevée que sur la région (99) et France métropolitaine (86), on observe une inégalité territoriale aux soins

primaires due en partie à une répartition hétérogène des médecins et autres professionnels de santé sur le département, à une insuffisance d'effectifs sur certaines disciplines et à des difficultés d'accès (manque de transports, communes trop éloignées de l'offre médicale diversifiée).

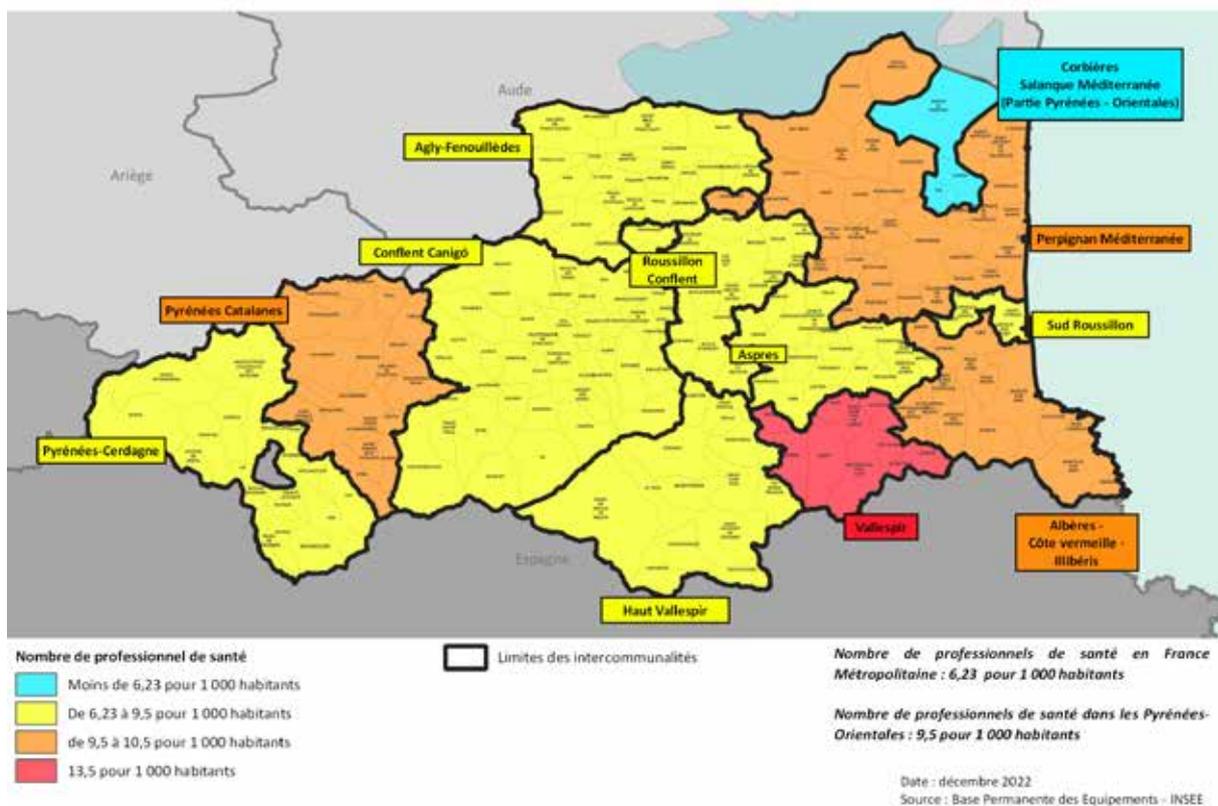
48 % de ces professionnels sont installés en groupe dans un cabinet ou une maison de santé pluriprofessionnelle.

Les médecins spécialistes sont au nombre de 463 en activité libérale et 67 en activité mixte sur le département. On observe là aussi des inégalités d'implantation mais également des inégalités de densité médicale spécialisée.

Par exemple, la densité des gynécologues obstétriciens est de 34,8 pour 100 000 habitants, chiffre supérieur à la région (26,5) et France métropolitaine (21,2). A l'inverse, les pédiatres représentent une densité de 10,1 pour 100 000 habitants contre 16,7 en région et 13,1 en France métropolitaine.

Les psychiatres sont eux aussi sur une densité faible 5,9 pour 100 000 habitants contre 7,4 en Occitanie et 6,7 en France métropolitaine, 48 % d'entre eux sont âgés de 55 ans ou plus dont 70 % de 60 ans et plus 29 % de ces professionnels sont installés en collectif : cabinets ou maisons de santé pluriprofessionnelles.

PYRÉNÉES-ORIENTALES : NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTE POUR 1 000 HABITANTS EN 2022

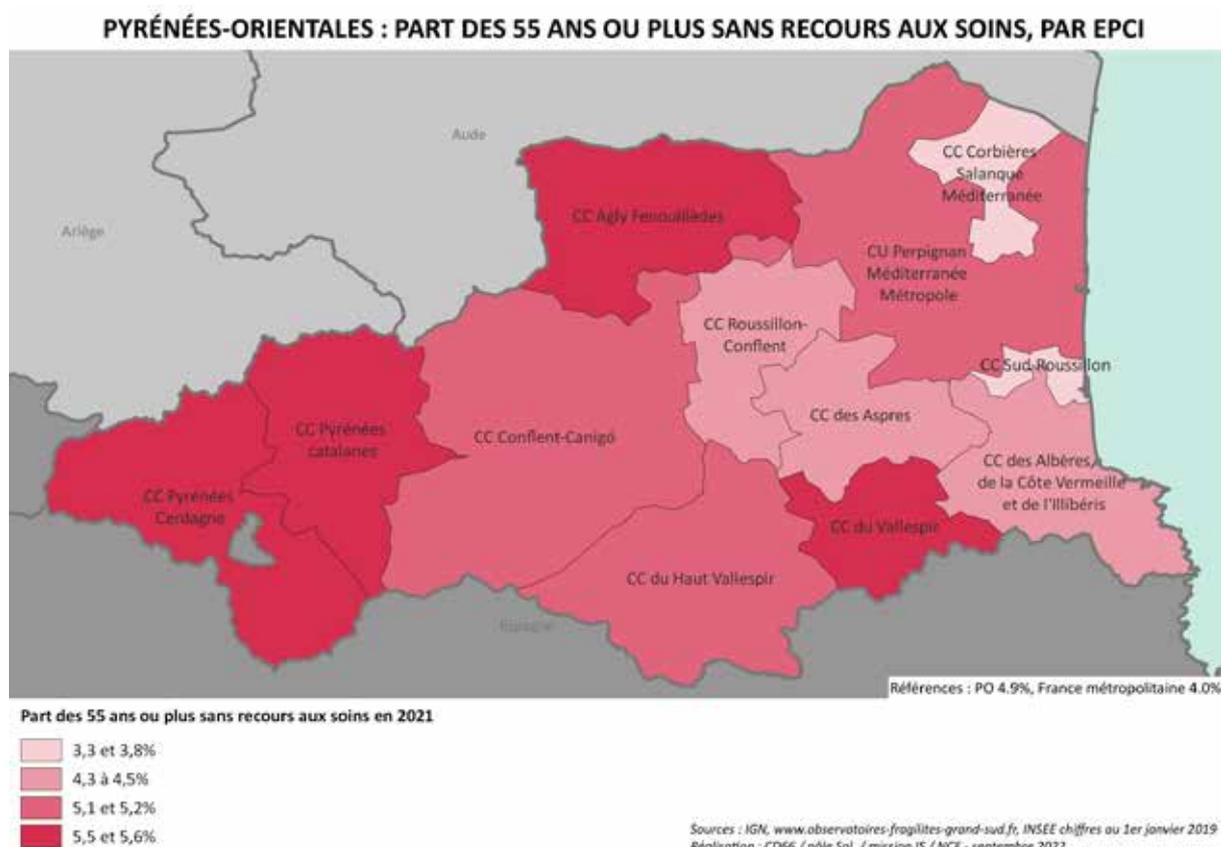


Au-delà des disparités territoriales, le département sera confronté dans une dizaine d'années au départ à la retraite de ces praticiens. Le manque d'anticipation de ces remplacements sera un facteur aggravant du non-recours à la santé et aux soins.

Concernant les professions paramédicales et les psychologues, on note que les professions paramédicales (ergothérapeutes, orthophonistes psychomotriciens, psychologues, orthoptistes) ont une densité sur 100 000 habitants, faible par rapport à la région avec un écart particulièrement significatif pour les psychologues. A l'inverse, les infirmiers enregistrent une densité, plus avantageuse, de 435 contre 314 en Occitanie et 192 en France métropolitaine.

Les habitants des Pyrénées-Orientales ont accès en moyenne à 3,3 consultations ou visites de médecine à moins de 20 minutes de leur domicile. Une moyenne faiblement supérieure à la moyenne régionale de 3,2 mais inférieure à celle de la France métropolitaine (3,9).

Le département compte deux territoires de vie santé identifiés comme zone sous-dotée en médecin, les territoires de « Ille sur Têt » et celui de « Amélie-les-bains ». Le département est aujourd'hui maillé par trois contrats locaux de santé : Pyrénées catalanes, Agly-Fenouillèdes et Perpignan. Un quatrième a vu le jour en décembre 2022 sur les territoires du Vallespir et Haut-Vallespir.

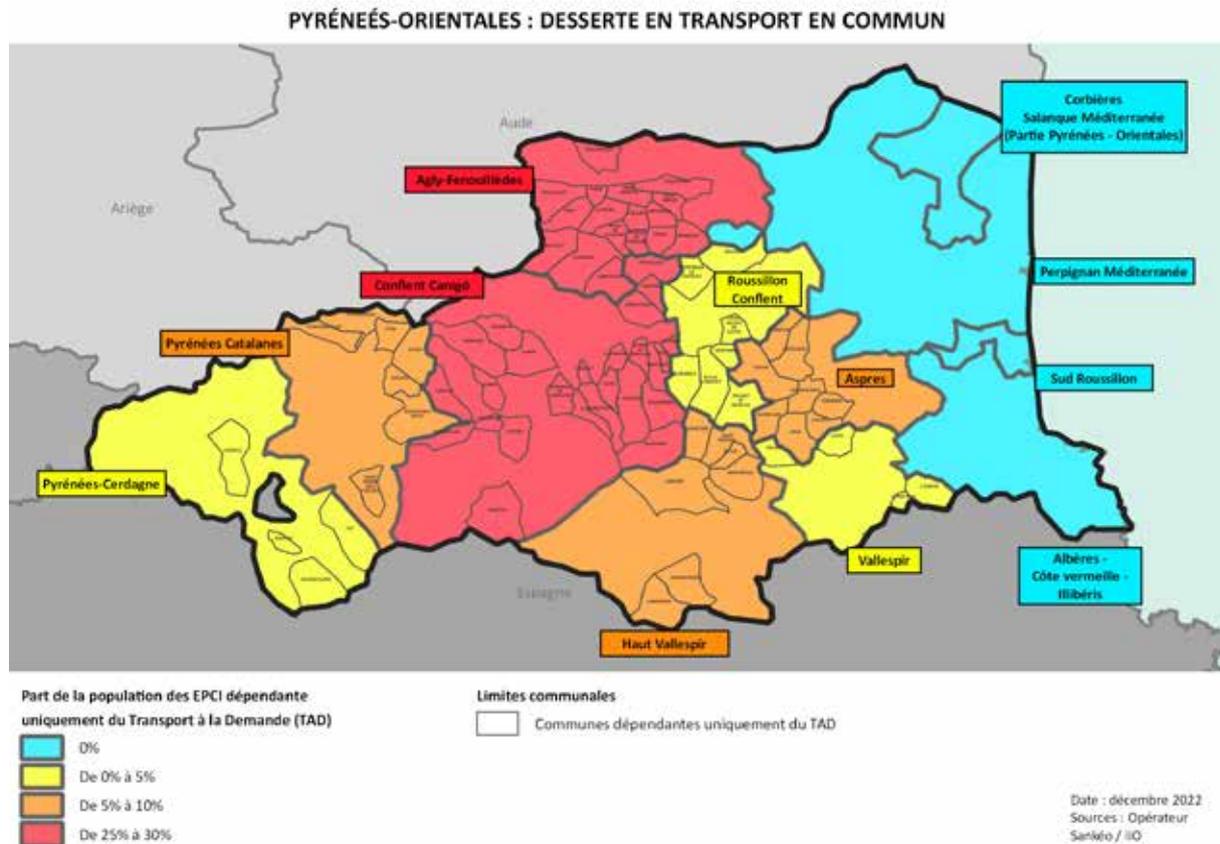


Les mobilités sur le département

Le département est desservi par deux grands réseaux de transports publics, LIO service déployé par la Région, transport régional ferroviaire, interurbain et scolaire et le réseau Sankeo transports urbains sur l'agglomération de Perpignan.

Ces réseaux ne permettent pourtant pas à la totalité de la population du département d'être réellement autonome et mobile. Ainsi, sur cette illustration

cartographique, on observe les personnes ne bénéficiant que du dispositif du Transport à la Demande. Les contraintes de mobilités les plus marquées se situent sur les secteurs des EPCI de l'Agly-Fenouillèdes et du Conflent Canigo, où 25 à 30 % de leur population ne disposent, pour se déplacer en collectif, que du Transport à la Demande (TAD).

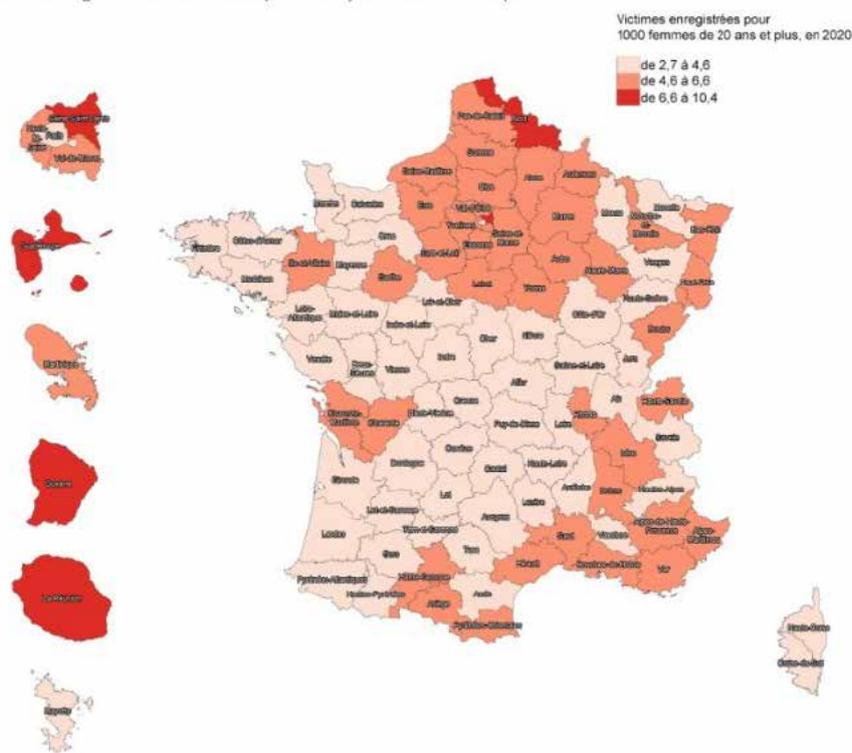


Cela conforte certainement les résultats de l'étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et du réseau des Cellules économiques, régionale, construction (CERC) Occitanie réalisée en 2019, qui indique que le mode de déplacement principal dans les Pyrénées-Orientales est la voiture. 82 % des actifs

se déplacent en voiture pour se rendre à leur travail, 4 % se déplacent en deux roues et 3 % en transports en commun. En 2019, 84 % des ménages du département possèdent au moins une voiture (51 % un véhicule et 33 % deux véhicules).

Les violences faites aux femmes

2 Nombre de femmes âgées de 20 ans ou plus victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie en 2020 (pour 1 000 femmes de 20 ans et plus)



Lecture : dans l'Aveyron, le nombre de femmes âgées de 20 ans ou plus victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de police et de gendarmerie en 2020 est compris entre 2,7 et 4,6 (pour 1 000 femmes de 20 ans et plus).

Champ: France, femmes âgées de 20 ans et plus.

Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020; traitements SSMSI.

Focus sur certaines catégories de population ayant encore d'autres fragilités : données DRESS au 31/12/2020

Les personnes âgées :

La population du département est vieillissante ce qui génère des problématiques de prise en charge d'ordre médical, de maintien à domicile et de lien social à maintenir.

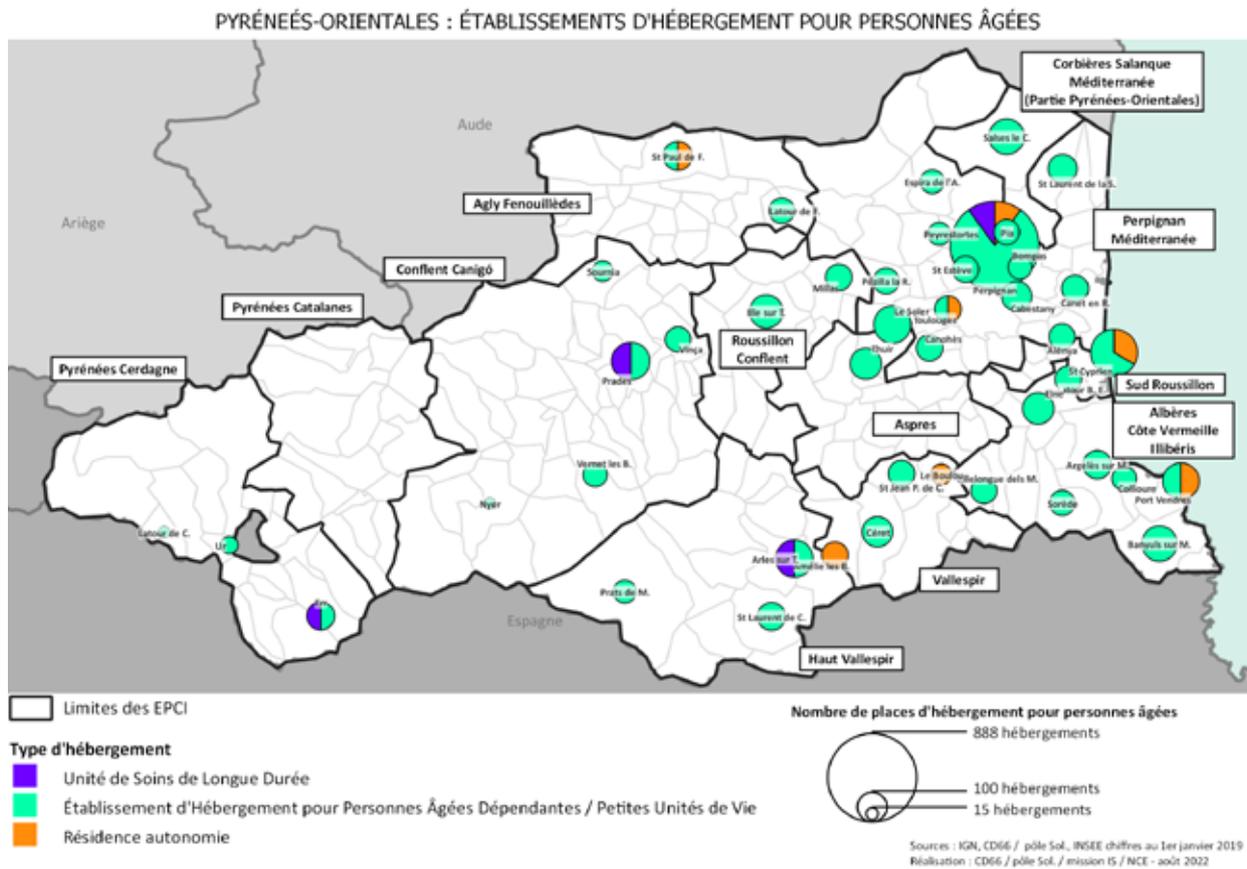
Sur la population de 60 ans et plus du département, soit 157 137 personnes, 8 % (12 644 personnes) touchent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), taux légèrement inférieur à la région (9 %) mais supérieur à la France métropolitaine qui enregistre 7,45 % de personnes touchant l'APA. Le nombre de bénéficiaire de l'APA reste en augmentation constante puisque qu'en 2016 on enregistrait seulement 5,34 % de personnes percevant l'allocation.

19,7 % de ces personnes bénéficiaires de l'APA à domicile sont en situation de forte dépendance (GIR

1 ou 2), proportion quasiment identique au national et ayant augmenté de 1,7 % depuis 2016.

Le virage domiciliaire pour les personnes âgées est un réel enjeu pour le Département puisque que le taux d'équipement en places dans les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus) est de 69,0 contre 92,2 pour l'Occitanie et 96,9 pour la France métropolitaine. La tendance s'inverse pour le taux d'équipement en places dans les structures non EHPAD avec 15,5 pour 1000 personnes de plus de 75 ans sur le département, contre 14,0 sur la région.

Pour les places en centres de jour, qui sont une des alternatives de répit pour les aidants, le taux d'équipement est supérieur (1,5 pour 1000) aux taux régional (0,8 pour 1000) et national (0,6 pour 1000), compensation à la pénurie de places en EHPAD.



Les personnes handicapées :

Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH) sur le département s'établit à 11 976 personnes représentant 4,8 % des 15/64 ans de la population, pourcentage légèrement plus élevé que celui de la région (4,2) mais dépassant le taux national de 1,5 %.

Le nombre d'enfants âgés de moins de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est de 1 926 en 2021. Ce chiffre est en augmentation depuis de nombreuses d'années et cela s'explique par un dépôt massif de dossiers suite à l'interruption durant la période de Covid. Parmi ces demandes, la part des premières demandes est de 34 %.

2 748 personnes perçoivent dans le département la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

En ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées dans des établissements médico-sociaux du département, le taux d'équipement

en places d'accueil spécialisé (places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans) est de 2, chiffre supérieur aux moyennes, régionale (1,3) et nationale (1,0). A l'inverse, pour les places en accueil médicalisé, le taux est de 0,5 sur le département contre 0,9 en région et 1,0 en France métropolitaine. On observe aussi un taux d'équipement inférieur sur les places en foyer de vie, 1,5 sur le département contre 2,2 en Occitanie et 2,1 en France métropolitaine.

En ce qui concerne, les enfants handicapés de moins de 20 ans ; le taux d'équipement en places des établissements pour enfants handicapés (hors Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), Centres Médico-Psychologiques-Pédagogiques (CMPP), Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces (CAMSP), jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) est aussi inférieur (6,3) au taux régional qui enregistre un taux de 7,2. Dans un contexte d'aggravation des situations complexes, il est impératif que l'État, dans le cadre de la prochaine programmation régionale, prenne mieux en compte ce déficit d'équipement de places pour les enfants.

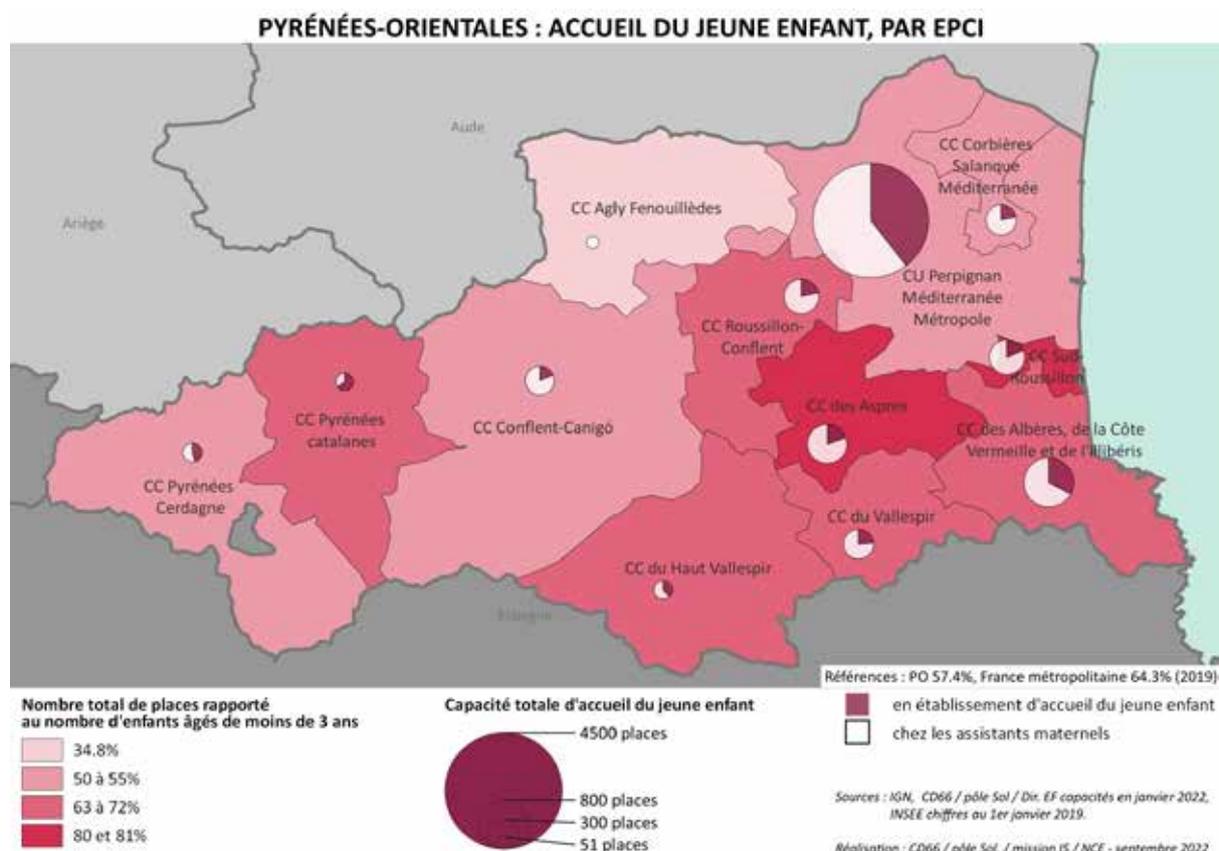
Les enfants protégés (données DRESS 31/12/20)

En 2021, 1 670 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante dans le département représentant 2 170 informations, soit une hausse de plus de 12 % d'enfants concernés depuis 2020. La proportion entre les filles et les garçons demeure identique (51 % de garçons et 49 % de filles). La tranche d'âge la plus concernée est celle des 6 à 10 ans avec 32 % suivie par les 11 à 14 ans avec 21 %. Mais ces informations préoccupantes touchent aussi les enfants de moins de 3 ans et de 3 à 5 ans, qui ensemble représentent 27 %.

Ces informations émanent pour 27 % du Parquet suivi à 19 % par le numéro national 119 et les

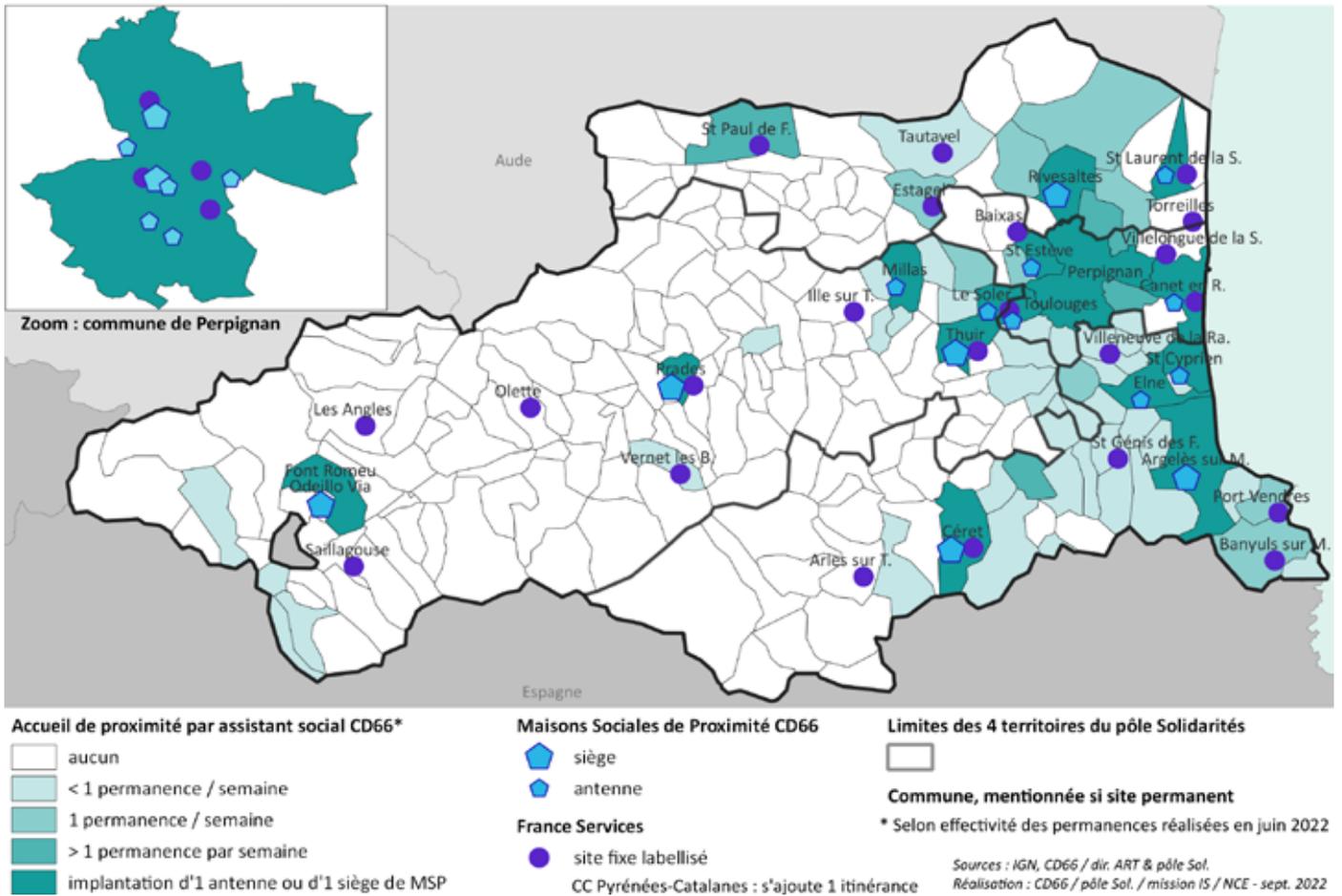
services sociaux et à 14 % par nos Maisons sociales de proximité. Les autres partenaires (centres hospitaliers, mairies, police, gendarmerie) représentent 11 % des signalements. A noter que 31,5 % de ces informations donneront lieu à une orientation justice.

En parallèle, 1 540 enfants sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, chiffre en constante augmentation, 36 % depuis 2017 à l'exception de 2021 qui affiche une diminution de 4 %. 465 de ces enfants de 0 à 18 ans sont pris en charge par de L'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence (IDEA).



L'accueil social de proximité sur le département

PYRÉNÉES-ORIENTALES : ACCUEIL DE PROXIMITÉ



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL UNIQUE DES SOLIDARITÉS PERMET D'ENRICHIR LE DÉPLOIEMENT DE SON ACTION SOCIALE PAR DES ORIENTATIONS TRANSVERSALES ET DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Les grandes politiques sectorielles (Enfance Famille, insertion et logement, Autonomie) et les orientations qui s'en dégagent, présentent des axes communs autour desquels, la collectivité a décidé de bâtir une politique de solidarité cohérente et lisible. Ces axes transversaux et communs qui guident l'évolution de l'action sociale de proximité sur nos territoires.

Parmi eux, nous pouvons citer :

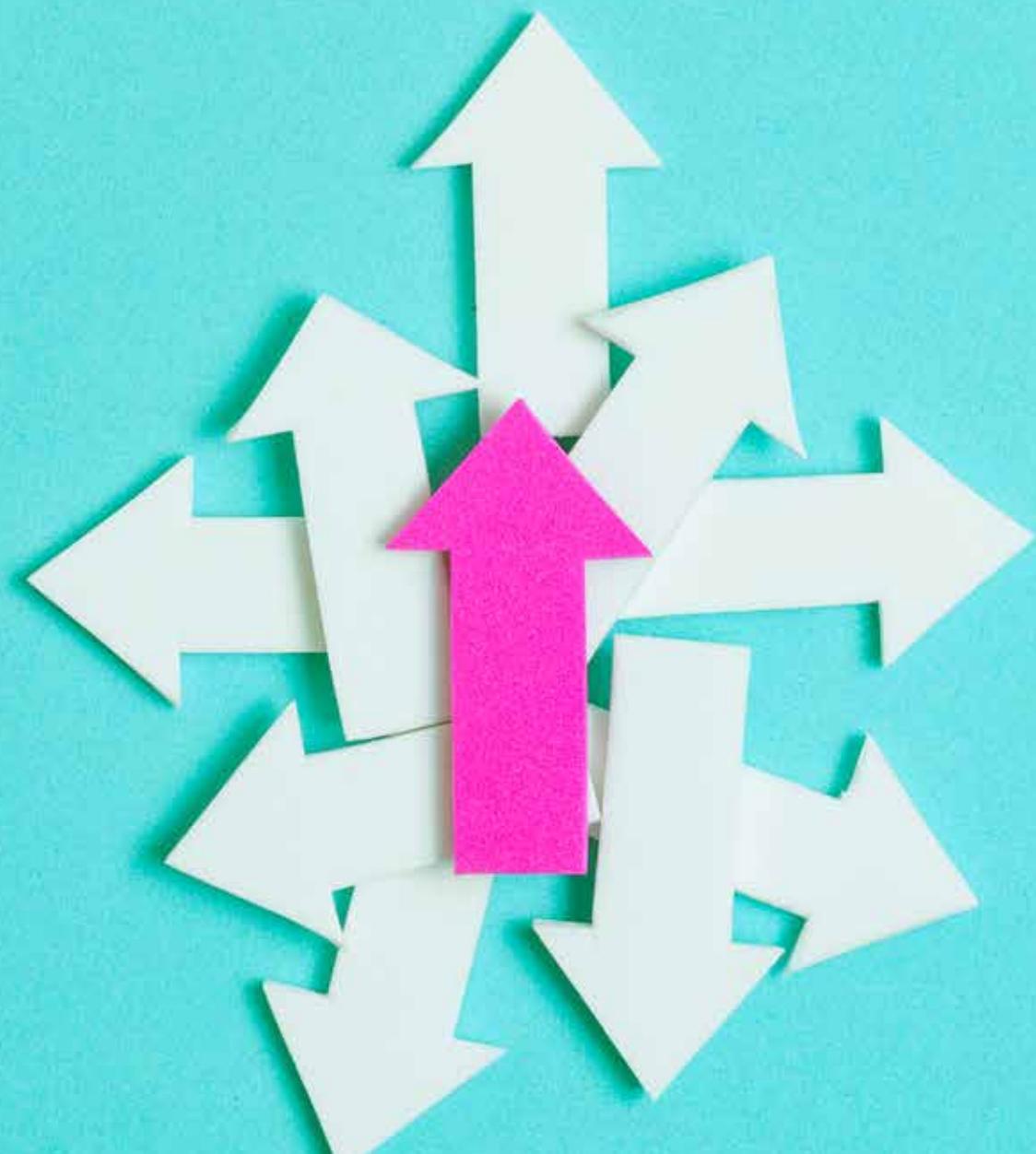


Ces axes sont déclinés dans le plan d'actions présenté en partie 3 du présent document.

En complément, **le Département des Pyrénées-Orientales souhaite davantage articuler les politiques sociales avec les politiques de développement qui constituent des leviers et des points d'appui pour l'inclusion et le bien-vivre sur le territoire.** Des actions structurantes sont proposées dans les orientations du présent schéma.



Le parcours de vie au cœur des axes structurants du nouveau schéma



Si la notion de parcours, a initialement émergé dans le domaine du soin, nous la retrouvons maintenant associée plus globalement au champ du social.

Elle s'est progressivement étendue jusqu'à être inscrite en 2005 dans la loi du 11 février sur l'autonomie et la citoyenneté des personnes en situation de handicap et en 2007 dans la loi du 5 mars réformant la protection de l'enfance. **Le Département des Pyrénées-Orientales souhaite structurer son schéma unique des solidarités autour de cette notion de parcours de vie.**

Cette approche reflète la volonté de la collectivité de **construire sa politique publique autour des besoins et des usages de chaque citoyen, avec une approche globale et décloisonnée** des différentes composantes de sa vie. Le parcours de vie doit en effet constituer ici un support à la conception et à l'évolution des réponses publiques, dans lesquelles le citoyen est positionné au cœur des réflexions, à travers sa participation, son expression sur ses besoins, ses contributions, pour faire évoluer les dispositifs ou réponses qu'on lui propose.

Ainsi, les politiques de solidarités des Pyrénées-Orientales et les engagements induits sont structurés en quatre grands axes stratégiques organisés comme suit :

Un premier axe autour des principes fondamentaux qui permettent d'asseoir une politique de solidarité : **Affirmer les fondements du Service public départemental des Solidarités ;**

Un second axe centré sur la notion de bien-vivre sur le territoire : **Mieux vivre le territoire grâce aux solidarités sociales et solidarités territoriales ;**

Un troisième axe centré sur les réponses médico-sociales et ses transformations à anticiper dans les années à venir : **Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population ;**

Un quatrième et dernier axe qui définit des conditions et points d'appui nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre ces orientations : **Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers.**

Ce schéma a vocation à **fixer quatre grands axes, des objectifs stratégiques, une trajectoire** pour les professionnels, ainsi qu'identifier **les actions structurantes à conduire pour les atteindre, en cohérence avec les engagements déjà pris par la collectivité.** Chacune de ces actions sera ensuite déclinée techniquement par les directions en charge de les conduire et qui **traduiront leurs engagements dans une feuille de route et dans le plan de charge des équipes.**

Les évolutions réglementaires et sociétales qui interviendront pendant la période de mise en œuvre du présent schéma pourront donner lieu à **des ajustements et adaptations de ces feuilles de route, tout en garantissant leur cohérence avec les objectifs et le cap que se fixe le Département.**

Vue synthétique de l'architecture du schéma :

01

Affirmer les fondements du Service public départemental des Solidarités
Accueil, information, accès aux droits et numérique , ou comment permettre à chacun d'activer ses droits et de disposer d'une information circonstanciée, accessible, claire.
Participation , ou comment permettre à chacun d'exprimer pleinement sa citoyenneté et d'être un véritable acteur dans son parcours de vie.
Prévention , ou comment permettre à chacun de préserver ses capacités et de disposer d'outils de prévention de la dégradation de sa situation.
Inclusion et représentation , ou comment permettre à chacun d'être pleinement inclus dans la cité, de se sentir appartenir à une société où chacun a sa place, d'être préservé des jugements et stigmatisations.

02

Mieux vivre le territoire grâce aux solidarités sociales et solidarités territoriales
Santé , ou comment permettre de réduire les inégalités en santé et favoriser l'accès pour tous aux soins.
Logement et solutions à domicile ou comment permettre à chacun de vivre chez soi.
Mobilité ou comment permettre à chacun de pouvoir accéder à une offre de service dans un souci de proximité et d'accessibilité.
Transition écologique et alimentation durable ou comment permettre à chacun de contribuer au développement durable.

03

Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population
Evolution de l'offre médico-sociale et sociale ou comment permettre à chacun de bénéficier d'une réponse graduée, adaptée à ses besoins, qualitative et respectant au mieux ses choix de vie.
Coordination et suivi des cas complexes , ou comment permettre à chacun d'être soutenu tout au long de son parcours de vie, lors des phases de transitions mais aussi en cas de crise.

04

Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers
Animation territoriale et partenariale au service du développement social ou comment permettre d'animer la politique de solidarités dans une optique de décloisonnement et d'optimisation des ressources locales.
Evolution et attractivité des métiers ou comment permettre de redonner du sens, susciter des vocations pour les professionnels sociaux et médico-sociaux.

Aide à la lecture :

Le plan d'action présenté ci-après est organisé autour de quatre axes ou grands objectifs stratégiques, lesquels sont déclinés en objectifs plus opérationnels. Pour chacun de ces objectifs, des actions structurantes sont identifiées, soit transversales et concernant tous les publics, soit spécifiques à certains secteurs ou à certains publics.

AXE 1 : Affirmer les fondements du Service Public Départemental des Solidarités

Une société inclusive est une société qui s'adapte aux différences et aux spécificités de chacun, et qui va au-devant de leurs besoins pour leur donner toutes les chances de réussite dans la vie. Ce premier axe marque la volonté du Département **d'installer les bases d'une société inclusive** qui permette à chacun de s'épanouir individuellement et collectivement.

Par Service Public Départemental des Solidarités, le Département entend rendre accessible l'ensemble de ses missions à toute la population sans distinction et ce, en tout point du territoire. Le Service Public Départemental des Solidarités représente donc un **ensemble d'entités composées de professionnels offrant un accueil inconditionnel permettant l'accès aux droits et des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives**.

Il s'agira d'abord de garantir un accueil et un niveau d'information suffisant pour faciliter l'activation des droits et lutter contre le non-recours.

Afin de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens, le Département souhaite développer leur participation et leur implication dans leur propre parcours comme dans la conception et l'évaluation des politiques publiques qui les concernent.

Préserver les capacités, les compétences, les motivations de chacun est essentiel pour une approche pro-active du parcours individuel. Une politique de prévention ambitieuse est donc pensée par le Département. Enfin, il s'agira de lutter contre la stigmatisation en faisant évoluer les représentations sur les publics fragiles, en promouvant une totale inclusion et notamment en renforçant les liens entre les politiques de solidarités, le sport et la culture, en veillant à ne pas véhiculer d'images dépréciées des publics accompagnés, de valoriser l'expression de leur citoyenneté... L'ensemble de ces projets œuvre pour un vivre-ensemble apaisé et une société où chacun trouve sa place.

Les fondements du Service Public Départemental des Solidarités

Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à aider chaque citoyen à prendre sa place et faire valoir ses droits dans une logique de soutien à l'expression du pouvoir d'agir ; • Contribuer à faire évoluer les représentations pour reconnaître les potentiels, les capacités, les forces de chacun avant ses fragilités ; • Développer la transversalité entre les politiques publiques départementales au service de la cohésion sociale (culture, sport, alimentation, numérique...) ; • Contribuer à préserver les liens sociaux et œuvrer pour un vivre-ensemble apaisé et intégrateur ; • Être soutenant vis-à-vis de la population dans l'exercice de sa citoyenneté, dans l'activation de ses droits, dans la préservation de ses capacités et la prévention de la dégradation des situations individuelles.
-------------------------------	---

La collectivité s'engage donc à travailler en priorité autour de quatre grands objectifs :

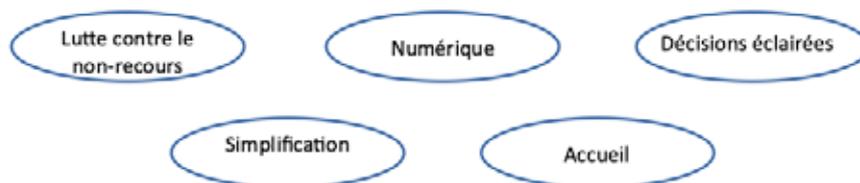
1 - Accueil, information, accès aux droits et numérique, ou comment permettre à chacun d'activer ses droits et de disposer d'une information circonstanciée, accessible, claire.

2 - Participation, ou comment permettre à chacun d'exprimer pleinement sa citoyenneté et d'être un véritable acteur dans son parcours de vie.

3 - Prévention, ou comment permettre à chacun de préserver ses capacités et de disposer d'outils de prévention de la dégradation de sa situation.

4 - Inclusion et représentation, ou comment permettre à chacun d'être pleinement inclus dans la cité, de se sentir appartenir à une société où chacun a sa place, d'être préservé des jugements et stigmatisations.

Objectif 1 : Accueil, information, accès aux droits et numérique *ou comment permettre à chacun d'activer ses droits et de disposer d'une information circonstanciée, accessible, claire.*



Les questions d'accès aux droits et de simplification des démarches administratives sont des enjeux communs à l'ensemble des politiques publiques, souvent liées à la notion de lutte contre le non-recours.

En cohérence avec les démarches nationales en faveur du travail social, invitant les Départements à structurer le premier accueil social inconditionnel de proximité, les Pyrénées-Orientales ont engagé une réflexion de fond sur la rénovation de leurs modalités d'accueil. En effet, le début d'un parcours d'accompagnement ou l'activation d'une aide peuvent constituer des moments clés dans la vie d'une personne, notamment parce que les différentes démarches à effectuer et les acteurs à solliciter peuvent être vecteurs de découragement. Ainsi, organiser un accueil de qualité et dispenser une information claire et accessible, en proximité sont des enjeux majeurs, tout comme entretenir la capacité des équipes départementales à orienter vers les partenaires quand cela est opportun.

Chiffres-clés :

Nombre d'accueil dans les MSP en 2022 :

- accueil physique 105 437
- accueil téléphonique 201 084
- au total 306 521

Chiffres-clés :

Nombre de médiateurs numériques en 2022 : 15

Si le développement du numérique représente une opportunité pour faciliter les démarches et l'accès à l'information du plus grand nombre, les limites de la dématérialisation croissante de l'information et des services, et la nécessité d'apporter un soutien aux personnes les plus fragiles, parfois peu familiarisées à l'usage des nouvelles technologies, restent un défi pour les années à venir.

Focus sur les enjeux d'accès aux droits dans les Pyrénées-Orientales

L'accès au droit signifie que chaque personne quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu de vie où elle habite, peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir. Il s'agit notamment d'assurer un réseau de services de proximité afin d'assurer l'égal accès de tous les citoyens au droit et notamment les publics les plus en difficulté, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées.

Le contexte départemental est marqué par de réelles fragilités socio-économiques de la population. Parmi ces facteurs de fragilité, plus de la moitié des allocataires sont des personnes seules, leur part progresse en 2021. Par ailleurs, la part de familles monoparentales est particulièrement élevée et représente 18 % des allocataires dans les Pyrénées-Orientales. Dans ce contexte de fragilité socio-économique, la lourdeur et la dématérialisation des démarches administratives, la multiplicité des interlocuteurs en présence et leur articulation insuffisante, le sentiment de stigmatisation vécu par les personnes, sont autant de facteurs pouvant générer des phénomènes de non-recours aux droits, et dans certains cas, des situations de précarité et d'exclusion.

A l'heure où le tout-numérique apparaît comme un frein à l'accès aux droits pour les plus démunis, la lutte contre le non-recours a été définie comme une priorité. Plusieurs conditions pour tendre vers le zéro non-recours sont connues et sous-tendent des mesures, telles que la lisibilité, les démarches d'aller-vers, l'automatisme des ouvertures de droits, le repérage des bénéficiaires potentiels et l'offre de plusieurs services en un lieu unique comme dans les maisons France Services qui doit être complémentaire de l'intervention des Maisons sociales de proximité (MSP).



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Garantir un accueil inconditionnel de proximité et de qualité ;
- Redonner du pouvoir d'agir au citoyen et éclairer ses décisions ;
- Rapprocher l'information de la population et faire des Maisons sociales de proximité les relais locaux du Service Public Départemental des solidarités ;
- Lutter contre le non-recours et les ruptures de droits ;
- Simplifier les démarches et se positionner en facilitation pour les personnes.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Améliorer l'accueil du public

Action sociale / tout public	<p>Garantir un accueil social inconditionnel de proximité et de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • finaliser et optimiser la structuration de l'accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire départemental ; • créer des espaces numériques sur les Maisons sociales de proximité ; • développer les actions de communication sur l'accompagnement social départemental sous formes variées pour être mieux repéré par les citoyens en lien étroit avec les Directions de politiques publiques ; • poursuivre et renforcer les actions « d'aller-vers » et les interventions des travailleurs sociaux hors les murs / itinérantes / à domicile ; • maintenir un maillage de proximité et une bonne articulation avec l'écosystème partenarial.
Insertion - Logement	<p>Faciliter le lien entre institutions dans un souci de fluidification de la réponse apportée aux usagers (ex création du poste de référent du département à la Caf).</p>
Autonomie	<p>Créer des Espaces Autonomie, têtes de réseaux locaux, sur chacun des quatre territoires d'intervention sociale du Département (dans un objectif de généralisation d'une offre de type Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et de convergence de l'offre d'accueil adressée aux publics âgés ou handicapés) ;</p> <p>Poursuivre la démarche d'amélioration continue de l'accueil engagée par la Maison départementale des personnes handicapées et proposer un accueil de second niveau.</p>

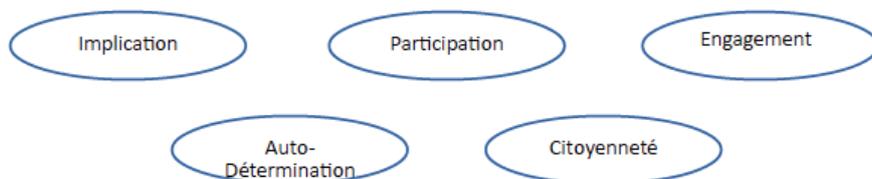
Organiser et coordonner l'information

Action sociale / tout public	<p>Accompagner le déploiement sur tous les territoires des Conseils locaux d'accès aux droits (CLAD) et à la bonne articulation de l'intervention de l'ensemble des acteurs concernés (Centre communal d'action social (CCAS), maisons France services, organismes payeurs...);</p> <p>Poursuivre la couverture territoriale en services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes (points d'information jeunes, point d'accueil écoute jeunes...).</p>
ASE - PMI	<p>Expérimenter une Maison de l'enfant et de la famille sur un territoire qui regroupe une offre d'information, de conseils, de soins, de socialisation à destination des enfants et des futurs parents ;</p> <p>En complémentarité, créer un outil numérique, type application répondant à des besoins de conseils ou d'informations sur les actions de soutien à la parentalité.</p>
Insertion - Logement	<p>Déployer la « Boussole des jeunes », véritable porte d'entrée sur la thématique logement.</p>
Autonomie	<p>Créer un socle commun d'information exhaustive, claire et régulièrement actualisée via la rénovation de la communication internet et des flyers d'information dans le champ de l'Autonomie.</p>

Simplifier les démarches à l'appui des outils numériques

Action sociale / tout public	<p>Déployer l'outil géolocalisé des lieux ressources pour les démarches numériques et des acteurs ressources en cas d'urgence sociale et étudier l'extension à l'ensemble des dispositifs d'insertion ;</p> <p>Favoriser la mise en réseau et en cohérence des acteurs de l'alimentation solidaire ;</p> <p>Développer l'offre d'accompagnement au numérique sur le territoire.</p>
Autonomie	<p>Déployer la demande unique d'aide à l'autonomie (Allocation personnes âgées (APA)-Caisse de retraite) et développer la reconnaissance mutuelle des évaluations entre les services du Département et des caisses de retraite ;</p> <p>Mettre en place le téléservice de dépôt de la demande unique d'aide à l'autonomie et de suivi des demandes pour l'APA, et accompagner à son utilisation via des conseillers numériques ;</p> <p>Poursuivre le déploiement des téléservices de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ainsi que l'accompagnement de son utilisation via des conseillers numériques.</p>

Objectif 2 : Participation, ou comment permettre à chacun d'exprimer pleinement sa citoyenneté et d'être un véritable acteur dans son parcours de vie.



Chiffres-clés :

Nombre de réunions du Collège des personnes concernées par la précarité en 2022 : 14
Nombre moyen de participants au comité des jeunes de l'ODPE en 2022 : 10

L'intention de renforcer la participation des personnes concernées par la précarité dans les dispositifs publics est assumée depuis de nombreuses années dans le Département des Pyrénées-Orientales. Elle recouvre à la fois la volonté de laisser aux personnes la possibilité d'influencer leurs propres parcours de vie, de prendre les décisions qui les concernent de manière éclairée, de donner leur avis sur les politiques

publiques et leurs applications mais également de reconnaître les devoirs et implications induites par un accompagnement avec notamment des attendus de la collectivité en matière d'engagement. Dans les années à venir, il s'agira de renforcer cette trajectoire avec pour objectif d'aller plus loin en matière de participation en donnant à chacun la possibilité de s'exprimer sur son parcours ou sur les politiques publiques le concernant.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Faire de l'expertise d'usage et de la participation, des principes incontournables de toutes les politiques de solidarité ;
- Développer les instances participatives et les comités d'usagers ;
- Renforcer la culture commune des professionnels en matière de démarches participatives ;
- Promouvoir l'exercice de la citoyenneté par chacun.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

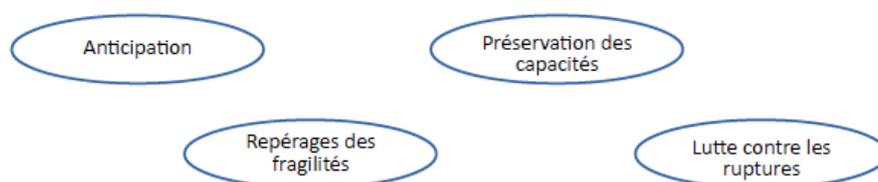
Former les professionnels et installer une culture commune de la participation

Action sociale / tout public	Former les professionnels aux techniques de participation et de promotion de la citoyenneté pour en faire une culture commune.
-------------------------------------	---

Renforcer la participation individuelle et collective

Action sociale / tout public	<p>Renforcer la place de l'habitant dans le fonctionnement des Maisons sociales de proximité (MSP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser leur implication dans les projets locaux ; • coconstruire avec les habitants le service social de demain. <p>Systématiser pour chaque politique publique, l'implication des publics concernés (enquêtes, participation aux instances, constitution de collèges ou comités d'usagers...).</p>
ASE - PMI	<p>Renforcer la participation des jeunes en intégrant de nouveaux jeunes relevant d'une mesure Aide sociale à l'enfance au sein du Comité des Jeunes de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance ;</p> <p>Créer une application dédiée aux droits des mineurs ;</p> <p>Réaliser un référentiel sur le recueil de la parole de l'enfant victime.</p>
Autonomie	<p>Poursuivre l'animation du comité des usagers de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le déploiement de l'enquête de mesure de la satisfaction de la MDPH ;</p> <p>Garantir le rôle et faire vivre le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en tant qu'instance de démocratie participative représentative des personnes.</p>
Insertion - Logement	Favoriser les processus d'autonomisation des personnes.

Objectif 3 : Prévention *ou comment permettre à chacun de préserver ses capacités et de disposer d'outils de prévention de la dégradation de sa situation.*



Chiffres-clés :

Montant du précédent programme d'actions coordonné de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : dépenses en 2022 à hauteur de **1 141 104,26 €** sur les actions de préventions à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et leurs aidants.

La prévention peut être définie comme l'ensemble des mesures et actions permettant de repérer les besoins des personnes et d'éviter que leur situation sociale, familiale ou budgétaire ne se dégrade par défaut d'une prise en charge adaptée. L'action départementale en la matière, pour l'ensemble des politiques sectorielles, est marquée par cette volonté d'agir le plus tôt possible pour faire face aux difficultés.

Les évolutions sociétales des dernières années encouragent à intervenir toujours plus en amont au regard du caractère multifactoriel et souvent cumulatif des fragilités qui peuvent, par défaut d'un repérage anticipé, générer des situations de grande précarité. L'un des enjeux pour le Département des Pyrénées-Orientales sera de consolider des actions permettant d'agir en prévention et de

limiter ainsi la dégradation des situations quelle que soit la nature de la fragilité des individus ou des ménages. L'ambition de la collectivité est bien de pouvoir rechercher un parcours et une prise en charge optimisés, impliquant de prévenir les ruptures de parcours dans une logique pro-active et d'anticipation.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Prévenir les risques d'exclusion et la dégradation des situations en intervenant de manière pro-active, diversifiée, renforcée en direction des citoyens ;
- Mettre en valeur la prévention dans les missions des agents du Département ;
- Coconstruire la prévention avec les partenaires pour répondre aux évolutions des politiques et dispositifs.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Renforcer les actions de prévention sur le territoire

<p>Action sociale / tout public</p>	<p>Déployer ou renforcer les actions en lien avec les partenaires compétents, en matière de sensibilisation aux risques liés à l'usage du numérique, de décrochage scolaire, de santé... ;</p> <p>Venir en accompagnement des actions de prévention déployées par les associations et l'Etat (équipe d'éducateurs spécialisés) pour accompagner les jeunes en situation de rupture ;</p> <p>Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant pour les publics les plus fragiles, au travers des actions prévues dans le Plan pauvreté, notamment le programme des 1 000 premiers jours pour œuvrer en faveur de l'insertion, la prévention précoce, la lutte contre les inégalités...</p>
<p>ASE - PMI</p>	<p>Renforcer les actions d'information et d'accès aux dispositifs de contraception, de dépistage à l'attention des jeunes en milieu scolaire, maison d'enfants à caractère social, lieux d'accueil pour personnes handicapées etc. : actions collectives, consultations médicales ;</p> <p>Renforcer les suivis des femmes en situation de grossesse vulnérable : consultations médicales, concertation ville – hôpital ;</p> <p>Créer une équipe mobile pouvant se déplacer au plus près des familles qui ne fréquentent pas les lieux consultations Protection maternelle et infantile (PMI) ;</p> <p>Organiser des interventions individuelles de soutien et de répit à domicile afin de prévenir l'isolement et l'épuisement des parents d'enfants de 0 à 3 ans (1000 premiers jours) ;</p> <p>Renforcer les interventions d'aide à domicile par des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale en complément des interventions sociales préventives menées par les assistants sociaux départementaux en Maison Sociale de Proximité ;</p> <p>Créer un réseau de professionnels mobilisés contre les risques prostitutionnels des mineurs et jeunes majeurs.</p>

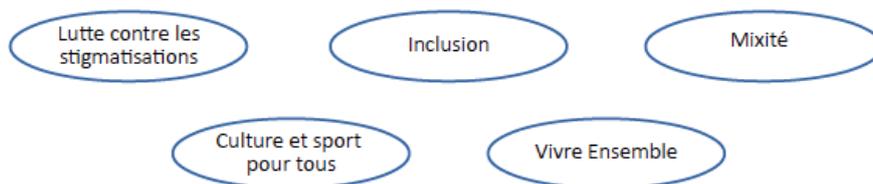
Renforcer les actions de prévention sur le territoire

Autonomie	<p>Poursuivre la dynamique partenariale engagée par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et communiquer sur les actions de prévention ; • Amplifier la coordination et l'animation des acteurs du bien vieillir ; • Faire converger les objectifs stratégiques de chaque financeur et construire des politiques spécifiques à l'échelle départementale notamment la structuration d'un écosystème autour des aides techniques. <p>Développer le repérage de la fragilité en soutenant le déploiement du programme Integrated Care for Older People (ICOPE) notamment auprès des aidants des bénéficiaires de prestations et des bénéficiaires des actions de prévention financées dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).</p> <p>Structurer une politique départementale d'aide aux aidants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un service digital pour centraliser l'accès aux informations et aux aides disponibles pour les aidants et les professionnels ; • Mieux prendre en compte les besoins des aidants dans le cadre des évaluations et de l'élaboration des plans d'aide au domicile ; • Optimiser les solutions de répit existantes (notamment accueil de jour, hébergement temporaire) et renforcer l'offre de service des plateformes de répit et d'accompagnement des proches aidants ; • Poursuivre l'expérimentation sur le baluchonnage.
Insertion - Logement	<p>Réduire les délais de démarrage de l'accompagnement dans un souci d'optimisation des parcours.</p>

Faire évoluer les postures professionnelles

Action sociale / tout public	<p>Sensibiliser les acteurs du champ des solidarités dans le repérage et l'accompagnement des violences intra-familiales ;</p> <p>Renforcer la possibilité des visites à domicile par les travailleurs sociaux en cas de besoin, quelles que soient leurs spécialités ;</p> <p>Privilégier dans une démarche de développement social local les démarches et actions collectives : parents-enfants, temps ludiques et récréatifs, visites culturelles, les MSP devant également proposer de nouvelles animations ouvertes sur le grand public.</p>
-------------------------------------	--

Objectif 4 : Inclusion et représentation, ou comment permettre à chacun d'être pleinement inclus dans la cité, de se sentir appartenir à une société où chacun a sa place, d'être préservé des jugements et stigmatisations



Chiffres-clés :

Montant accordé aux Etablissements ou Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) pour le développement d'actions culturelles : 50 000 € en 2022 financements croisés direction de l'autonomie et Directions politiques culturelles, médiathèque et catalanité.

Si la notion a émergé dans le champ du handicap initialement, l'inclusion désigne aujourd'hui plus globalement le fait de lever les obstacles à l'intégration des personnes-usagers des politiques de solidarités, dans tous les domaines de la vie sociale.

Il s'agit de garantir à chacun une place dans la Cité, autour de la notion de vivre-ensemble et de lutte contre les exclusions. Pour une société inclusive et à l'appui de ses compétences parallèles aux Solidarités, le Département souhaite faire de l'accès à la culture et au sport pour tous un levier de

mixité sociale, d'inclusion et un outil de réduction des inégalités sociales et de leur reproduction. Les initiatives notamment locales de lutte contre l'isolement et les exclusions méritent dans ce cadre d'être renforcées et poursuivies. L'ensemble de ces dynamiques doivent être appuyées par un travail sur les représentations et la stigmatisation dont peuvent encore aujourd'hui faire preuve les personnes fragilisées par un handicap, par leur grand âge, par leur situation sociale ou financière. Celui-ci sera notamment articulé avec la rénovation de l'accueil social de proximité dans les Maisons sociales de proximité (MSP).

Focus sur la mobilisation de la culture et du sport comme levier d'inclusion sociale et de réduction des inégalités

La culture, parce qu'elle offre le moyen de se forger une identité propre et de renforcer ou de préserver le **sentiment d'appartenance à la communauté**, constitue un levier déterminant d'inclusion sociale. Elle permet, au-delà d'exprimer sa créativité, de partager une expérience avec d'autres. De même, le sport, au-delà d'être une source de **bien-être mental et physique**, permet de se dépasser, de redonner confiance en soi, de créer des liens. Ces deux activités sont également **sources de réparation**, leviers de lutte contre l'isolement et le repli sur soi.

Le Département articule son action culturelle et sportive avec ses politiques de solidarités depuis de nombreuses années. A titre d'exemple, le Département soutient financièrement des actions favorables à l'accès à la culture pour tous, des projets autour de la lecture pour les personnes mal-voyantes comme pour les personnes allophones... Par ailleurs, le Plan Départemental d'Éducation Artistique et Culturelle (PDEAC) est largement tourné vers la généralisation de l'éducation culturelle avec l'idée que tous les collégiens du territoire puissent bénéficier d'une même qualité dans les actions artistiques et culturelles.

Parce que le sport et la culture sont reconnus comme de **réels leviers d'inclusion**, la collectivité souhaite **renforcer son engagement et dynamiser les articulations entre les directions concernées autour de projets communs.**



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Garantir l'accès pour tous au sport et à la culture comme levier de cohésion sociale, d'inscription sur son territoire et de préservation de ses capacités cognitives pour les plus âgés ;
- Lutter contre l'isolement et donner à tous la possibilité d'activer ses ressources sociales ;
- Lutter contre un regard stigmatisant sur les publics des politiques de solidarités, valoriser les atouts et les forces de chacun avant ses difficultés.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Faciliter l'accès au sport et à la culture pour tous

<p>Action sociale / tout public</p>	<p>Développer des actions culturelles et sportives au sein de tous les Etablissement ou service social et médico-social sous compétence départementale ;</p> <p>Organiser des liens structurels avec les acteurs de la culture et du sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organiser une rencontre annuelle entre acteurs culture-sport-solidarité, – Coconstruire des projets culture et sport solidaires territorialisés, à l'appui de diagnostics des équipements et dispositifs sport et culture mobilisables. <p>Former les acteurs culturels et du sport à la médiation en direction des publics éloignés et bonifier leurs financements dans le cadre de projets ciblant les publics fragiles ;</p> <p>Développer des projets en favorisant l'accès pour tous (journées citoyennes, festivals de musique, travail avec "Cultures du cœur"...);</p> <p>Soutenir des festivals de musique, expositions, manifestations sportives impliquant des jeunes dans une logique intergénérationnelle et interculturelle ;</p> <p>Développer des actions collectives liant la santé, l'accès à la culture ou le sport en direction d'un public en insertion (dispositif sport/santé développé par la Direction de l'Insertion et du Logement).</p>
<p>Autonomie</p>	<p>Favoriser l'accès des personnes handicapées au sport ;</p> <p>Renforcer les partenariats pour le développement d'actions culturelles à l'attention des personnes handicapées et âgées.</p>

Faire évoluer les regards et les représentations

Action sociale / tout public	Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles pour incarner davantage une approche valorisant les capacités de chacun avant ses fragilités.
ASE - PMI	Promouvoir une communication positive sur la protection de l'enfance afin de lever les représentations : films, rencontres – débats...
Autonomie	Poursuivre les actions de sensibilisation du Grand public et des agents du Département sur le grand âge et le handicap : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les “Vendredis du handicap” , • Les déployer dans le champ du grand âge , • Renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes publics.
Insertion - Logement	Faciliter l'embauche de personnes en insertion dans les projets d'investissement financés par le Département, notamment en lien avec les clauses sociales des marchés publics départementaux ; Impliquer les acteurs économiques du territoire dans l'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (rSa) et modifier les représentations autour de l'insertion.

Favoriser le vivre-ensemble et lutter contre l'isolement

Action sociale / tout public	Repenser le rôle, le fonctionnement et l'image des Maisons sociales de proximité (MSP) sur les territoires : <ul style="list-style-type: none"> • Evoluer vers une logique de lieux ressources plutôt que de guichet ; • Faire des MSP des lieux de convivialité ouverts à toute la population du territoire (intégrant une programmation culturelle, permettant le bien-vivre ensemble en créant des lieux d'échanges qui permettent l'expression de la participation citoyenne (espaces d'entraide et d'échanges).
ASE - PMI	Développer le parrainage de proximité, le mentorat, pour les enfants protégés afin d'élargir leur champ relationnel et tisser des liens sociaux favorisant l'accès à de nouveaux horizons.
Autonomie	Assurer le pilotage départemental de lutte contre l'isolement des personnes âgées notamment dans le cadre du programme d'action coordonné de la Conférence des financeurs ; Développer des actions de lutte contre l'isolement pour les personnes en situation de handicap et notamment étudier la mise en place d'une plateforme numérique pour faciliter l'accès des personnes âgées et de leurs proches aux actions qui favorisent le lien social à proximité de chez eux ; Promouvoir les actions intergénérationnelles.

AXE 2 : Mieux vivre le territoire grâce aux solidarités sociales et solidarités territoriales

Cet axe révèle la volonté du Département d'appréhender les politiques de solidarité comme des leviers du bien-vivre et de cohésion sociale. Appréhender la personne dans son environnement apparaît en effet essentiel pour pouvoir lui permettre de consolider ses propres ressources et de s'inscrire sur un territoire.

Il s'agira de travailler autour de l'accès aux soins pour tous, et notamment dans une logique de réduction des inégalités en santé, qu'elles soient liées à des problématiques sociales ou à des problématiques territoriales du fait de la démographie médicale.

S'inscrire sur un territoire implique de disposer d'un chez-soi.

C'est pourquoi la question des solutions de logements mais aussi des services qui permettent d'être soutenus à domicile pour que chacun puisse bien-vivre à domicile apparaît déterminante.

En lien direct, la problématique de la mobilité est constitutive de l'inscription territoriale, soit pour accéder à une offre de services et d'accompagnement, soit en garantissant que les réponses publiques se rapprochent des territoires et des individus. Enfin, parce que les enjeux environnementaux sont l'affaire de tous pour un territoire préservé durablement, il s'agira d'identifier comment la transition écologique peut constituer un point d'appui complémentaire pour repenser les solidarités et la manière de vivre sur un territoire.

A travers cet axe, le Département souhaite :

Mieux vivre le territoire grâce aux solidarités sociales et solidarités territoriales	
Objectifs stratégiques	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé ;• Faire en sorte que chacun accède ou se maintienne dans un chez-soi adapté à ses besoins ;• Garantir une offre de services permettant de vivre à domicile et d'accéder à l'ensemble des ressources fondamentales ;• Inclure l'enjeu de durabilité dans l'ensemble des politiques publiques de solidarités.

La collectivité s'engage à travailler autour de quatre grands objectifs :

- 1. Santé**, ou comment permettre de réduire les inégalités en santé et favoriser l'accès pour tous aux soins.
- 2. Logement et solutions à domicile** ou comment permettre à chacun de vivre chez soi.
- 3. Mobilité** ou comment permettre à chacun de pouvoir accéder à une offre de service dans un souci de proximité et d'accessibilité.
- 4. Transition écologique et alimentation durable** ou comment permettre à chacun de contribuer au développement durable.

Objectif 5 : Santé, ou comment permettre de réduire les inégalités en santé et favoriser l'accès pour tous aux soins



Chiffres-clés :

Part des médecins généralistes de plus de 55 ans : 40,5 % et 70 % de 60 ans et plus ;
Financement de trois contrats locaux de santé : Agly-Fenouillèdes, Vallespir-Haut-Vallespir et Montagnes Catalanes : 60 000 €.

La santé désigne un état de complet bien-être physique, mental et social. La démographie médicale décroissante et la raréfaction de certains professionnels sur les territoires met en péril la capacité de la population à accéder aux soins, y compris en santé mentale. Fort de ce constat, le Département souhaite renforcer les outils à sa main pour proposer un soutien en santé notamment ciblé sur les publics vulnérables.

Il s'agira également de poursuivre le travail partenarial institutionnel (notamment l'articulation avec l'Agence régionale de santé) et de maillage de

proximité pour sécuriser des solutions adaptées aux besoins de la population, à la fois en soutenant des initiatives territoriales comme l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et en organisant structurellement des collaborations, avec la psychiatrie par exemple, pour créer une dynamique vertueuse.

Le développement de solutions numériques et de télésanté peut constituer une opportunité pour renforcer l'accessibilité, même si cela nécessite d'être accompagné, le Département doit la saisir.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Défendre une définition globale de la santé comme "état de complet bien-être physique, mental et social" ;
- Lutter contre la désertification médicale et le non-recours aux soins en proposant un suivi médical départemental ciblé sur les publics vulnérables et soutenant les initiatives de maillage du territoire ;
- Réduire les inégalités en santé et promouvoir une approche préventive.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Renforcer l'action du Département en matière de santé

Action sociale / tout public	<p>Lutter contre la désertification médicale notamment <i>via</i> la participation du Département au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ma Santé Ma Région ;</p> <p>Défendre la création d'un Centre Hospitalier Universitaire à Perpignan ;</p> <p>Favoriser la venue de médecins internes sur le territoire des Pyrénées-Orientales.</p>
ASE - PMI	<p>Renforcer les consultations médicales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des femmes enceintes et des grossesses vulnérables ; • Du nourrisson (avec apport de conseils aux parents) ; • Des enfants confiés et des jeunes ; • <i>Via</i> les bilans de santé et la prise en charge (somatique, psychologique, psychiatrique, sexuelle, des problématiques de handicaps...). <p>Assurer un traitement spécifique des situations d'enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance communes avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;</p> <p>Créer un Réseau de Santé Protégée avec des professionnels publics et libéraux garantissant un accès aux soins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et mener des études longitudinales sur la santé des enfants confiés <i>via</i> le logiciel Pegase et le dispositif Olinpe pour ajuster les actions de santé à l'attention des enfants.</p>
Insertion - Logement	<p>Lutter contre l'habitat indigne ;</p> <p>Renforcer l'action de la Cellule Départementale de Prévention pour l'Insertion (CDPI) au travers le développement d'actions collectives de prévention et de nouvelles modalités d'accompagnement.</p>

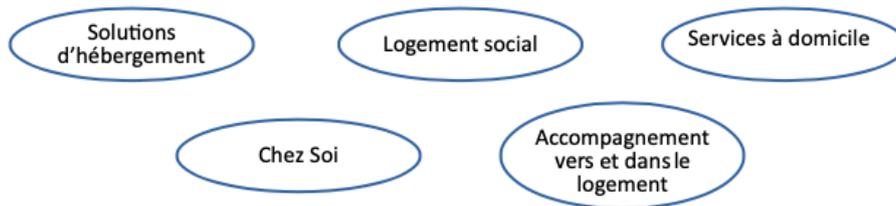
Dynamiser l'écosystème d'acteurs de la santé

Action sociale / tout public	<p>Mettre en réseau les acteurs (repérage, connaissances des domaines d'intervention) à travers des rencontres partenariales ou forum mettant en lien les acteurs du champ sanitaire avec le social et le médico-social ;</p> <p>Renforcer le partenariat avec la pédopsychiatrie et la psychiatrie, soutenir la pérennisation et le développement des équipes mobiles de psychiatrie, former largement les professionnels aux questions de handicap psychique et de santé mentale ;</p> <p>Promouvoir l'exercice coordonné notamment en soutenant en investissement la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ou de Centre de Santé locaux ou municipaux ;</p> <p>Poursuivre le financement de l'élaboration de contrats locaux de santé et la participation à leur animation.</p>
-------------------------------------	--

Soutenir les publics fragiles

Action sociale / tout public	<p>Favoriser les parcours d'accès aux soins des personnes les plus éloignées de leur projet santé, en développant l'aller-vers et les outils de télé-expertise ;</p> <p>Suivre et soutenir les démarches de communication ciblées de l'Assurance maladie en direction des publics précaires éloignés du système de santé ;</p> <p>Déployer la plateforme téléphonique d'écoute psychologique avec les psychologues de la collectivité.</p>
-------------------------------------	--

Objectif 6 : Logement et solutions à domicile, *ou comment permettre à chacun de vivre chez soi*



Chiffres-clés :

Délai moyen pour accéder à un logement social : 14 mois

Nombre de bénéficiaires APA : 8 516

Tout comme peut l'être l'accès à l'emploi, le fait de disposer d'un logement et d'avoir un chez-soi est vecteur d'inclusion dans la société. Parallèlement à cette fonction intégratrice du logement, on peut citer le souhait de plus en plus fermement affirmé

par les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap de vivre dans un logement individuel ou semi-individuel, plutôt que d'accéder à des solutions d'hébergement collectif.

Pour répondre à ces attentes, le Département a mis en place une politique volontariste et ambitieuse au service du développement harmonieux et solidaire du territoire basée sur trois principaux piliers :

- le financement « aide à la pierre parc social public » et parc privé pour développer le parc de logements sociaux et financer la réhabilitation du parc privé et ainsi garantir l'accès à un logement pérenne pour les personnes défavorisées du territoire ;
- la gestion du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour rendre effectif l'accès et le maintien dans le logement pour tous et prévenir les expulsions locatives ;
- le soutien du partenariat associatif qui contribue activement à la lutte contre les exclusions et l'habitat indigne permettant le développement d'une offre locative plus humaine et respectueuse des réalités socio-économiques et environnementales avec un accompagnement social adapté aux diverses situations préoccupantes.

L'ensemble de ces actions permet d'agir de manière globale et cohérente avec les objectifs du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour lequel le Département assure la co-présidence avec l'État.

Par ailleurs, au-delà du logement, la sécurisation des services soutenant au domicile apparaît comme une priorité. Rester à son domicile nécessite, pour

certaines publics, un accompagnement qu'il convient de garantir auprès des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, dans un contexte de très grande tension sur ce secteur professionnel. Cet accompagnement doit également répondre aux besoins des ménages nécessitant une aide au maintien dans le logement que ce soit au titre d'un accompagnement social, de suivi budgétaire ou encore d'expression de mesures de protection pour des enfants à domicile.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Permettre l'accès ou le maintien à son domicile pour tout public ;
- Proposer une offre de services de proximité ;
- Diversifier les formes d'habiter pour répondre à un spectre large d'attentes et de besoins des publics.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Diversifier les solutions d'hébergement et de logement

Insertion - Logement	Renforcer la capacité des jeunes à accéder à un logement : <ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'information en déployant la Boussole des jeunes ;- Appui à la construction de solutions nouvelles avec un projet de second foyer de jeunes travailleurs de 130 places (crédits Etat).
Action sociale / tout public	Développer des solutions d'aide et d'accueil immédiat des femmes avec leurs enfants dans des situations de violences conjugales.
Autonomie	Favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements ; Développer l'offre d'habitat inclusif et déployer l'Aide à la Vie Partagée ; Développer l'offre de résidences autonomie ; Consolider l'offre de familles d'accueil : <ul style="list-style-type: none">• Lancer une campagne d'information sur le métier d'accueillant familial ;• Renforcer la formation continue ;• Favoriser les partenariats avec les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) et développer l'offre d'accompagnement de jour ou séquentiel.



Adapter l'offre de services soutenant les ménages à domicile

<p>Action sociale / tout public</p>	<p>Développer une approche intégrée de la lutte contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le repérage par l'adhésion de nouveaux donneurs d'alerte (visite à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées, personnels de l'aide à domicile...) et animation du réseau de donneurs d'alerte ; • Développer une aide technique d'ambassadeurs en économie d'énergie intervenant aux côtés des Conseillers en économie sociale et familiale (CESF) dans le cadre de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) ; • Développer les visites à domicile chez les bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). <p>Développer les accompagnements renforcés après les visites à domicile (médiation propriétaires, bailleurs, aides aux travaux, ateliers pédagogiques...).</p>
<p>ASE - PMI</p>	<p>Adapter l'offre à domicile au vu des attendus de la Loi de protection des enfants de 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les capacités de mesures de protection administrative des enfants et d'accompagnement des familles par des travailleurs sociaux et techniciens d'intervention sociale et familiale ; • Adapter les mesures de protection judiciaires à domicile ; • Accompagnement des Tiers Dignes de Confiance.
<p>Insertion - Logement</p>	<p>Evaluer et renforcer l'accompagnement social et le logement des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).</p>
<p>Autonomie</p>	<p>Consolider l'offre d'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la coopération entre les acteurs et favoriser le rapprochement entre les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ; • Mettre en place, <i>via</i> des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), des dotations qualités pour améliorer la couverture territoriale, élargir l'amplitude des horaires d'intervention, mieux accompagner les publics nécessitant un accompagnement spécifique et renforcer la qualité de vie au travail des intervenants ; • Développer les contrôles de la qualité de prise en charge. <p>Mettre en place les Services autonomie à domicile (qui remplaceront les SAAD, les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les SPASAD : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) pour offrir une prise en charge intégrée d'accompagnement et de soins à domicile ;</p> <p>Renforcer les places en Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), <i>via</i> notamment des transferts de places de Foyer d'Hébergement ;</p> <p>Accompagner la création des Centres de Ressources Territoriaux (crédits Etat) pour mettre en place des accompagnements renforcés à domicile ;</p> <p>Optimiser et renforcer les offres d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, expérimenter un accueil de jour itinérant en Haut-Vallespir ;</p> <p>Encourager le développement de plateformes de services territorialisées ;</p> <p>Améliorer les articulations avec le secteur sanitaire, évaluer l'Allocation personnes âgées (APA) en retour d'hospitalisation, poursuivre la participation à la cellule d'appui ville / hôpital ;</p> <p>Développer (crédits Etat/ARS) des actions de formation et des dispositifs de soutien aux équipes de professionnels (Infirmier Diplômé d'Etat de nuit, équipes mobiles).</p>

Objectif 7 : Mobilité, ou comment permettre à chacun de pouvoir accéder à une offre de services dans un souci de proximité et d'accessibilité



La mobilité recouvre l'ensemble des déplacements sur le territoire par tout moyen de transport (voiture, train, bus, vélo, marche...) pour des besoins :

- **Quotidiens utilitaires** (trajets domicile-travail, déplacements professionnels, trajets vers un établissement scolaire, démarches administratives, courses...);
- **De loisirs** (cinéma, spectacles, sport, randonnées...);
- **Touristiques** (trajets vers les lieux de vacances, de visites...).

Cette mobilité concerne le Département à travers l'enjeu d'accessibilité aux services publics et aux sites départementaux pour tous, mais aussi de levée de frein à l'insertion pour des questions de

mobilité, ou encore en tant qu'organisateur des déplacements des agents intervenant dans le champ des solidarités.

Il existe de nombreux freins à une mobilité fluide et durable, dans un contexte d'offre de transports qui apparaît insuffisamment adaptée pour prendre en compte :

- la problématique de l'enclavement et l'éloignement géographique ;
- l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ;
- la capacité financière réduite de certaines personnes ;
- la nécessité de proposer des services connexes en lien avec l'intermodalité.

Focus sur les évolutions récentes en lien avec la politique Mobilité

- Augmentation du coût de l'énergie et en particulier du carburant qui freine l'usage des véhicules personnels ;
- Prise de conscience de l'impact des déplacements sur le changement climatique qui invite à trouver des alternatives ;
- Parution de la **loi d'orientation des mobilités** du 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres ;
- Parution de la loi **Climat et résilience** du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La prévalence des véhicules individuels dans les transports notamment quotidiens reste extrêmement marquée, avec un changement de mentalité qui peine à s'opérer, nationalement comme localement.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Promouvoir des déplacements vertueux et partagés ;
- Limiter l'effet excluant des difficultés de mobilité en proposant des solutions adaptées à tous.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

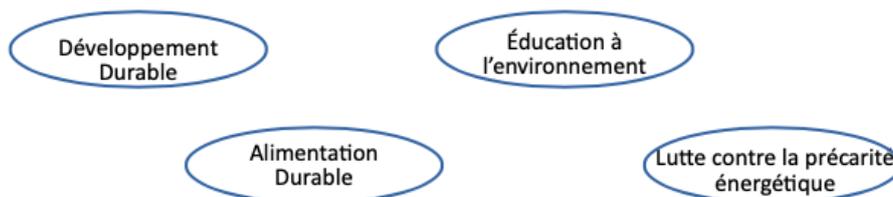
Renforcer la lecture territorialisée des enjeux de mobilité

Action sociale / tout public	Réaliser par bassin de vie des diagnostics mobilité et accessibilité aux ressources fondamentales (panier de service minimal) pour dégager des axes de travail ciblés aux côtés de la Région et en lien avec le PTI (pacte territorial insertion) et le SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public).
-------------------------------------	--

Développer des solutions de mobilité solidaires et durables

Action sociale / tout public	<p>Développer des solutions solidaires adaptées selon les caractéristiques territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un outil pour mettre en relation les usagers pour favoriser l'autopartage et le covoiturage et aménager des aires adaptées ; • Développer les garages et auto-écoles solidaires, identifier l'opportunité de déployer des initiatives comme "Rézo pouce". <p>Promouvoir les déplacements VERTueux à vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'usage du vélo pour tous, en finançant des associations pour dispenser des stages de « remise en selle » et de sécurité routière ; • Développer des ateliers d'auto-réparation, d'entretien, de recyclage de vélos en mobilisant les associations et acteurs locaux et en assurant ce service sur l'ensemble du territoire ; • Accompagner à l'usage du vélo en développant une offre de services dédiée avec par exemple le recrutement de deux ambassadeurs du vélo en contrats aidés ; • Assurer la promotion de la pratique du vélo : organiser des journées événements autour du vélo (conférences, ciné débats...).
Insertion - Logement	<p>Travailler sur la levée des freins à l'insertion en lien avec la mobilité avec la plateforme mobilité solidaire, communiquer autour de la plateforme et apporter de l'aide à son utilisation ;</p> <p>Intégrer un volet insertion dans le cadre du déploiement du prochain plan vélo et étudier la mise en place d'un service de rénovation, adaptation et location de vélos (dont vélos électriques) pour les personnes en insertion, en recherche d'emploi, rencontrant des difficultés financières pour acquérir un véhicule....</p>
Autonomie	Étudier des solutions pour répondre à des besoins de mobilité spécifique à toute heure.

Objectif 8 : Transition écologique et alimentation durable *ou comment permettre à chacun de contribuer au développement durable*



Chiffres-clés :

Nombre de logements visités par le Département dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique : 404 en 2021.

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux.

Elle peut être subie mais peut aussi constituer un levier pour engager chacun dans un projet commun, constituer un support de cohésion sociale et d'engagement. Le Département souhaite créer

davantage de liens entre transition écologique et solidarités, notamment en accompagnant le changement que chaque citoyen peut engager sur son environnement, son cadre de vie, son alimentation, son habitat, sa mobilité, sa santé, son éducation, ses loisirs, sa consommation... Il s'agira de sensibiliser les publics et les agents du Département aux problématiques environnementales, travailler sur la durabilité de l'alimentation et de réduire la précarité énergétique.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Faire de la transition écologique l'affaire de tous ;
- Intégrer la question de la durabilité dans l'accompagnement social.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Sensibiliser les publics et les agents aux enjeux environnementaux

<p>Action sociale / tout public</p>	<p>Accentuer la dimension sociale des actions d'éducation à l'environnement mises en place ou soutenues par le Département et favoriser le développement d'actions éducatives en lien avec la nature et l'environnement ;</p> <p>Soutenir financièrement et techniquement des projets « sur mesure » portés par des acteurs du territoire bénéficiant aux différents publics du champ des solidarités en publiant un Appel à projets médiation environnementale et lien social (AAP MELS) ;</p> <p>Former les agents des solidarités du Département aux enjeux du développement durable (une journée de formation-action pour chaque agent) pour enrichir l'accompagnement des publics fragiles par la médiation environnementale, vecteur d'inclusion sociale.</p>
--	--

Promouvoir une alimentation durable

<p>Action sociale / tout public</p>	<p>Intégrer des principes éco-responsables et d'alimentation durables dans les cahiers des charges d'appels à projets départementaux ;</p> <p>Restructurer l'organisation de l'aide alimentaire sur le territoire : créer un réseau départemental de l'alimentation locale et solidaire, engager un travail de réappropriation de l'alimentation par les ménages ;</p> <p>Cibler le soutien aux acteurs de l'aide alimentaire sur le renforcement de la qualité et de la durabilité des aliments utilisés / distribués et faciliter l'accès des publics fragiles à une consommation raisonnée et de qualité sur les produits de première nécessité.</p>
--	--

Lutter contre la précarité énergétique

<p>Action sociale / tout public</p>	<p>Développer sous forme d'ateliers et d'outils pour les Conseillers en économie sociale et familiale (CESF), l'accompagnement des personnes à la réduction de leurs factures énergétiques.</p>
<p>Insertion - Logement</p>	<p>Renforcer les capacités du Service de lutte contre la précarité énergétique ;</p> <p>Définir des critères pouvant donner lieu à un bonus de subvention ou des financements spécifiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les aides à la pierre au bénéfice des bailleurs sociaux : rénovation de l'existant, prioriser le développement de logements sociaux par l'acquisition et la rénovation de logements existants ; • Les aides du Programme d'intérêt général (PIG), "Mieux se loger66", aux propriétaires bailleurs ou occupants.
<p>Autonomie / ASE - PMI</p>	<p>Maintenir l'amélioration du confort thermique comme un critère prioritaire d'octroi de subventions d'investissement dans le Plan d'Accompagnement à l'Investissement à l'attention des Etablissements ou services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).</p>



AXE 3 : Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population

Cet axe fixe les orientations du Département pour transformer l'offre déployée par les établissements et services sociaux et médico-sociaux en vue de répondre aux besoins des populations relevant des politiques publiques liées à l'autonomie ainsi qu'à la prévention et protection de l'enfance. Elle intègre également l'offre et les réponses en matière de logement et d'insertion. Les enjeux concernent une adaptation de l'offre définie au plus juste des besoins des personnes à partir de l'évaluation de leurs fragilités mais aussi en référence aux cadres législatif et réglementaire et au cadrage budgétaire posé par l'Assemblée Départementale.

Le virage domiciliaire et le renforcement des contrôles impliquent des ajustements en matière d'adaptation de l'offre et de renforcement des partenariats entre autorités tarifcatrices. Il s'agira d'accompagner sur les prochaines années ces parcours plus simples et d'incarner ce virage domiciliaire aux côtés des opérateurs.

Cet axe nécessite une articulation forte avec les partenaires co-financeurs (budget général de l'Etat, Assurance maladie...) des établissements et services sociaux et médico-sociaux et doit permettre de renforcer toujours davantage l'adéquation entre offres et besoins et de garantir une qualité de service rendu.

A travers cet axe, le Département souhaite :

Anticiper l'évolution de l'offre médico-sociale pour mieux répondre aux besoins de la population

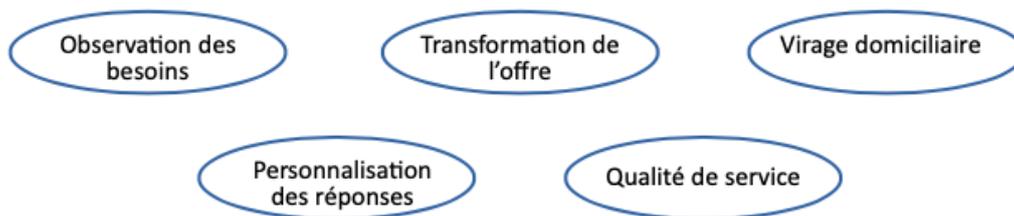
Objectifs stratégiques

- Faire de l'observation des besoins, un outil d'aide à la décision sécurisée et prospective,
- Sur cette base, déterminer une offre stratégique, diversifiée et agile, durable, lisible pour le citoyen, qualitative, encadrée par les marges de manœuvres financières du Département,
- Développer une approche décloisonnée des besoins et proposer une offre coordonnée entre tous les acteurs,
- Garantir une qualité de service et d'accompagnement à la hauteur des exigences nationales et locales,
- Fluidifier les parcours de vie et prévenir les ruptures en se positionnant en appui aux personnes.

La collectivité s'engage à travailler autour de deux grands objectifs :

- 1. Evolution de l'offre médico-sociale et sociale** ou comment permettre à chacun de bénéficier d'une réponse graduée, adaptée à ses besoins, qualitative et respectant au mieux ses choix de vie.
- 2. Coordination et suivi des cas complexes** ou comment permettre à chacun d'être soutenu tout au long de son parcours de vie, lors des phases de transitions mais aussi en cas de crise.

Objectif 9 : Evolution de l'offre médico-sociale et sociale *ou comment permettre à chacun de bénéficier d'une réponse graduée, adaptée à ses besoins, qualitative, et respectant au mieux ses choix de vie*



Chiffres-clés :

Nombre de places créées sur la période du dernier schéma en Protection de l'enfance : 532 places (tout type de places confondues) ;

Nombre de places créées sur la période du dernier schéma en Autonomie : 35 places en hébergement/ accueil de jour pour les personnes âgées et 47 places sur le secteur des personnes handicapées.

La Cour des comptes observait en 2016 que 90 % des Français expriment une préférence pour un mode de prise en charge à domicile. Dans ce contexte, mais également à l'appui des mouvements réglementaires, le Département et ses partenaires souhaitent engager une démarche de transformation de l'offre médico-sociale existante pour répondre aux nouvelles attentes et aux besoins non ou insuffisamment couverts aujourd'hui. Il s'agira également de soutenir le déploiement de solutions souples et modulaires permettant de diversifier les réponses apportées en direction de l'ensemble des publics. Cette démarche d'évolution de l'offre devra pouvoir s'appuyer sur une observation fine

des besoins et également problématisée afin de renforcer l'adéquation entre les réponses et les besoins. Une attention particulière sera portée aux personnes aux profils spécifiques, rencontrant des difficultés de multiples natures et qui peinent à trouver des réponses adaptées sans un effort de personnalisation et d'articulation des acteurs.

Ce mouvement d'adaptation de l'offre devra s'accompagner de la part de la collectivité d'un soutien des opérateurs dans la rénovation et l'adaptation des bâtis mais également dans la mise en œuvre de leur démarche d'amélioration continue de la qualité en tant que garant du service rendu.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Développer une approche prospective et renforcer l'observation des besoins ;
- Penser l'évolution de l'offre sous forme de palette de réponses, qui permettent une réponse graduée et modulaire ;
- Accompagner les opérateurs dans leur transformation pour s'adapter au virage domiciliaire et à une logique de personnalisation des réponses ;
- Améliorer la qualité de l'offre de la prise en charge pour redonner du pouvoir d'agir à la personne.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Fonder l'évolution de l'offre sur une observation fine et problématisée de l'offre et des besoins

Action sociale / tout public	Créer un observatoire territorial départemental de l'offre et des besoins dans une logique d'aide à la décision sur l'évolution de l'offre.
-------------------------------------	--

Adapter l'offre en prévention et protection de l'enfance

ASE - PMI	<p>Faire évoluer sur la période, la protection administrative (Aide sociale à l'enfance) en transformant l'offre de service et d'accueil, en reposant les processus d'intervention en lien avec la justice et en adaptant les pratiques ;</p> <p>Adapter le dispositif d'aide à domicile administratif et judiciaire ;</p> <p>Créer une commission départementale d'admission assurant la coordination de l'offre d'accueil départementale ;</p> <p>Mettre en place un dispositif départemental permettant la tenue des visites en présence d'un tiers ordonnées par le juge <i>via</i> un appel à projet à partir d'un besoin estimé avec les juges des enfants ;</p> <p>Actualiser le projet d'établissement de l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence <i>via</i> le regroupement de ses locaux sur un lieu dédié et la création d'une unité spécifique d'accueil inconditionnel pour les jeunes en errance ;</p> <p>Stabiliser le dispositif d'hébergement pour les jeunes Mineurs Non Accompagnés par le lancement d'un appel à projet de 100 places ;</p> <p>Créer 150 places d'Accompagnement Familial à Domicile et des lits de répit / repli ;</p> <p>Étendre le dispositif du Regain dédié à l'accueil des enfants ayant des troubles du comportement 8 places ;</p> <p>Créer un dispositif de remobilisation et d'accueil temporaire pour 24 enfants dont la prise en charge relève d'interventions spécifiques pour répondre à des problématiques de handicap, troubles sévères du comportement, violences, addictions ... <i>via</i> un appel à projet ;</p> <p>Créer - adapter des places pour l'accueil des fratries selon les obligations législatives <i>via</i> un appel à projet ;</p> <p>Recruter des assistants familiaux et des assistants familiaux thérapeutique ;</p> <p>Déléguer l'accompagnement des tiers dignes de confiance ;</p> <p>Renforcer l'accompagnement des jeunes de 17 ans et des jeunes majeurs relevant de l'ASE en créant un « Parcours Insertion Jeunes » avec les structures de droit commun ;</p> <p>Renforcer les missions de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et fiabiliser la transmission des données Olinpe et Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) à articuler avec l'observatoire des solidarités.</p>
------------------	---

Adapter l'offre autonomie

Autonomie	<p>Travailler sur la levée des freins pour optimiser les offres d'accueil de jour et d'hébergement temporaire sous-utilisées ;</p> <p>Renforcer les solutions pour Personnes handicapées vieillissantes (PHV), soit dans des unités de Foyer d'accueil médicalisé (FAM) soit d'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), sous réserve de crédits ARS ;</p> <p>Renforcer les places en foyers de vie ;</p> <p>Développer les unités protégées en EHPAD sous réserve de crédits ARS, développer les Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) et les Unités d'hébergement renforcé (UHR), expérimenter des PASA de nuit ;</p> <p>Accompagner les EHPAD dans l'accueil de publics en fin de vie ;</p> <p>Rechercher le rééquilibrage des places d'aide sociale sur le territoire.</p>
------------------	--

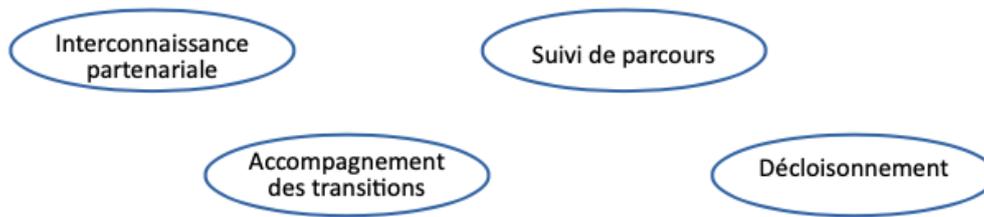
Adapter l'offre d'hébergement et de logement

Insertion - Logement	<p>Renouveler le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en lien avec les services de l'Etat, faire évoluer l'offre de logements et de solutions d'hébergements selon les résultats des réflexions initiées dans le cadre des groupes de travail ;</p> <p>Proposer des solutions innovantes en direction des jeunes en situation de précarité et de rupture sociale avec un accès consolidé au parc social, des propositions dans le parc privé, une meilleure information et du conseil sur le logement (Plan Logement des Jeunes).</p>
-----------------------------	---

Sécuriser la qualité du service rendu

Action sociale / tout public	<p>Élaborer un nouveau Projet d'accueil individualisé (PAI) pour la rénovation et les extensions d'établissements relevant de l'Aide sociale à l'enfance ;</p> <p>Elaborer un nouveau plan d'investissement pour la rénovation et les extensions d'établissements PAPH ;</p> <p>Formaliser une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance commune à tous les secteurs, intégrant l'évaluation des actions éco-responsables ;</p> <p>Evaluer régulièrement la qualité de l'offre du Conseil Départemental et de ses partenaires en lien avec les personnes concernées ;</p> <p>Déployer les plans de contrôle dans tous les établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS) sous compétences départementales (dont les services intervenant au domicile et les établissements d'accueil du jeune enfant) en renforçant les capacités du Département en la matière ;</p> <p>Intégrer dans les axes d'analyse les principes éco-responsables et d'alimentation durable.</p>
-------------------------------------	---

Objectif 10 : Coordination et suivi des cas complexes *ou comment permettre à chacun d'être soutenu tout au long de son parcours de vie, lors des phases de transitions mais aussi en cas de crise*



Chiffres-clés :

Nombre de situations traitées par la réponse Accompagnée Pour Tous en 2022 : 59 personnes inscrites dans le dispositif.

La fluidité des parcours doit pouvoir s'appuyer sur des méthodes de travail et des pratiques coordonnées entre acteurs, quel que soit leur secteur ou champ d'action. De nombreux espaces de coordination et de travail en commun ont permis de créer et consolider des liens entre les différents acteurs à l'échelle du département ou des territoires infra-départementaux, mais qui nécessitent d'être encore renforcés. Des évolutions récentes de l'organisation des professionnels en soutien aux parcours individuels (on peut citer comme exemple l'évolution des MAIA -Méthode d'Accompagnement Intégré pour les malades d'Alzheimer ou troubles apparentés- vers le Disposition d'Appui à la

Coordination dans le champ de la gérontologie ou la création des Communautés 360 dans le champ du handicap), ont invité les acteurs à se repositionner dans un écosystème mouvant. Il s'agira de stabiliser des modes de fonctionnement, outils, pratiques, pour sécuriser les coopérations et faciliter le travail en commun au service des parcours fluides.

L'enjeu de renforcement de la fluidité des parcours invite à poursuivre les efforts de décroisement entre les secteurs sanitaire, social et médico-social, et d'articulation entre le domicile et les établissements.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Limiter au maximum les ruptures en tout point des parcours individuels ;
- Soutenir les parcours individuels dans la mobilisation des bons interlocuteurs et dans la coordination des situations complexes territorialement.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

Développer des espaces et outils partenariaux autour des situations individuelles permettant une réponse graduée en fonction des situations à échelle départementale et en lien avec les territoires

Action sociale / tout public	<p>Déployer la commission Adultes vulnérables pour les situations complexes sur l'ensemble des territoires ;</p> <p>Mieux coordonner les solutions d'aide d'urgence, étudier la possibilité d'organiser des commissions d'aide sociale d'urgence permettant de mobiliser les ressources des différents partenaires locaux pour faire face à des situations de crise sociale.</p>
ASE - Autonomie	<p>Renforcer les liens Aide sociale à l'enfance – secteur Personnes handicapées – pédopsychiatrie et développer une offre croisée pour les enfants protégés avec troubles du comportement et/ou handicaps.</p>
Insertion - Logement	<p>Déployer et généraliser l'utilisation du logiciel de suivi (Parcours RSA) pour une meilleure visibilité longitudinale et une plus grande réactivité.</p>
Autonomie	<p>Renforcer la Réponse Accompagnée Pour Tous.</p>

Poursuivre la valorisation de l'approche globale de la personne et le décloisonnement des accompagnements

Action sociale / tout public	<p>Développer, à l'appui de l'accueil social inconditionnel, la référence de parcours pour une approche globale de la personne et de son parcours de vie ;</p> <p>Poursuivre l'expérimentation des référent.e.s de parcours et organiser la « fonction » de suivi de parcours.</p>
Autonomie	<p>Renforcer les articulations avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) au niveau local et avec la communauté 360 ;</p> <p>Mieux articuler les acteurs de l'hébergement et du domicile dans une logique de fluidification des parcours.</p>





AXE 4 : Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers

Cet axe identifie les points d'appuis nécessaires pour que la stratégie du Département puisse se mettre en œuvre, à savoir la collaboration avec les partenaires et acteurs du droit commun pour servir un objectif partagé de réponses aux besoins de la population, ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles et le renforcement de l'attractivité des métiers, pour disposer des ressources humaines nécessaires au déploiement de la politique de solidarités.

En effet, et il s'agit d'une situation que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire national, le secteur des solidarités rencontre aujourd'hui une crise majeure des vocations avec des tensions sur les ressources humaines fortes qui mettent en péril la continuité de service auprès des personnes. Il s'agira donc pour la collectivité de travailler sur l'animation partenariale pour optimiser et rendre aussi efficient que possible l'accompagnement des personnes en proximité, mais également sur l'attractivité des métiers et l'accompagnement des évolutions profondes à l'œuvre en termes de travail social.

A travers cet axe, le Département souhaite :

Faire vivre les Solidarités par le développement social local, un partenariat renforcé et une réflexion commune sur l'attractivité des métiers

Objectifs stratégiques

- Conforter le rôle de Département comme chef de file de l'action sociale et animateur des partenariats et réseaux dans le champ des solidarités ;
- Promouvoir l'approche globale de la personne et inscrire cette approche dans les pratiques professionnelles et dans les partenariats ;
- Garantir la présence de professionnels pour répondre aux besoins des personnes en renforçant l'attractivité des métiers et soutenant les évolutions de pratiques professionnelles.

La collectivité s'engage à travailler autour de deux grands objectifs :

- 1. Animation territoriale et partenariale au service du développement social** ou comment permettre d'animer la politique de solidarités dans une optique de décloisonnement et d'optimisation des ressources locales.
- 2. Evolution et attractivité des métiers** ou comment permettre de redonner du sens, susciter des vocations pour les professionnels sociaux et médico-sociaux.

Objectif 11 : Animation territoriale et partenariale *ou comment permettre d'animer la politique de solidarités dans une optique de décloisonnement et d'optimisation des ressources locales*



Le nécessaire décloisonnement et l'approche transversale portée par le présent schéma des solidarités doivent pouvoir s'incarner par un renouvellement des modalités d'animation partenariale tant au niveau départemental que territorial. Au rythme des évolutions réglementaires ou opportunités, le paysage d'acteurs se transforme, nécessitant une attention permanente pour préserver les dynamiques de coopération.

Le renouvellement de la gouvernance territoriale avec le déploiement du Service Public pour l'Emploi et l'Insertion en est un exemple. La mobilisation du droit commun et l'articulation de l'ensemble des ressources disponibles apparaissent comme une condition *sine qua non* pour faire vivre la politique des solidarités et répondre aux enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Faciliter la mobilisation du droit commun et les relations de confiance à l'échelle locale et départementale ;
- Structurer et faire vivre le réseau de partenaires du champ des solidarités dans une logique d'ouverture et de pluridisciplinarité, transversale et décloisonnée.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :

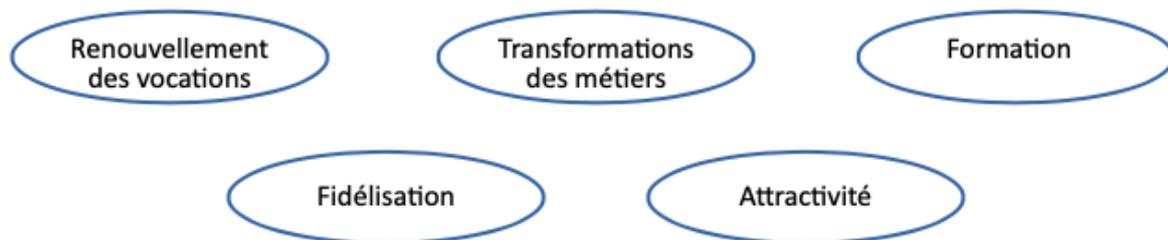
Sécuriser les partenariats du Département

Action sociale / tout public	<p>Accompagner le développement de l'Union départementale des centres communaux d'actions sociale (UDCCAS) ;</p> <p>Favoriser l'éclosion de structures type Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) sur le territoire ;</p> <p>Prendre en compte et formaliser les missions d'animation d'un réseau de partenaires sur les fiches de postes des agents en territoire.</p>
ASE - PMI	<p>Actualiser les protocoles partenariaux (Informations préoccupantes et signalement, charte Observatoire départemental de la protection de l'enfance, Unité Accueil Pédiatrique Enfance en Danger, violences conjugales, santé des enfants confiés, Accompagnement Familial à Domicile, Action Éducative en Milieu Ouvert...).</p>
Autonomie	<p>Préparer la mise en place du futur Service Public Territorial de l'Autonomie.</p>

Renforcer l'animation locale

Action sociale / tout public	Déployer les journées de rencontres partenariales transversales au champ des solidarités et les formations communes (de professionnels) pour constituer une logique de réseau et faciliter l'interconnaissance.
ASE-PMI	Organiser régulièrement les assises départementales de la protection de l'enfance et mettre en place une conférence annuelle de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.
Insertion - Logement	Mettre en place une gouvernance territorialisée du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), du programme départemental d'insertion (PDI), du Pacte territorial d'insertion (PTI) et des Conseils locaux d'accès aux droits (CLAD) avec un copilotage Maison sociale de proximité-Direction insertion et logement.
Autonomie	Renforcer la présence et l'impact local de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) auprès des habitants et des partenaires ; En lien avec les réflexions relatives à la mise en place d'un Service public territorialisé autonomie, repenser les missions d'animation du partenariat local des équipes autonomie dans chaque MSP.

Objectif 12 : Evolution et attractivité des métiers *ou comment permettre de redonner du sens, susciter des vocations pour les professionnels sociaux et médico-sociaux*



Le secteur des solidarités est soumis à de fortes tensions en raison de la difficulté à recruter et fidéliser du personnel. Les répercussions de cette perte d'attractivité des métiers du social et du médico-social se ressentent sur la capacité des acteurs à accompagner les personnes les plus vulnérables. Ces difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels ont également un impact sur la qualité de vie au travail des personnels en poste, avec une démotivation croissante et un sentiment de perte de sens de plus en plus perceptible et profond.

En réponse à ces difficultés structurelles et pour permettre le déploiement et la mise en place des actions prévues dans le cadre du schéma, il s'agira pour le Département de travailler à la fois sur la logique de filières de formation et de recrutement, et sur le renforcement de l'attractivité. Il faudra également travailler sur l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles pour redonner du sens, du souffle et un cap aux personnes qui œuvrent au quotidien auprès des personnes accompagnées.



A travers cet objectif, le Département souhaite :

- Renforcer l'attractivité et la capacité de fidélisation des professionnels pour faire face aux difficultés de recrutement ;
- Accompagner les évolutions de pratiques professionnelles et redonner du sens au travail pour répondre aux besoins des publics mais aussi à la nécessité de susciter davantage de vocations ;
- Faire de la formation et de l'accompagnement des professionnels un levier de fidélisation.

Détail des actions que le Département souhaite engager pour répondre aux enjeux :**Soutenir l'évolution des pratiques professionnelles en matière de travail social**

Action sociale / tout public	Faire évoluer le travail social vers une approche plus globale de la personne et soutenir cette évolution par de la formation.
-------------------------------------	---

Communiquer de manière positive et donner de la visibilité aux métiers des solidarités

Action sociale / tout public	Renforcer la visibilité sur les métiers : intervention auprès des lycées, lors de la journée d'appel (défense et citoyenneté), auprès des centres de formations initiales (parcours / acquisition des compétences métiers).
Autonomie	Revaloriser l'image du secteur par une communication positive sur les métiers.

Redynamiser la formation de la filière en lien avec les organismes de formation

Action sociale / tout public	Accompagner l'ouverture de nouvelles filières de formation dédiées au secteur sanitaire et social, étudier l'opportunité de l'ouverture d'une école d'aides-soignants à Céret .
ASE - PMI	Renforcer les pratiques de formation continue, adaptation des référentiels et des pratiques (médiation, conférence familiale, sexualité etc), ajustement de la formation ODPE, simplification des procédures ; Mettre en place un programme de formation spécifique aux missions et pratiques de la prévention et de la protection de l'enfance en lien avec les centres de formation présents sur le territoire.

Renforcer l'attractivité employeur du champ des solidarités

Action sociale / tout public	Soutenir individuellement et collectivement les professionnels par des modalités plus étayées d'accueil et d'intégration à la prise de poste par le développement de l'analyse et de l'échange de pratiques, de davantage de stages et de tutorat, de la formation, des rencontres inter-institutionnelles réflexives ; Travailler sur la notion de parcours professionnel ; Soutenir l'implication des professionnels dans les démarches projet afin de les impliquer davantage dans des dynamiques collectives et lutter contre la perte de sens généré par les sentiments d'isolement et "d'exécution" ; Accompagner la réflexion des opérateurs sur des modèles organisationnels plus attractifs et fidélisateurs (moins d'horaires coupés, équipes autonomes à domicile, services à disposition des professionnels comme conciergerie, garde d'enfant, facilitation de l'accès au logement...).
ASE - PMI	Revaloriser le métier d'assistant familial Aide sociale à l'enfance (ASE) pour renforcer l'attractivité et redynamiser les candidatures.
Autonomie	Revaloriser le métier d'accueillant familial (Autonomie) pour renforcer l'attractivité et redynamiser les candidatures ; Déployer une plateforme partenariale en faveur de l'attractivité des métiers de l'autonomie aux côtés de l'Agence régionale de santé (ARS) et de l'opérateur retenu (UNA).



Les feuilles de route pour chaque direction sectorielle

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La politique publique Enfance-Famille (Protection Maternelle Infantile) déploie ses missions en référence à une volonté affirmée des élus et des professionnels de proposer des réponses adaptées aux besoins des plus fragiles.

Cette politique publique s'appuie sur un pilotage fort des Elus.es qui ont inscrit des actions enfance-famille phares dans le plan de mandat, mesures également intégrées dans le présent Schéma des solidarités.

Chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance, le Département s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire qui s'est fortement amplifié ces dernières années dans un contexte socio-économique particulièrement dégradé au sortir de la crise sanitaire Covid.

Le Département mène son action dans un contexte social et démographique départemental qui présente des caractéristiques mettant en évidence un taux de pauvreté et de précarité important ainsi qu'un solde migratoire élevé (La population départementale croît deux fois plus vite que celle de la France métropolitaine - Rapport CRC 2020).

Les structurations familiales laissent apparaître des fragilités liées à des situations de monoparentalité (30 % des familles contre 25 % à l'échelle nationale) et des situations d'isolement liées au flux de population provenant de départements distants géographiquement. Ces éléments de contexte sont intégrés dans les orientations portées par la politique publique Enfance-Famille qui pose comme enjeux de croiser ses actions avec les autres politiques publiques portées par le Département et qui visent la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté, le soutien à l'autonomisation

et l'intégration des transitions écologiques dans l'ensemble de ses actions.

La politique Enfance-Famille tient compte des évolutions législatives et réglementaires s'imposant à elles mais en étant vigilante à préserver des formes d'interventions sociales déployées en direction des enfants et des familles, ce qui ne se résumant pas à un seul accès aux droits *via* des plateformes numériques. En effet, la politique Enfance-Famille se doit d'être au plus près des personnes accompagnées et ne pas s'inscrire dans une « uberisation » de l'action sociale où les usagers se retrouveraient seuls à activer des outils d'aide numérique renforçant leur isolement social.

Dans le champ de la **prévention et de la Protection maternelle et infantile (PMI)**, le Département se réfère à l'ensemble des dispositions inscrites dans le Code de la santé publique, dans le Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'en référence au Schéma départemental des services aux familles. Dans le cadre d'un maillage territorial structuré autour des Maisons sociales de proximité, du centre de santé sexuelle et des partenariats engagés avec les structures sanitaires, la PMI propose des consultations médicales (gynécologie, pédiatrie) et des accompagnements dispensés par des soignants et des travailleurs sociaux à l'attention des femmes, des couples, des femmes enceintes et des enfants. La PMI est également intégrée dans les actions portées par le Conseil territorial de santé des Pyrénées-Orientales.

A partir de la Direction Enfance-Famille et de son Service départemental de PMI, de son Centre de santé sexuelle et de ses missions liées à la santé de la femme et à la planification ainsi que de ses professionnels déployés au sein des Maisons sociales de proximité, le Département s'engage à :

- Renforcer l'information et l'accès aux dispositifs de contraception, de dépistage, en développant des actions à l'attention de l'ensemble des femmes, des jeunes en milieu scolaire ainsi qu'hébergés en Maison d'enfant à caractère social ou dans des lieux d'accueil pour personnes handicapées ;
- Créer un réseau composé de professionnels déployant des actions de prévention des risques prostitutionnels et addictifs et renforcer l'information ainsi que les prises en charge socio-éducatives des jeunes présentant des fragilités.

En s'appuyant sur ses missions de PMI existantes et sur les thématiques inscrites dans le dispositif des « 1000 premiers jours » le Département s'engage à :

- Conforter son pilotage du suivi des grossesses vulnérables dans le cadre d'une concertation pluri-institutionnelle avec les maternités et le secteur de santé libéral.
- Engager des démarches « d'aller vers » les personnes qui ne fréquentent pas nos lieux de consultations PMI en mettant en œuvre une équipe mobile pouvant se déplacer au plus près des familles.
- Envisager, en complémentarité des actions CAF, la création d'un espace ou d'un dispositif permettant aux personnes de retrouver en un même lieu un ensemble de ressources pour les aider à devenir parents et à apporter les soins nécessaires au développement de leur enfant (accès aux droits, puériculture, vaccination, offre d'accueil du jeune enfant, soutien à la parentalité...). Cet enjeu pourra également être décliné autour d'un outil numérique.
- Accompagner les actions territoriales portées par les équipes des Maisons sociales de proximité dans un contexte où les ressources médicales se raréfient. Un partenariat renforcé avec la médecine scolaire et le maintien des bilans dans les écoles seront notamment recherchés.
- Renforcer la régularité des évaluations inscrites dans le plan de contrôle des Établissements d'accueil du jeune enfant (AEJE) afin de s'assurer que les structures répondent à l'ensemble des dispositions réglementaires, renforcées par le dernier décret paru en décembre 2022.

Concernant **l'Aide sociale à l'enfance**, et sans étude scientifique nationale et à *fortiori* locale, analysant des causes, nous avons pu constater, à partir de la gestion des situations individuelles, un lien direct entre la période de crise sanitaire et l'augmentation accrue des violences intrafamiliales, des fragilités psychologiques, des consommations de produits et de comportements addictifs.

Ces éléments s'étant traduits par une augmentation de 40 % des informations préoccupantes et une augmentation de 10 % du nombre de situations transmises à l'autorité judiciaire ayant abouti pour beaucoup à des mesures de placement, rendent le dispositif d'accueil ASE totalement saturé. Entre 2020 et 2021, le Parquet informait

d'une augmentation de 60 % des ordonnances de placement provisoire (OPP). Aujourd'hui, la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes stabilise son activité mais traite, par an, plus de 2200 informations d'enfants identifiés en danger ou en risque de danger par les signalants.

D'après la contribution faite pour ce Schéma par le Président du Tribunal pour Enfant de Perpignan :

« Le tribunal judiciaire des Pyrénées-Orientales fait le constat d'une augmentation constante du besoin de protection institutionnelle

Au titre de la protection de l'enfance, il est constaté une augmentation constante du nombre de dossiers ouverts : + 39,3 % depuis 2016, + 14,77 % depuis 2020, + 5,8 % entre 2021 et 2022.

Au titre de la protection judiciaire des majeurs, il est constaté une augmentation constante des requêtes déposées : + 26 % en 2021 par rapport à 2020 et + 8 % en 2022 par rapport à 2021.

Ces chiffres peuvent, en partie, s'expliquer par un maillage efficace du territoire et un travail, en amont, d'accès au droit. Ils illustrent surtout un fort besoin de protection institutionnelle chez les citoyens et justiciables. L'accroissement de l'activité judiciaire est par ailleurs constatée alors même que le législateur tend, aujourd'hui, à promouvoir le recours à des modes alternatifs d'intervention, soit sous la forme administrative, soit en mobilisant les familles.

Le tribunal judiciaire des Pyrénées-Orientales fait le constat d'une complexification croissante des prises en charge, incitant à développer des approches pluridisciplinaires.

Les problématiques traitées sont multi-factorielles. Elles comprennent des dimensions économiques, sociales ou médicales. Elles se caractérisent par des prises en charge plus lourdes, pour lesquelles la justice est perçue comme une porte d'entrée.

Cette complexification croissante des situations appelle à renforcer les moyens humains et matériels des différents intervenants de la chaîne judiciaire et sociale. Elle incite à développer des approches pluridisciplinaires, à croiser les savoirs et les expertises. »

Ainsi, bien que l'Aide sociale à l'enfance ait fait l'objet d'engagements constants de l'Assemblée Départementale pour adapter son offre de service et d'accueil ces dernières années (plan 2019, mesures 2022, inscriptions budgétaires 2023 de + 18 %), la politique publique Enfance-Famille doit non seulement intégrer les évolutions législatives mais toujours faire face à de nouvelles fragilités et à des contraintes professionnelles inédites en lien avec les difficultés de recrutement dans ce secteur.

Dans les Pyrénées-Orientales, les mesures de protection des enfants ont fait l'objet d'une augmentation de + 83 % en 10 ans. Aujourd'hui, l'ASE et ses partenaires accompagnent environ 3 000 mineurs et jeunes majeurs intégrant tout type de mesures administratives et judiciaires (aide éducative à domicile, accueil en établissements, lieux de vie et en famille d'accueil...).

Si les mesures de protection sont prononcées à 80 % par le Procureur de la République ou par le Juge des Enfants, le Département et ses partenaires de la Justice posent l'impérieuse nécessité de se conformer aux dispositions inscrites dans la législation et relatives à la subsidiarité de la justice et à l'affirmation de l'autorité administrative incarnée par l'Aide sociale à l'enfance.

Au regard de la dernière loi de protection des enfants du 7 février 2022 dite « Loi Taquet », un autre enjeu se profile concernant l'évaluation et l'accompagnement des ressources mobilisables auprès de l'enfant avant toute saisine de l'autorité judiciaire. Ces dispositions impliquant de repenser les accompagnements de l'ASE auprès des tiers

dignes de confiance, des parrains, des mentors.

A contrario, si l'enfant fait l'objet d'un délaissement parental, et afin de ne pas le maintenir dans les structures de l'Aide sociale à l'enfance durant toute sa minorité, un autre enjeu majeur sera d'engager les procédures permettant de faire évoluer son statut et lui permettre d'envisager une enfance auprès de familles adoptantes accompagnées par des professionnels dédiés.

Si la loi du 7 Février 2022 réaffirme la subsidiarité de la justice, elle pose dans ses articles et ses décrets d'application (qui ne sont pas encore tous parus à l'heure où ce schéma s'écrit), un nombre conséquent de mesures qui seront à appliquer par les Départements en tant que chef de file de la protection de l'enfance mais en concertation avec les services de l'État et l'ensemble de ses partenaires concourant à la protection de l'enfance. C'est le cas notamment du renforcement des plans de contrôle et de la lutte contre les maltraitances institutionnelles, l'interdiction des hébergements dans les hôtels, les modifications du statut, des conditions de travail et de la rémunération des assistants familiaux etc.

Pour les Départements, le contexte de la protection de l'enfance, c'est aussi la prise en charge de nouvelles populations comme les réfugiés ukrainiens qui fuient la guerre ou les mineurs de retour des zones de guerre actuellement présents dans des camps en Syrie. Au-delà des capacités d'accueil et donc des modifications des autorisations des établissements et de leur tarification, ces accueils rendent complexes les prises en charge qui demandent des adaptations de pratiques et des formations spécifiques.

Le Département des Pyrénées-Orientales par l'intermédiaire de son Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence doit également renforcer son dispositif d'accueil des jeunes Mineurs Non Accompagnés qui se présentent dans le département au vu de l'augmentation du flux d'arrivées ces derniers mois (987 jeunes accueillis en 2022 vs 252 jeunes accueillis durant les 2 premiers mois de 2023, soit déjà 25 % du nombre de jeunes accueillis en référence à l'année précédente).

À ces éléments s'ajoutent des enjeux liés à la santé des enfants qui ne trouvent pas toujours de réponse dans l'offre de soins présente sur le territoire et des familles confrontées à des difficultés relatives à l'accès aux droits des enfants en situation de handicap notamment. Malgré les liens avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous, nous constatons une offre d'accueil médico-social insuffisante pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes majeurs : places insuffisantes dans les Instituts Médico-Educatifs et plus d'accès aux internats et/ou manque de consultations en pédopsychiatrie par exemple. De même, dans l'exercice de nos missions, et bien que l'intention soit louable, nous constatons les limites de la démarche visant le « tout inclusif ».

L'Aide sociale à l'enfance ne pouvant être considérée comme le seul mode d'accueil de droit commun pour les enfants en situation de handicap dont les parents présentent des carences éducatives. Malgré des partenariats existants notamment avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance doit faire l'objet d'une mobilisation des professionnels de santé constitués en réseau comme c'est le cas pour d'autres typologies de population fragile ou pour des maladies chroniques.

En complément du constat de ce déficit de soins, l'Aide sociale à l'enfance est amenée à gérer un accroissement des situations d'enfants rencontrant des difficultés multiples pour lesquelles nos actions et nos interventions éducatives dites « classiques » se trouvent aujourd'hui inopérantes. La situation de ces jeunes nécessitant des réponses individualisées plurisectorielles doit s'intégrer dans de nouvelles formes de prise en charge liant le soin, l'éducatif, le social.

Si un renforcement pluri-institutionnel doit s'opérer pour prendre en charge ces enfants, le secteur professionnel se trouve aujourd'hui en difficulté. En effet, bien que le Département ait déployé, en 2022, les revalorisations issues des accords du Ségur de la Santé dans le secteur public et dans le secteur associatif, les divers employeurs assurant des missions de prévention et de protection de l'enfance se trouvent en difficulté pour mener à bien leurs missions faute de personnels qualifiés et/ou faute de lieu de déploiement des actions (tension du foncier dans le département). Les problématiques cumulées des enfants (troubles du comportement, addiction, violences envers eux-mêmes ou violences physiques à l'encontre des professionnels qui les accompagnent pouvant entraîner des incapacités de travail etc) cumulées à un manque de dispositif d'accueil nous ont amené à être innovants et à envisager des mesures partenariales concertées et engagées.

C'est dans ce contexte que les Assises Départementales de la protection de l'enfance qui se sont tenues le 30 juin 2022 ont permis à 400 professionnels de poser des réflexions et des propositions sur les bases de nos futures actions en direction des familles, des enfants et des jeunes majeurs présents dans le département.

En suivant, ces réflexions portées par les partenaires institutionnels du Département ont été débattues au sein des instances de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance et ont contribué à l'écriture des orientations inscrites dans le présent Schéma Départemental des Solidarités.

C'est ainsi que les orientations de la politique publique Enfance - Famille en matière de protection de l'enfance posent des actions corrélées à la récente législation, aux réflexions croisées des professionnels ainsi qu'aux engagements de l'Assemblée Départementale en termes d'actions spécifiques à notre département et à ses caractéristiques.

Concernant la protection de l'enfance, à partir de la Direction Enfance-famille et de l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence (IDEA) et de ses professionnels déployés au sein des Maisons sociales de proximité, le Département s'engage à :

– Renforcer les interventions d'aide à domicile (type technicienne d'intervention sociale et familiale) en complément des interventions sociales préventives menées par les assistants sociaux des Maisons sociales de proximité (Insertion, Logement et Enfance Famille), dans l'objectif de soutenir les parents et d'éviter la dégradation des situations familiales pouvant conduire à des placements gérés par l'Aide sociale à l'enfance ;

– Transformer son offre de service et d'accueil en matière d'Aide sociale à l'enfance afin d'intégrer le principe de protection administrative. Ce changement nécessitera de revoir les procédures, les outils et de renforcer l'autorité administrative incarnée par l'Inspecteur ASE en lien avec le responsable d'équipe sociale et médico-sociale et le référent ASE. Un travail de fond devra s'engager avec les partenaires associatifs afin d'envisager ces évolutions : transformation des mesures judiciaires en mesures administratives et modes d'articulations ;

– Créer la Commission d'évaluation de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) et revoir la gestion des procédures de délaissement et d'adoption permettant d'offrir aux enfants un cadre de vie affectif, familial et sécurisant en dehors des dispositifs ASE classiques ;

– Créer une Commission départementale d'admission assurant la coordination des demandes d'admission des professionnels et l'offre d'accueil départementale portée par les associations de protection de l'enfance gestionnaires des services et des établissements ainsi que par le Service accueil familial et l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence ;

– Adapter l'offre de service et d'accueil prenant en compte l'évolution du nombre d'enfants, de jeunes, de familles concernées : Actualiser le projet d'établissement de l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence par le regroupement de ses activités sur un lieu dédié, ajuster les Actions Éducatives en Milieu Ouvert, créer 150 places d'Accompagnement Familial à Domicile et des lits de replis-répît, étendre les places d'accueil pour des jeunes avec troubles du comportement (le regain 8 places), structurer et déléguer l'accompagnement des Tiers Dignes de Confiance (TDC), lancer un appel à projet pour l'hébergement de 100 jeunes Mineurs Non Accompagnés, lancer un appel à projet pour la prise en charge de jeunes à besoins spécifiques sous un format séjour de remobilisation (handicap, troubles du comportement, grandes fragilités), créer un lieu d'accueil inconditionnel pour les jeunes en errance, recruter des assistants familiaux et des assistants familiaux thérapeutiques tout en adaptant leur statut, formation, rémunération, conditions de travail, lancer un appel à projet pour l'accueil de fratrie et adapter notre offre d'accueil et de service à l'évolution des mesures décidées par l'autorité administrative et/ou par l'autorité judiciaire etc ;

– Réfléchir à un appel à projet visant la création d'un dispositif départemental garantissant l'exercice des droits des parents en matière de visites en présence d'un tiers telles qu'ordonnées par le Juge des Enfants et distinct du suivi réalisé par le Référent ASE qui devra conforter sa place de pilote du projet pour l'enfant ;

- Créer un « Réseau de Santé Protégée » pour les enfants et jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance visant à développer le suivi de la santé des enfants et à simplifier les accompagnements des professionnels dans ce domaine et ce, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le dispositif Pegase porté par l'IDEA. L'ensemble des problématiques de santé sont ciblées faisant appel aux domaines de la pédiatrie, la pédopsychiatrie, la gynécologie, l'ophtalmologie, l'odontologie, l'orthopédie etc ;
- Participer, en lien avec les communes, EPCI et les bailleurs, à la création de logements dédiés à l'hébergement immédiat des femmes victimes de violences et de leurs enfants en lien avec les mesures et dispositif de protection existants et selon un maillage départemental ;
- Renforcer la participation des jeunes en développant le comité des jeunes de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ODPE) par l'intégration de jeunes accueillis dans l'ensemble des établissements du département ainsi que de jeunes accueillis en famille d'accueil. Ce collectif pourra travailler à un outil numérique pour la mise en lien des jeunes et l'accès à l'information relative à leurs droits ;
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance en les faisant participer à des activités culturelles, sportives, intergénérationnelles, festives comme la participation au « Festival des Bien Lunés » ;
- Renforcer l'accompagnement des jeunes de 17 ans et des jeunes majeurs en co-construisant un « Parcours Insertion Jeunes » avec les structures de droit commun (Mission Locale Jeunes, Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), conseillers d'insertion des Maisons sociales de proximité (MSP), associations œuvrant toutes dans l'accès et l'accompagnement dans le logement, la formation etc.)
- Aller à la rencontre des jeunes en rupture scolaire en créant une équipe mobile éducative de prévention spécialisée chargée de l'accompagnement des jeunes vers un dispositif d'inclusion. Action à monter avec les communes mobilisées ;
- S'appuyant sur la formation annuelle dispensée par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) mais renforcée par un dispositif de formation dispensée par le Service Aide sociale à l'enfance et les « transmetteurs » ayant suivi la formation Esope actualisée par le référentiel de la Haute Autorité de Santé, créer un centre de formation Intra visant à former les professionnels exerçant des missions de protection de l'enfance et à adapter leurs pratiques ;
- Déployer le contrôle des établissements et services selon un plan de contrôle pluriannuel arrêté par le Département et intégrant les dimensions d'écoresponsabilité et de développement durable. La formalisation d'une politique de lutte contre la maltraitance sera à intégrer ;
- Renforcer l'ODPE et fiabiliser la transmission des données Olinpe à la Direction de la recherche, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et à l'attention de l'Observatoire des Solidarités porté par le Département. L'ODPE étant, de par ses missions inscrites dans un décret chargé de suivre le schéma de la protection de l'enfance porté par le Département ;
- Actualiser les protocoles, conventions qui structurent les liens partenariaux et qui posent les engagements institutionnels en matière de protection de l'enfance : Observatoire départemental de la protection de l'enfance, Recueil informations préoccupantes et signalements, Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger, Passer'elles, Santé des enfants confiés, Accompagnement familial à domicile, Éducation nationale, Convention cadre prise en charge des enfants confiés, protocole prise en charge des enfants confiés, convention de partenariat Enfance Catalane...

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'INSERTION ET DU LOGEMENT

1 - La politique d'action sociale

Le contexte social du département des Pyrénées-Orientales est marqué par des réalités socio-économiques difficiles, 20,5 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (4ème département de France ayant le taux le plus élevé).

Depuis 2020, successivement, la crise sanitaire, l'augmentation des prix de produits de première nécessité et du coût de l'énergie ont impacté

directement les foyers les plus modestes. Ces éléments de contexte ont participé au développement de nouvelles formes de précarités tels que celle des personnes âgées, des travailleurs pauvres, des étudiants. Ils ont également accentué le recours à l'aide alimentaire sur le territoire départemental.

Évolutions récentes en matière d'action sociale

Sur le plan national, la crise sanitaire a modifié profondément le rapport des citoyens aux institutions ou au travail, provoquant parfois une désaffection de certains métiers ou le retour de débats. En découle aujourd'hui, pour les professionnels de l'action sociale, la nécessité de se saisir de ces nouveaux défis et de se questionner sur les formes d'intervention sociale voire à en inventer de nouvelles.

Le travail social subit en effet une crise protéiforme, certes ancienne mais qui s'exprime plus fortement aujourd'hui. Celle-ci se traduit par un sentiment de perte de sens pour les travailleurs sociaux du terrain. Cette perte de sens prend la forme d'un sentiment de non-reconnaissance pour des conditions de travail difficiles, sur des fonctions exigeantes qui requièrent

un fort engagement personnel. Cette situation résulte également en partie d'une dégradation du contexte social et donc des situations des personnes accompagnées.

Ces phénomènes sont par ailleurs amplifiés par un manque d'attractivité majeur, qui se traduit par des difficultés de recrutement dans tous les secteurs du social, un turn-over des professionnels ou encore une crise de vocation des jeunes générations qui se détournent des écoles de formation.

Le Haut conseil du travail social (HCTS) réfléchit actuellement à ces questions et rédige un livre blanc comprenant des propositions qui devraient être remises au début de l'été.

Les orientations stratégiques et politiques pour les cinq prochaines années

Le Département sera attentif à inscrire certaines de ses actions dans le cadre des futurs Pactes des solidarités (2023-2027) en cours de définition par l'État.

Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire

- Créer une cartographie évolutive de l'aide alimentaire départementale ;
- Construire une charte de l'alimentation solidaire et piloter un réseau d'acteurs locaux pour :
 - Elaborer un diagnostic territorial partagé sur les besoins en matière d'aide alimentaire ;
 - Développer l'interconnaissance partenariale ;
 - Soutenir l'émergence et le déploiement de solutions innovantes ;
 - Favoriser l'émergence de projets co-construits et de mutualisation des ressources.

Accueillir et accompagner le plus tôt possible

- Développer des nouvelles pratiques professionnelles d'aller-vers afin de lutter contre le décrochage social ;
- Créer des dispositifs mutualisés itinérants ;
- Apporter de nouveaux services dans les accueils pour enrichir l'offre tout en réduisant la stigmatisation liée à la fréquentation d'un lieu où on demande de l'aide ;
- Initier de nouveaux modes de 1ers contacts pour, par la suite, raccrocher les personnes qui ne seraient pas venues à une consultation ou à un rendez-vous administratif.

Mettre en place des actions pour lutter contre les stéréotypes liés à la précarité et à la pauvreté

- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes en créant une action d'insertion à visée exclusivement sociale qui permettrait de valoriser les parcours à partir de la participation à des actions solidaires et citoyennes ;
- Développer la participation citoyenne des personnes concernées sur les différentes instances locales.

Quelques exemples de ce qui se fait déjà sur le département

Opération Solidarités Pyrénées-Orientales

Convention tripartite Banque alimentaire / Chambre d'agriculture / Département dont l'objectif est de consolider la distribution d'aide alimentaire et de promouvoir la production agricole locale et les circuits-courts. L'opération Solidarité Pyrénées-Orientales a concerné un potentiel de 7 000 personnes, par le biais de la distribution de colis alimentaires proposés, par les 65 associations d'aide alimentaire et 17 Centres communaux d'action sociale du département. Ceux sont, ainsi plus de 1 500 kg de viande et 5 000 yaourts commandés mensuellement, auprès de producteurs locaux, qui ont permis de compléter et de diversifier en produits frais, les dotations aux différentes structures d'aide alimentaire.

Plateforme d'écoute psychologique

Dans le cadre de la crise sanitaire et du confinement de mars 2020, le Département s'est mobilisé pour proposer un espace de parole et d'écoute téléphonique en direction d'un public en situation d'isolement ou supportant difficilement les

conditions du confinement sur la durée. Cette action d'aller-vers a pu voir le jour grâce à la mobilisation des psychologues du département et s'est traduite par le recueil de 176 appels de personnes entre fin mars 2020 et fin juin 2020. Suite au récent renforcement des équipes santé, il est envisagé de relancer ce nouveau service aux publics.

Conseils Locaux d'Accès aux Droits (CLAD)

Les Conseils locaux d'accès aux droits (CLAD), pilotés par le Département, sont des réseaux de partenaires locaux mobilisés sur la question du premier accueil social inconditionnel de proximité. Ils visent à favoriser la diffusion d'une culture commune (immersions, formations interinstitutionnelles, organisation d'événements...). Deux CLAD fonctionnent à ce jour, l'un sur le territoire Roussillon Conflent, l'autre sur Agly Fenouillèdes. L'objectif est de créer des CLAD sur l'ensemble du territoire départemental.

2 - La politique d'insertion

L'insertion couvre l'ensemble des rapports de la personne avec son environnement social. Être inséré signifie avoir une place, être assuré de positions sociales différenciées et reconnues (statut, rôles, etc.).

C'est pourquoi la politique d'insertion portée par le Département se conçoit comme une politique multi-dimensionnelle qui aborde à la fois la question professionnelle et la question sociale au sens large : logement, mobilités, inclusion, santé...

Constats dans les Pyrénées-Orientales

Avec un taux de pauvreté de 20,5 %, bien au-dessus de la moyenne nationale (14,5 %) et un taux de chômage de 11,7 % (contre 7,9 % au plan national), la part des personnes en situation de précarité est importante dans le département. Placé au deuxième rang des départements métropolitains, la part couverte par la population active par le RSA dans les Pyrénées-Orientales (9,8 %) est largement supérieure aux moyennes régionales (6,6 %) et

nationales (5,6 %). Les enjeux autour de l'insertion y sont également certainement plus complexes. Le profil des allocataires du RSA confirme qu'ils sont sensiblement plus âgés, plus nombreux à être peu ou pas diplômés (51 % n'ayant aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges contre 32 % en moyenne nationale) mais avant tout ils affichent une inscription bien plus longue dans le dispositif (51 % depuis plus de 5 ans contre 37 % en France).

QUELQUES EXEMPLES DE CE QUI SE FAIT DÉJÀ SUR LE DÉPARTEMENT

L'entrée concertée dans le dispositif accompagnement global

Un travail de simplification des entrées dans le dispositif accompagnement global a été conduit avec Pôle Emploi afin de réduire les délais d'entrée dans le dispositif, dynamiser le parcours et favoriser la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les conseillers Pôle emploi.

Quelques chiffres sur l'année 2022 :

- 810 personnes orientées, dont plus de la moitié sont des allocataires du RSA.

Plus de 375 allocataires du RSA sont en cours d'accompagnement au 31 décembre 2022, le délai moyen de démarrage de l'accompagnement global

est de 12 jours. En 2022, sur un total de 764 sorties du dispositif "accompagnement global", 43% sont des sorties positives. Pour les brSa accompagnés dans ce cadre, on dénombre 377 sorties, dont 157 sont des sorties positives, soit 42 %.

Le progiciel « Parcours RSA »

- . Déployer un nouvel outil d'accompagnement et de suivi des parcours ;
- . Permettre aux professionnels de retracer plus facilement les parcours (370 utilisateurs) ;

. S'appuyer sur le pouvoir d'agir des allocataires du RSA en leur dédiant un espace d'information sur leur dossier et sur l'offre d'insertion disponible (étude d'un pré-positionnement).

La plateforme « objectif emploi 66 »

Opérationnelle depuis l'automne 2020, la plateforme a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande locale d'emploi, démultiplier les mises en relation candidats/entreprises, offrir un outil de mise en relation rapide et simple aux bénéficiaires du RSA et aux entreprises locales.

Quelques chiffres à début 2023 :

Plus de 500 recruteurs inscrits (secteurs marchands et non marchands) ;

Plus de 2 700 allocataires inscrits ;

300 sorties à l'emploi depuis son lancement, 20 créations d'entreprise, 30 entrées en formation, soit 350 sorties positives.

Évolutions récentes en matière d'insertion

Le département des Pyrénées-Orientales s'est toujours attaché à mener une politique publique d'insertion engagée et innovante. L'ensemble de ses engagements figure dans divers schémas directeurs et conventions-cadres : le Programme départemental d'insertion et le Pacte territorial pour l'insertion (PDI/PTI) 2021-2027, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) et le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) 2022-2023.

Début 2022, le Département a voulu aller plus loin encore. S'appuyant sur les dispositions de la loi de finances 2022 ainsi que sur l'évaluation nationale du RSA par la Cour des Comptes, le Département des Pyrénées-Orientales a fait le choix, par délibération

n°34 en date du 16 décembre 2021, de se porter candidat à l'expérimentation de la renationalisation du RSA, renationalisation portant à la fois sur son instruction, son contrôle et son financement).

Retenu pour cette expérimentation, le Département entend ainsi se saisir de cette opportunité historique pour changer d'échelle et repenser le service rendu aux habitants des Pyrénées-Orientales.

Le Département portera une attention particulière à faire de l'ensemble des contractualisations liées à l'insertion un tout cohérent et articulé dans un objectif d'efficience et de lisibilité pour l'ensemble des parties prenantes.

Les orientations stratégiques et politiques pour les cinq prochaines années en matière d'insertion

Fluidifier les parcours d'insertion, faciliter l'accompagnement

- Favoriser l'entrée rapide dans un parcours d'insertion ;
- Engager dès l'entrée dans le dispositif les démarches pour lever les freins à l'emploi (mobilité, santé, garde d'enfants...);
- Favoriser une réorientation rapide dès repérage d'un changement dans la situation.

Innover au service de l'emploi pour tous

- Rapprocher l'offre et la demande locale d'emploi ;
- Démultiplier les opportunités offertes aux allocataires du RSA en renforçant les dispositifs actuels et en imaginant de nouvelles expérimentations ;
- Innover dans son offre d'insertion.

Piloter, observer et évaluer

- Élargir et renforcer la gouvernance départementale de l'insertion ;
- Accentuer la territorialisation de la politique d'insertion ;
- Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques publiques.

3 - La politique Logement et Habitat

Élément constitutif majeur de l'identité et des conditions de vie des citoyens, le logement est souvent considéré comme le dernier rempart contre l'exclusion. Pilier indispensable de la cohésion sociale et au cœur de l'insertion des plus fragiles, l'accès et le maintien dans le logement, est une priorité absolue pour accompagner chacun dans

son parcours de vie. Bien qu'il soit inscrit dans la loi depuis plus de 25 ans, le droit au logement est toujours une préoccupation majeure. C'est pourquoi, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), dans un logement pérenne, érige en priorité l'accroissement du parc social.

Constats dans les Pyrénées-Orientales

Au vu de l'évolution démographique, il existe un très fort besoin de logements. Avec une population de 476 357 habitants (atlas logement social Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 2021), le département compte 323 948 logements dont 224 382 résidences principales. Le parc social compte 24 846 logements soit 11 %. Deux tiers des ménages sont éligibles au logement social dont 37 % ont un revenu inférieur à 1 000 € mensuel. Ainsi, même si le parc social a augmenté de 6 % au cours des cinq dernières années, la tension sur la demande

reste très importante avec 14 000 demandes en cours avec un délai moyen de 12 mois. L'effort de construction et de réhabilitation du parc reste une priorité pour le Département, chef de file de l'action sociale et chargé de la mise en œuvre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour rendre effectif l'accès au logement pour tous et prévenir les expulsions locatives. Enfin, le logement est aussi un puissant levier sur l'emploi local *via* l'aide à la pierre (parc public et privé) et l'insertion *via* la clause sociale dans les marchés de construction.

Évolutions récentes en matière de logement et d'habitat

Rester attentif aux nouveaux cadres législatifs est une nécessité. La loi résilience et climat d'août 2021 fixe un double objectif de neutralité carbone d'ici 2050, et impose pour louer, la rénovation des logements énergivores (classes F et G), et de réduction de l'artificialisation des sols de moitié d'ici 2031 avec un arrêt programmé pour 2050 ;
Loi 3DS (Différenciation, Décentralisation,

Déconcentration et Simplification de l'action publique locale de février 2022) proroge les objectifs fixés par la loi SRU au-delà de 2025 et mutualise les objectifs au périmètre de chaque EPCI ;
De plus, les Départements deviennent chefs de file en matière d'habitat inclusif et d'adaptation du logement au vieillissement de la population.

QUELQUES EXEMPLES DE CE QUI SE FAIT DÉJÀ SUR LE DÉPARTEMENT

Logement des jeunes

De l'étude lancée en 2021 par le Département sur le logement des jeunes, un plan d'action a été mis en place, formalisé autour de quatre axes :

Axe 1 - le renforcement et la diversification des offres dédiées aux jeunes ;
Axe 2 - la consolidation de l'accès au parc HLM des jeunes ;

Axe 3 - la proposition aux jeunes de solutions de qualité dans le parc privé ;
Axe 4 - l'amélioration de l'information et du conseil autour du logement des jeunes.

Règlement intérieur Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Evolution du règlement autour d'un axe prévention basé sur la simplification de la demande et sur l'élargissement des critères afin d'intervenir au plus tôt dès l'apparition de la dette.

Le second axe s'articule autour de la création de deux nouvelles aides pour être plus offensif auprès des publics les plus précaires (aide au matériel de première nécessité et aide au déménagement).

Décision de création d'une nouvelle résidence jeunes travailleurs

Directement en lien avec les préconisations de l'axe 1, l'État a lancé en janvier 2022 un appel à projets en faveur de la création d'une résidence habitat jeune de 130 places réparties sur les communes de

Perpignan et Argelès-sur-Mer, permettant ainsi d'augmenter sensiblement ce type d'offre dans notre département jusqu'à présent sous-doté.

Une clef pour toi

Action initiée par le Département en 2020 qui permet à des jeunes sortants des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) d'accéder à un logement décent et pérenne avec un accompagnement global.

Cette action donne les clés à ces jeunes pour s'inscrire dans un parcours résidentiel pérenne. Depuis janvier 2021, 20 jeunes ont intégré le dispositif.

Nouveau PIG

Le nouveau Programme d'intérêt général « Mieux se Loger 66 » est destiné aux propriétaires occupants très modestes et modestes, et aux propriétaires bailleurs sous conventionnement social. Ce programme (diagnostic et financement de travaux) vise à lutter contre la précarité énergétique ou

l'habitat indigne et à favoriser l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Il s'articule principalement autour de la lutte contre la précarité énergétique avec 650 logements à traiter sur 3 ans (sur 900 au total) et un engagement financier du Département de près de 2,3 M €.

Les orientations stratégiques et politiques pour les cinq prochaines années en matière d'habitat et de logement

Le Département et l'État seront attentifs à l'ensemble de ces enjeux dans la construction du nouveau Plan départemental d'action pour

le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2023-2030, selon les axes suivants.

1. Mettre en place le Service public « de la rue au logement » en confortant le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Il s'agira de soutenir les structures d'accueil de jour, d'hébergement d'urgence, d'hébergement temporaire, des maisons relais, du logement des jeunes, d'information sur le logement et l'accès

aux droits, ainsi que les associations de locataires pour leur permettre de pouvoir réaliser les missions d'accompagnement d'un public toujours plus fragilisé.

2. Diversifier l'offre adaptée de logement et d'habitat pour les différents types de publics

Au regard de la carence en logements, il sera nécessaire de poursuivre l'effort de construction et de réhabilitation. Des mesures incitatives devront au regard de l'évolution législative nous permettre d'orienter la production vers la construction de

petits logements mais aussi sur la remise aux normes du parc locatif privé et vacant dans les centres anciens (évolution du règlement départemental de l'aide à la pierre, renforcement des aides à la rénovation dans le parc privé...).

3. Assurer l'accompagnement des publics défavorisés dans l'accès et le maintien dans le logement et l'habitat

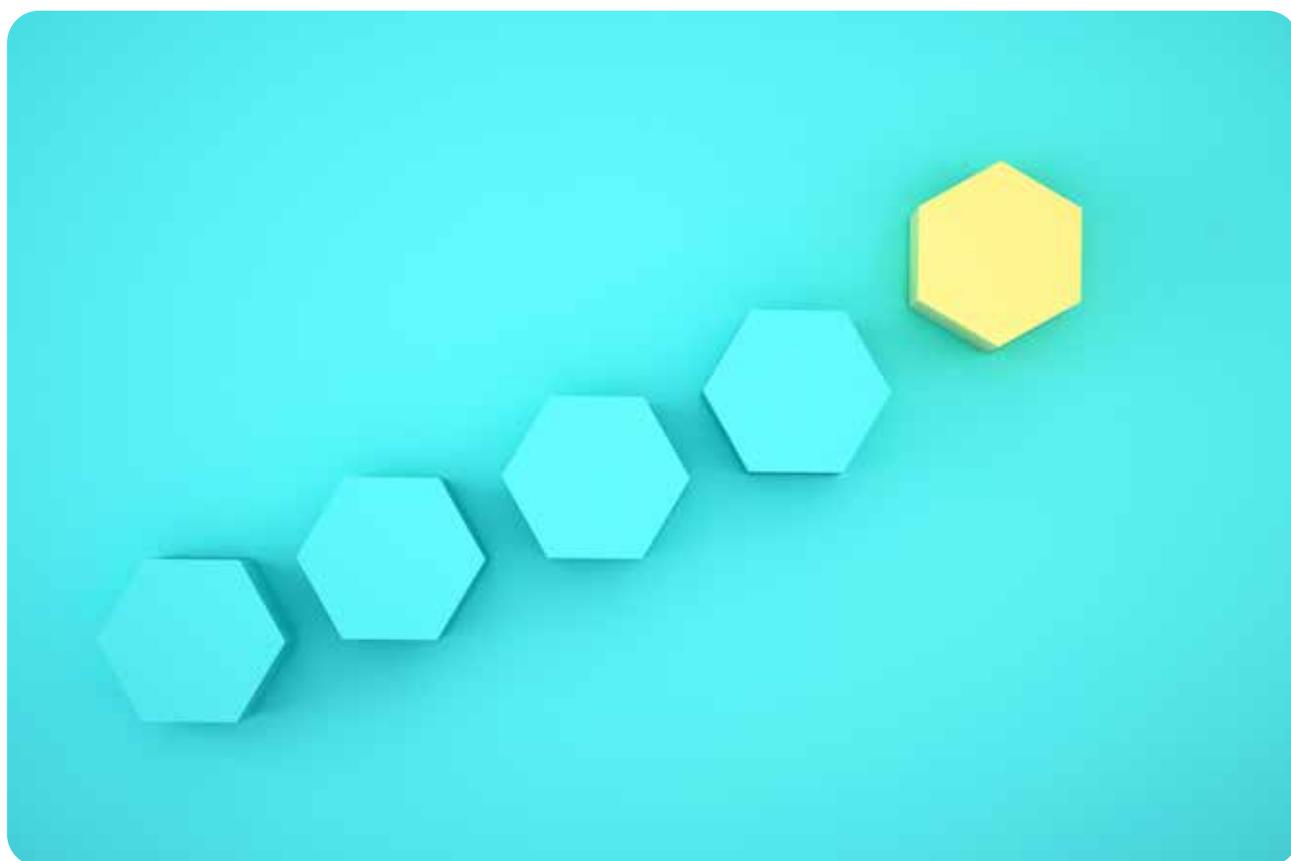
Trouver des solutions collectives pour consolider l'accompagnement des publics les plus fragiles et proposer des expérimentations pour mieux repérer

les publics à soutenir (jeunes, seniors, les violences intra familiales...)

4. Renforcer la transversalité et la territorialisation des actions en approfondissant la cartographie, l'analyse prospective, les systèmes d'informations et la communication

Cet axe permettra d'affiner nos connaissances sur les caractéristiques de notre territoire en s'appuyant sur l'Observatoire de l'habitat outil indispensable prévu dans le Plan départemental de l'habitat (PDH) 2019-2024. Dans ce cadre, la mise en œuvre du Service public départemental du logement, facilement accessible à tous, permettra de mobiliser

d'une part, les ressources des huit Maisons sociales de proximité, d'autre part, de soutenir l'Office 66 dans son effort de construction et de réhabilitation. Et enfin, de favoriser l'accès à l'information juridique pour tous avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).



LA FEUILLE DE ROUTE DE DE L'AUTONOMIE

Les politiques de l'Autonomie s'adressent aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'à leurs aidants. Elles visent à prévenir la perte d'autonomie, à permettre aux

personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap de choisir leur lieu de vie et de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, et à favoriser leur inclusion sociale.

Constats dans les Pyrénées-Orientales

Avec un peu plus de 62 000 personnes âgées de plus de 75 ans, le département des Pyrénées-Orientales est particulièrement marqué par le vieillissement de sa population : l'indice de vieillissement s'élève à 119,4 quand la moyenne s'établit à 85 en France métropolitaine. Par ailleurs un accroissement d'un peu plus de 35 % du nombre de personnes âgées dépendantes de plus de 75 ans est projeté d'ici 2040 dans le Département.

Le nombre de personnes en situation de handicap est également supérieur aux valeurs nationales. Ainsi en 2021, le taux de bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH) parmi la population des 20-59 ans est de 4,8 % contre 3,3 % sur le plan national.

Dans ce contexte, le Département développe depuis plusieurs années une politique ambitieuse de soutien à l'autonomie, au domicile des personnes, en familles d'accueil ou en établissements.

Quelques chiffres clés (2022)

Accompagnement au domicile des personnes	Hébergement
<p><u>Personnes âgées</u></p> <p>8516 bénéficiaires de l'APA à domicile 278 bénéficiaires de l'aide ménagère et/ou du portage de repas 7 résidences autonomie (382 places) 235 places d'accueil de jour thérapeutique 107 places d'hébergement temporaire en EHPAD</p> <p><u>Personnes handicapées</u></p> <p>2551 bénéficiaires de la PCH / 375 bénéficiaires de l'ACTP 148 bénéficiaires de l'aide ménagère et/ou du portage de repas 129 places en accueil de jour 8 SAVS (235 places) et 4 SAMSAH (66 places)</p> <p><u>Personnes âgées et handicapées</u></p> <p>69 SAAD / 5 SPASAD</p>	<p><u>Personnes âgées</u></p> <p>98 places en familles d'accueil 51 EHPAD (4 145 places), 2 Petites Unités de Vie (31 places) et 4 USLD (313 places)</p> <p><u>Personnes handicapées</u></p> <p>7 Foyers d'hébergement (164 places) 5 Foyers de vie (263 places) 4 Foyers d'accueil Médicalisé (83 places) 6 Services pour Personnes Handicapées Vieillissantes (105 places)</p>
<p>Accompagnement à domicile ou en établissement = 127 712 000 millions € (APA, PCH, ACTP, aide ménagère, Aide sociale hébergement)</p>	

Évolutions récentes en matière d'autonomie

Les politiques de l'Autonomie ont été très fortement marquées par la crise sanitaire, les publics âgés et en situation de handicap étant particulièrement vulnérables face à la COVID 19. L'impératif de protection de la santé des personnes face au virus, s'étant traduit par des mesures d'isolement, a mis en exergue, en sortie de crise, le besoin tout aussi essentiel pour les personnes de participation et d'inclusion sociale. La crise a par ailleurs conduit

à une prise de conscience par la société du rôle essentiel joué par les professionnels du secteur médico-social auprès des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Toutefois, malgré les mesures de revalorisation salariales fort légitimes conduites dans le cadre du Ségur de la Santé, le secteur souffre aujourd'hui d'un défaut d'attractivité particulièrement notable.

Dans ce contexte, la création de la cinquième branche de sécurité sociale, la branche « Autonomie » est une évolution majeure de notre système de protection sociale, sous-tendue par des évolutions sociétales fortes :

- l'ambition d'une société inclusive, promouvant solidarité et exercice d'une pleine citoyenneté ;
- la promotion d'une approche domiciliaire dans la conception et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie
- la reconnaissance du rôle irremplaçable des professionnels auprès des personnes.

En l'absence d'une grande loi « Grand âge », la création de la branche « Autonomie » s'accompagne de réformes structurelles importantes dans le champ des politiques de l'Autonomie, telles la reconfiguration du secteur de l'aide et du soin à domicile avec la création des Services autonomie à domicile, la réforme du financement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, la création par l'Etat de Centres de ressources territoriaux ou l'annonce de la création à terme d'un Service public de l'autonomie.

Parallèlement à la création de la 5ème branche, la signature de la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales le 17 décembre 2020, puis de sa feuille de route stratégique et opérationnelle le 18 mai 2022 ont confirmé les évolutions qui se dessinaient dans les politiques de l'Autonomie. La convention a notamment marqué l'engagement du Département à garantir l'accès aux droits et sa simplification, à garantir une haute qualité de service, à garantir la participation effective des personnes en situation de handicap et à faire de la MDPH un maillon fort de territoires 100 % inclusifs.

Quelques exemples de ce qui se fait déjà sur le département

Le développement d'une politique de prévention coordonnée avec les caisses de retraite dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie : depuis 2020, une nouvelle

impulsion a été donnée à la Conférence conduisant notamment au développement d'actions collectives de prévention et à la promotion du recours aux aides techniques.

La simplification des démarches avec notamment le développement de l'attribution des droits sans limitation de durée pour les personnes handicapées, le lancement du téléservice pour les demandes Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou du portail Autonomie 66 permettant le suivi de la mise en œuvre des plans d'aide : Allocation personnes âgées (APA) ou Prestation de compensation handicap (PCH).

Un plan d'accompagnement à l'investissement 2019 – 2023 à hauteur de 15 millions € pour moderniser les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap.

Une politique de sensibilisation du grand public et des publics jeunes au handicap, impliquant les associations représentatives des personnes handicapées avec les **Vendredis du Handicap**.

Les orientations stratégiques du nouveau schéma unique

MIEUX ACCUEILLIR ET INFORMER LES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Vers la création d'Espaces Autonomie au sein des Maisons sociales de proximité

Le Département dispose aujourd'hui d'un réseau d'accueil structuré sur ses quatre territoires d'intervention sociale. Il dispose également de deux Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sur deux des quatre territoires d'intervention sociale (Perpignan – Vallée du Tech). Ce maillage territorial est complété par les communes et pour quelques-unes d'entre elles par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les Maisons France Service.

Les CLIC offrent tout particulièrement aux publics âgés et leurs aidants, un accueil, une information et une orientation « expertes » ainsi que des actions de prévention, de sensibilisation et des accompagnements collectifs et individuels.

Dans un objectif de généralisation d'une offre de type CLIC sur l'ensemble du territoire départemental et de convergence de l'offre d'accueil et d'accompagnement adressée aux personnes âgées et handicapées, le Département développera progressivement des Espaces Autonomie, têtes de réseaux locaux, sur ses quatre territoires d'intervention sociale pour :

- Rendre plus visible et améliorer le réseau d'accueil d'information et d'orientation en direction des personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs proches aidants ; à ce titre les Espaces Autonomie entretiendront un partenariat étroit avec la Maison départementale des personnes handicapées (notamment par le développement de permanences MDPH au sein des Espaces Autonomie, par le développement d'une culture commune et par l'organisation de l'accès des agents des Espaces Autonomie au Système d'Information de la MDPH) ;
- Améliorer l'accompagnement des publics âgés et handicapés et de leurs proches aidants ;
- Favoriser la mise en place et la coordination des réponses adaptées aux besoins du territoire en matière de prévention et de lutte contre l'isolement ;
- Mettre en œuvre la stratégie territoriale d'aide aux aidants avec les partenaires locaux ;
- Favoriser l'articulation avec les différents dispositifs d'appui et notamment le Dispositif d'appui à la coordination et les Communautés 360.

Par ailleurs, la MDPH poursuivra la démarche d'amélioration continue de son accueil et développera notamment un accueil de second niveau (assistants de service social), favorisant l'expression des besoins des personnes.

Améliorer l'information des publics âgés et handicapés et de leurs aidants

Dans le cadre des groupes de travail préparatoires à l'élaboration du schéma, tant les personnes âgées et handicapées ou leurs représentants que les professionnels qui les accompagnent, ont souligné la nécessité de disposer d'un socle commun d'information exhaustive, claire et régulièrement

actualisée, relative aux prestations, aux actions de prévention, aux dispositifs de répit et à l'offre d'accompagnement. Outre la communication traditionnelle sous forme de flyers, le Département renovera sa communication internet dans le champ de l'autonomie.

Simplifier les démarches pour favoriser l'accès aux droits

Avec la mise en œuvre des droits sans limitation de durée, des prorogations de droit ou la mise en place du téléservice, la MDPH s'est engagée dans un chantier important de simplification des démarches et de développement de nouveaux services numériques. Une démarche équivalente est engagée auprès des personnes âgées, dans l'objectif de déploiement :

- De la demande unique d'aide à l'autonomie permettant aux personnes de formuler une seule et même demande auprès du Département et des Caisses de retraite, puis de reconnaissance mutuelle des évaluations ;
- Du téléservice permettant le dépôt de la demande unique d'aide à l'autonomie par voie numérique.

Comme pour les personnes handicapées, il s'agira d'une offre supplémentaire complémentaire aux possibilités de dépôt en accueil physique ou par courrier, et si besoin accompagnée par des conseillers numériques. Par ailleurs, la MDPH poursuivra le déploiement de son téléservice ainsi que l'accompagnement à son utilisation via des conseillers numériques.

Favoriser la participation et prendre en compte l'expression des personnes

La MDPH est depuis de nombreuses années engagée dans une démarche participative : ainsi la MDPH a mis en place un comité des usagers dès 2010, comité qui a activement accompagné la démarche qualité engagée par la MDPH. Par ailleurs, la MDPH a investi sur le déploiement de l'enquête de la mesure de la satisfaction, ce qui s'est traduit par une augmentation considérable du nombre de répondants en 2022 et 2023. Ces démarches seront poursuivies et amplifiées et l'avis des personnes concernées pris en compte dans les évolutions.

Par ailleurs le Département souhaite poursuivre le travail engagé auprès du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) pour garantir son rôle et le faire vivre en tant qu'instance de démocratie participative représentative des personnes : un travail en commission sur les grands sujets de citoyenneté sera conduit ainsi qu'une réflexion sur l'animation de l'instance et sur la communication pour mieux la faire connaître.

RENFORCER LA POLITIQUE DE PRÉVENTION, FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET AGIR SUR LES REPRÉSENTATIONS

Politique de prévention

Face à l'allongement de la durée de vie et au vieillissement de la population, le Département et ses partenaires, sont confrontés à la nécessité de prendre en compte les effets de ce défi démographique et épidémiologique. L'enjeu est à la fois de concevoir, préparer et organiser des réponses spécifiques face aux besoins liés à l'âge, mais aussi

d'intégrer, dans les politiques publiques de droit commun et dans l'offre de biens et de services, la réalité du vieillissement de la population, dans l'idée d'une approche globale de prévention.

- Poursuivre le pilotage partenarial de la politique de prévention dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Depuis son installation, la CFPPA a permis de déployer un grand nombre d'actions de prévention sur des thèmes et dans des domaines variés *via* des formats innovants pour améliorer les déterminants de santé des seniors. Ces deux dernières années ont permis d'élargir les actions aux domaines du lien social, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux aides techniques, de la mobilité des seniors.

Dans le cadre de l'animation de la CFPPA, le Département poursuivra le travail engagé, particulièrement sur ces thèmes, pour développer une prévention globale intégrée dans l'ensemble des politiques impactant la vie des personnes âgées de 60 ans et plus par une réflexion transversale et partenariale pour :

- Promouvoir et communiquer sur les actions de prévention,
- Amplifier la coordination et l'animation des acteurs du bien vieillir,
- Faire converger les objectifs stratégiques de chaque financeur et construire des politiques spécifiques à l'échelle départementale notamment la structuration d'un écosystème autour des aides techniques à l'aide d'un diagnostic partagé sur quatre thèmes : la coordination du parcours, l'innovation, l'économie circulaire, et la formation.

Ces axes seront également déployés dans le cadre du nouveau programme d'actions coordonné 2023 - 2028.

- Développer le repérage de la fragilité :

Le Département, aux côtés de l'Agence régionale de santé (ARS) et des professionnels de santé, souhaite participer activement au déploiement du programme Integrated Care for Older People (ICOPE). L'objectif de ce programme est de favoriser le vieillissement « en bonne santé » en optimisant la capacité intrinsèque du sujet âgé, grâce à un suivi régulier de 6 fonctions essentielles au maintien de l'indépendance : la mobilité, la nutrition, la vision, l'audition, l'humeur et la cognition. La cible de cette action de prévention est la population des sujets de 60 ans et plus, autonomes et vivant à domicile. L'enjeu du repérage des fragilités est donc essentiel pour conduire la politique de prévention de la perte

d'autonomie, pour cibler les besoins en matière de prévention et pour permettre aux personnes d'être actrice de leur parcours de santé.

Les aidants dont 33 % sont retraités pourraient être un public prioritaire pour le Département dans le cadre de l'évaluation des besoins des personnes âgées et en situation de handicap. De même, que les acteurs de prévention, en particulier ceux financés dans le cadre de la CFPPA, constituent des acteurs incontournables qu'il convient d'accompagner pour promouvoir l'auto-repérage *via* les outils numériques du programme.

- Structurer une politique de soutien aux aidants ;

Si l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que les actions en faveur des aidants se sont multipliées ces dernières années, le repérage des aidants,

les articulations entre les dispositifs, la lisibilité territoriale restent encore insuffisants.

En sa qualité de chef de file de l'organisation territoriale de l'aide aux aidants, le Département souhaite impulser une stratégie d'intervention globale dédiée aux aidants, quels que soient le handicap ou la perte d'autonomie liée à l'âge, en lien avec les partenaires. Le Département souhaite accentuer son action par :

- Le développement d'un service digital qui permettrait de centraliser l'accès aux informations et aux aides disponibles en proximité pour les aidants et leurs proches afin d'apporter des réponses claires, fiables et personnalisées. Cet outil s'adresserait également aux professionnels, comme levier d'animation de l'écosystème de l'aide aux aidants sur le territoire départemental ;
- Une meilleure prise en compte des besoins des aidants par l'accès à l'information et aux droits en proximité et dans le cadre des évaluations et de l'élaboration des plans d'aide au domicile ;
- Une optimisation des solutions de répit existantes notamment les accueils de jours, les places d'hébergement temporaire et une meilleure articulation avec les plateformes de répit ou le dispositif « temps libéré ». L'expérimentation relative au baluchonnage sera par ailleurs poursuivie et évaluée.

Favoriser l'inclusion sociale des personnes âgées et en situation de handicap

Développer une politique départementale de lutte contre l'isolement

Une approche territorialisée, de proximité, est indispensable pour mieux lutter contre l'isolement, au plus près des besoins des personnes vulnérables. À ce titre, le Département doit jouer un rôle central dans le pilotage de la politique de lutte contre l'isolement aux côtés des élus locaux pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, professionnels de santé, acteurs associatifs.

En particulier, pour répondre aux enjeux de détection des situations de personnes âgées isolées et rendre l'offre de lien social lisible et accessible, le Département souhaite étudier la mise en place d'une plateforme numérique, complétée d'un accompagnement humain, pour mettre en lien les acteurs et faciliter l'accès des seniors et de leurs aidants aux services du territoire.

L'objectif à poursuivre est celui de favoriser une connaissance mutuelle entre les acteurs locaux

œuvrant dans la lutte contre l'isolement et les acteurs de prévention afin de développer une culture commune. Il s'agit également de construire des solutions locales pour répondre au défi de l'isolement, en s'inspirant d'actions qui ont fait leurs preuves comme les équipes citoyennes MONALISA, les solutions d'entraide solidaires et de voisinage et en faisant remonter du terrain les spécificités des populations âgées, leurs besoins et les freins rencontrés par les acteurs.

Favoriser la mobilité

La mobilité, quel que soit l'âge, est un facteur clef pour une vie active et autonome. Elle est particulièrement essentielle aux seniors et aux personnes en situation de handicap notamment pour exercer leur citoyenneté et participer à la vie sociale. Pour les seniors, en particulier, ils se déplacent moins souvent, moins loin et utilisent beaucoup la voiture jusqu'à 75 ans. Toutefois on peut observer une évolution progressive vers des restrictions de mobilité qui peuvent entraîner isolement, perte d'autonomie, renoncement aux soins.

Plusieurs facteurs individuels et sociaux peuvent expliquer ces restrictions : l'abandon progressif de la conduite avec l'avancée en âge, l'accessibilité des transports en commun ou l'inadéquation des réseaux...

Le maintien d'une mobilité adaptée repose sur trois objectifs :

- Favoriser le maintien de la conduite dans des conditions de sécurité satisfaisante ;
- Proposer des alternatives à la mobilité lorsque la conduite n'est pas ou plus possible ;
- Sécuriser et rendre plus aisés les déplacements par l'aménagement de l'environnement et des transports en communs.

Plusieurs réponses ont déjà été mises en oeuvre sur le territoire et seront renforcées pour favoriser la mobilité, notamment le transport à la demande, la politique volontariste du Département en matière de véloroutes ou le développement d'actions

collectives de prévention routière en direction des seniors. En lien avec la Région, une communication spécifique sera déployée pour mieux faire connaître le transport à la demande (TAD).

Mobiliser le sport et la culture comme leviers d'inclusion sociale

A l'instar de l'opération « Tous au Spectacle », ayant permis en sortie de confinement l'organisation de spectacles ou activités culturelles dans les

établissements sociaux et médico-sociaux, le Département mobilisera, autant que possible, le sport et la culture comme leviers d'inclusion sociale.

Sensibiliser pour lutter contre les stéréotypes

Le Département conduit par ailleurs un travail important de sensibilisation pour changer le regard du grand public sur le handicap. Les Vendredis du Handicap, initiative démarrée en 2018, proposent des actions événementielles impliquant les personnes en situation de handicap ou des acteurs impliqués et visant à renforcer la pleine citoyenneté des personnes handicapées. Face aux stéréotypes,

qui touchent également les personnes âgées ainsi que les acteurs les accompagnant dans leurs parcours, il est proposé d'élargir ces actions événementielles pour lutter contre l'âgisme. Par ailleurs, le Département développera tout particulièrement son action de sensibilisation auprès des jeunes publics et développera des actions intergénérationnelles.

DÉVELOPPER LA POLITIQUE DOMICILIAIRE POUR PERMETTRE A CHACUN DE VIVRE CHEZ SOI LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Développer les offres intermédiaires entre le domicile « historique » des personnes et les établissements d'hébergement.

Aujourd'hui, les personnes âgées ou en situation de handicap aspirent à vivre le plus longtemps possible en autonomie. Aussi le Département des Pyrénées-Orientales souhaite développer une offre intermédiaire :

- Pour les personnes qui ne souhaitent plus vivre dans leur domicile « historique » et rechercheraient un autre « chez soi » plus sécurisé ;
- Pour les personnes qui ne souhaitent plus vivre en établissement médico-social classique et souhaitent évoluer vers une forme d'habitat plus inclusive.

Cette diversification de l'offre se traduira par :

• le développement de l'offre d'habitat inclusif pour les personnes âgées ou handicapées : l'habitat inclusif, c'est-à-dire accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, a pour objet de permettre de « vivre chez soi sans être seul » dans des logements ordinaires aménagés à cette fin, regroupés en unités de petite taille, sécurisés en services et ouvert sur l'extérieur. Ce développement de l'offre interviendra

par la promotion de cette nouvelle forme d'habitat et par la création de 150 places bénéficiaires de l'Aide à la vie partagée (AVP) sur la période du schéma, prestation destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité) ;

• Le développement de l'offre de résidences autonomie : véritables structures intermédiaires entre le domicile et l'établissement médicalisé lorsque le logement traditionnel constitue un risque, ou qu'il n'est plus le souhait de la personne, elles proposent à des retraités autonomes, souhaitant disposer de leur propre domicile, des logements fonctionnels et adaptés. Elles développent en leur sein des actions de prévention de la perte d'autonomie et dispensent des prestations qui peuvent être mutualisées et externalisées, tout en constituant un lieu de vie collectif et sécurisant, permettant de maintenir le lien social et la préservation de l'autonomie. Le département des Pyrénées-Orientales dispose aujourd'hui de 7 résidences autonomies (357 logements), ce qui le

situe en deçà de la moyenne nationale². Afin de renforcer cette offre, le Département s'engage à créer 200 places supplémentaires de résidences autonomie sur la période du schéma ;

• La consolidation de l'offre de familles d'accueil : L'accompagnement en famille d'accueil est une offre alternative pour les personnes souhaitant bénéficier d'un accompagnement sécurisé dans un cadre familial. Aujourd'hui sur le territoire des Pyrénées-Orientales, 57 accueillants familiaux sont autorisés à accueillir des personnes âgées et handicapées. Toutefois, le nombre d'accueillants familiaux a diminué de 27 depuis 2018, compte tenu, principalement, de départs à la retraite et 70 % des accueillants ont actuellement entre 50 et 70 ans.

Dans ce contexte, le Département des Pyrénées-Orientales souhaite :

– Lancer une campagne d'information sur le métier d'accueillant familial de sorte à favoriser de nouveaux agréments ;
– Renforcer la formation continue des accueillants familiaux ;

– Favoriser les partenariats avec les établissements de santé ou médico-sociaux ;
– Développer l'offre d'accompagnement de jour ou séquentiel.

Consolider l'offre d'aide à domicile et préparer la mise en place des Services autonomie à domicile

Le Département veillera, sur la durée du Schéma, en matière d'aide à domicile, à porter des actions visant à offrir à ses habitants un accès équitable sur le territoire en termes d'offre, de tarif et de qualité. En effet, aujourd'hui 69 Services d'aide et d'accompagnement à domicile sont porteurs d'une autorisation délivrée par le Département, dont 28 sont habilités à intervenir auprès des bénéficiaires de l'aide sociale afin de limiter leur reste à charge. Toutefois, le diagnostic territorial de l'aide à domicile mené en 2021 a fait le constat de structures majoritairement de petite taille, inégalement réparties sur le territoire et respectant, de manière très variable, les attendus fixés par le cahier des charges national de l'aide à domicile. Il a également fait le constat d'un nombre suffisant d'acteurs pour répondre aux besoins actuels, et futurs, des personnes âgées et handicapées à domicile.

Cette situation, couplée à la mise en œuvre, à compter du 1er juillet 2024, des Services autonomie à domicile (qui remplaceront les Services d'aide et

d'accompagnement à domicile (SAAD), les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), va nécessairement apporter une diversification des prestations offertes et une meilleure coordination des acteurs.

Dès lors, il ne sera pas nécessaire, sur la durée du présent Schéma, et sauf exception, d'autoriser de nouveaux services, ni de déroger aux procédures d'appel à projet.

Par ailleurs, et compte tenu de la diminution continue du nombre de bénéficiaires de l'aide ménagère financée par l'aide sociale, il ne sera pas non plus nécessaire de procéder à de nouvelles habilitations de services à l'aide sociale. Cette situation couplée au projet de création des Services autonomie à domicile, conduisent le Département à inscrire dans ce schéma la possibilité de revoir ses procédures de régulation de l'offre de SAAD, et notamment en réinterrogeant les conditions d'habilitation à l'aide sociale des services.

² / 220 logements en résidence autonomie sont accessibles à moins de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans dans le département des Pyrénées-Orientales contre 750 en moyenne sur le territoire national.

Dès lors, le Schéma se concentrera sur les actions à déployer pour consolider l'existant afin de :

- Favoriser l'accès à la prestation en meilleure équité en termes de tarif et de reste à charge, afin qu'aucun bénéficiaire ne renonce à l'accompagnement pour des raisons économiques ;
- Permettre aux structures de disposer des compétences nécessaires pour répondre aux besoins des bénéficiaires et assurer l'entièreté des plans d'aide ;
- Favoriser l'accès à une prestation de qualité afin de répondre à la fragilité de plus en plus grande des personnes accompagnées, liée au virage domiciliaire et à la volonté de chacun de "vieillir chez soi".

Le développement de la coopération entre les acteurs sera favorisé pour permettre, d'une part, de fluidifier et améliorer les parcours des bénéficiaires et, d'autre part, favoriser le rapprochement entre les services. Il sera ainsi recherché l'atteinte de seuils permettant d'assurer la pérennité des Services tout en dynamisant leur démarche Qualité pour améliorer leur respect du cahier des charges.

Le Département poursuivra également ses démarches de soutien aux SAAD entamées en 2013 et renforcera notamment la contractualisation entreprise en 2018. Il lancera des appels à candidatures chaque année en vue de la signature de nouveaux CPOM pour apporter des financements complémentaires au secteur, en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), de façon à mieux équilibrer les tarifs et les restes à charge.

Ce soutien au financement visera également la réalisation d'objectifs en lien avec la territorialité, l'amplitude horaire des interventions ou les spécificités des publics accompagnés.

Le Département s'attachera également à financer des actions destinées à améliorer les conditions de travail des intervenants à domicile et à renforcer leur qualité de vie au travail. Deux objectifs seront ainsi poursuivis :

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'aide et du soin ;
- Améliorer la professionnalisation des acteurs et lutter contre la sinistralité afin de stabiliser les ressources, diminuer l'absentéisme et ainsi permettre aux structures de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et d'assurer l'entièreté des plans d'aide.

Enfin, et de manière à répondre à l'accroissement de la fragilité des personnes accompagnées, le Département s'attachera à renforcer les contrôles des Services pour s'assurer du respect du cahier des charges et lancera un plan de contrôle sur la durée du Schéma.

Renforcer l'offre de services pour les personnes vivant à domicile

Pour permettre à chacun de vivre à domicile, d'autres services et solutions sont également mobilisables : le Département souhaite ainsi enrichir le panier de services offerts aux personnes âgées et handicapées en favorisant l'émergence de plateformes de services territorialisées.

Pour les personnes handicapées vivant à domicile, le Département souhaite développer son offre :

- Par la création de places de Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour les personnes souhaitant vivre à domicile et relativement autonomes. Ces places seront notamment créées par transformation de places de foyer d'hébergement, principalement destinées aux travailleurs d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui aspirent aujourd'hui de plus en plus à vivre en milieu ordinaire mais nécessitent néanmoins un accompagnement étayé par un SAVS ou un SAMSAH ;
- Par la création de places d'accueil de jour pour des personnes avec orientation Foyer de vie mais préférant une modalité d'accueil en journée ;
- Par renforcement de l'offre d'hébergement temporaire permettant des prises en charges séquentielles ou des temps de répit pour les aidants.

S'agissant des personnes âgées, le Département dispose d'une offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire non complètement mobilisée. Aussi, le Département travaillera en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les établissements médico-sociaux pour lever les freins et optimiser cette offre d'une part puis la développer si besoin en couvrant les zones blanches par ailleurs.

Un accueil de jour itinérant en Haut-Vallespir sera également expérimenté.

Pour l'ensemble de ces offres, un développement en plateforme de services territorialisés en lien avec des établissements d'hébergement sera encouragé de sorte à adapter la prise en charge à l'évolution des projets de vie des personnes.

Favoriser la coordination des acteurs sanitaires et médico-sociaux pour mieux accompagner les personnes et simplifier leurs parcours

Depuis plusieurs années, la nécessité d'une plus grande articulation entre les acteurs sanitaires et médico-sociaux est soulignée. Le développement d'une politique domiciliaire, entraînant le maintien à domicile de personnes nécessitant des prises en

charge multiples, et souvent complexes, renforce cette nécessité. Pour favoriser la coordination des acteurs et simplifier le parcours des personnes, le Département poursuivra les actions suivantes :

- Le déploiement des Services autonomie à domicile qui offriront une offre intégrée d'aide et de soins au domicile des personnes âgées et handicapées ;
- L'articulation avec le secteur sanitaire et notamment les établissements de soin pour prévenir les hospitalisations d'une part et accompagner les sorties d'hospitalisation d'autre part. Le dispositif d'Allocation personnes âgées (APA) en retour d'hospitalisation sera évalué pour que des axes d'amélioration puissent être dégagés. Le Département poursuivra, par ailleurs, sa participation à la cellule d'appui ville / hôpital pour les situations complexes ;
- L'accompagnement des parcours complexes par le renforcement de la Réponse Accompagnée pour Tous, pour les personnes handicapées, et la mobilisation des dispositifs de coordination des parcours de santé complexes DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) notamment ;
- Le développement, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), des actions de formation et des dispositifs de soutien aux équipes de professionnels (dispositif IDE de nuit, articulations avec le secteur sanitaire notamment *via* des équipes mobiles) ;
- L'accompagnement à la création par l'Etat dans le département d'un Centre de ressources territorial et d'une plus grande articulation entre l'aide à domicile et les établissements.

Les Centres de Ressources Territoriaux visent à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant. Il s'agit, notamment, de développer une alternative à l'entrée en établissement. Les CRT comportent une mission d'appui aux professionnels pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile, plus intensif, en alternative à l'EHPAD

ADAPTER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT A L'ÉVOLUTION DES PUBLICS ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE

Adapter l'offre à l'évolution des publics

Depuis plusieurs années, une forte évolution des publics accueillis en établissements est observée. Le vieillissement des publics handicapés, la plus forte prévalence des troubles psychiques, des troubles du comportement et des maladies neuro-évolutives, comme l'entrée de plus en plus tardive

en EHPAD de publics très dépendants, nécessitent des adaptations des modes de prise en charge. Par ailleurs, des besoins d'accompagnement restent aujourd'hui non satisfaits dans le secteur des personnes handicapées.

Dans un objectif d'accompagnement de ces évolutions, le Département poursuivra les actions suivantes :

- La création de 60 places médicalisées pour personnes handicapées vieillissantes (de type structures Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) ou foyer d'accueil médicalisé / sous réserve de la programmation ARS en la matière) et de 50 places de foyer de vie ; dans ce cadre les projets de transformation de places seront également étudiés pour mieux adapter l'offre à l'évolution des publics.
- Le développement des actions de formation des personnels des établissements notamment dans la prise en charge des troubles psychiques et des maladies neuro-évolutives ;
- Le développement des actions de prévention et d'inclusion sociale dans les habitats intermédiaires et notamment, s'agissant des personnes âgées, dans les résidences autonomie ;
- Le développement, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), dans les EHPAD, des Unités d'hébergement renforcées (UHR) et des Pôles d'activité et de soins adaptés, et l'accompagnement des évolutions architecturales nécessaires ;
- L'accompagnement des EHPAD dans la prise en charge de publics plus dépendants et dans la construction de projets d'établissements favorisant l'accueil de publics souffrant de maladies neuro-évolutives, ou de publics en fin de vie.

Consolider le fonctionnement des établissements dans un objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge

Malgré les efforts de la collectivité pour accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux, la situation des établissements, et notamment des EHPAD, reste difficile. La crise sanitaire, le contexte inflationniste, l'augmentation de la dépendance des publics sont autant de facteurs qui fragilisent la situation économique des EHPAD.

Aussi, s'agissant des EHPAD, le Département orientera prioritairement ses moyens financiers pour améliorer leur situation et viser une amélioration de la qualité de la prise en charge et des conditions de travail des salariés. Dans cet objectif, le Département :

- Maintiendra son effort très important pour soutenir les projets d'investissement visant à rénover, réhabiliter ou reconstruire des établissements. La suppression des chambres doubles encore existantes (265 sur le territoire départemental), la mise aux normes des salles de bains, une organisation spatiale visant à renforcer l'approche domiciliaire pour que les personnes se sentent « chez elles », le renforcement du confort d'usage des espaces de vie, une organisation spatiale visant à améliorer les conditions de travail des agents, la recherche des économies d'énergie constitueront des objectifs prioritaires d'un nouveau Plan d'Accompagnement à l'Investissement ;
- Priorisera la consolidation des moyens financiers des EHPAD existants plutôt que la création de nouvelles places. Les projets d'extension ou de transformation de places visant à améliorer la situation financière des établissements seront toutefois étudiés.
- Développera le contrôle de la qualité de prise en charge en établissements.

Récapitulatif de la programmation de places d'accompagnement social ou médico-social à l'attention des publics âgés et handicapés

Habitat / Hébergement	
Habitat inclusif	150 places
Résidences autonomie	200 places
EHPAD	40 places**
Hébergement pour Personnes Handicapées Vieillissantes	60 places**
Foyer de vie	50 places
Total Habitat / Hébergement	500 places
Accompagnement	
Accueil de jour pour Personnes Handicapées	25 places
Accueil de jour pour Personnes Âgées	Optimisation de l'offre existante et étude sur le développement de l'offre + expérimentation d'un accueil de jour itinérant en Haut-Vallespir.
Services	
SAVS / SAMSAH	50 places**

* Cette programmation pourra faire l'objet d'une révision en cours de période du schéma.

** Sous réserve de la programmation de l'ARS.

CONSTRUIRE LE SERVICE PUBLIC DE L'AUTONOMIE DE DEMAIN

Agir face à la faible attractivité des métiers

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont confrontés à des difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels particulièrement aiguës, malgré les récentes mesures de revalorisation des personnels conduites dans le cadre du Ségur de la Santé. Dans ce contexte, le Département agira en mobilisant différents leviers pour améliorer les conditions de travail des personnels (par exemple via les CPOM qualité pour les SAAD dans le cadre desquels l'objectif d'amélioration de la qualité de vie au travail sera priorisé, via la réhabilitation et le soutien en fonctionnement des établissements), pour renforcer

les actions de formation des personnels, pour favoriser le recrutement de nouveaux personnels, pour redonner du sens aux métiers et pour revaloriser l'image du secteur (développement d'une communication positive).

Le Département soutiendra, dans ce cadre, le déploiement d'une plateforme d'attractivité des métiers ayant vocation à fédérer les acteurs et à engager un plan d'actions pour favoriser l'attractivité des métiers et le maintien dans l'emploi des salariés.

Améliorer le pilotage des politiques publiques de l'autonomie

Le Département est engagé dans des chantiers importants de modernisation visant à rendre plus efficace la gestion des dispositifs qui lui sont confiés et à renforcer le pilotage des politiques publiques. Ainsi, le Département est pleinement engagé dans le chantier d'évolution du Système d'information Harmonisé MDPH (intégrant l'utilisant de l'outil de soutien à l'évaluation permettant de mieux caractériser et connaître le public) et dans le déploiement de Via Trajectoire PH et PA visant à assurer le suivi des orientations en établissements et services pour personnes handicapées d'une part et des entrées en établissement d'hébergement

pour personnes âgées d'autre part. Ces travaux seront poursuivis par le déploiement du Système d'information Unique de traitement de l'APA et par le déploiement d'un nouvel outil de gestion de la prestation de compensation, permettant un suivi plus fin des prestations.

Par ailleurs, le Département s'engage à conduire sur la période du schéma des travaux de mise en place de Gestion électronique des Documents et de numérisation des dossiers papier (notamment MDPH) de sorte à sécuriser, simplifier et accélérer le traitement des demandes.

Consolider la gouvernance du secteur

Le secteur de l'autonomie est un secteur en grande évolution. Si la loi Grand Âge très attendue n'a pas été concrétisée, de nouvelles évolutions en matière de gouvernance se dessinent. Ainsi Dominique Libault dans son rapport « Vers un Service public territorial de l'autonomie » préconise un rapprochement territorialisé des différents acteurs de l'autonomie (secteur sanitaire, secteur

social, collectivités territoriales, État, ARS, Sécurité Sociale) pour simplifier et renforcer la continuité des parcours des personnes âgées et handicapées. Le Département en sa qualité de chef de file de la politique de l'Autonomie dans le Département préparera et accompagnera, sur la période du schéma, ces prochaines évolutions.



Conclusion :

Un schéma des solidarités qui soit s'appuyer sur une mise en œuvre dynamique

Le présent schéma fixe des objectifs ambitieux, à la hauteur des besoins repérés sur le territoire. Ce n'est qu'en s'entourant de ses partenaires et en articulation avec les autres directions départementales investies aux côtés des directions des Solidarités que le Département pourra conduire un tel projet et le déployer pour les cinq prochaines années.

Des défis majeurs vont devoir être relevés par la collectivité qui entend bien se montrer à la hauteur des enjeux avec des orientations stratégiques ambitieuses qui comptent à la fois des actions opérationnelles et factuelles à déployer sur le territoire, et des changements de paradigme à impulser et soutenir.

L'évolution profonde du travail social à accompagner en est une bonne illustration : il s'agira pendant, les cinq années à venir, de soutenir la transformation des métiers du champ social au sens large, en interne comme auprès des partenaires et opérateurs, pour incarner davantage l'approche globale de la personne, le décroisement des pratiques qui doit se traduire concrètement et intégrer de manière structurelle les logiques préventives.

Pour ce faire, le Département s'engage à animer la mise en œuvre du schéma et à en assurer un suivi précis, à communiquer sur l'avancement des différents chantiers, tant auprès des professionnels, des partenaires, qu'auprès des personnes concernées.

Plusieurs niveaux de gouvernance du nouveau schéma sont en cours d'installation :

- Un pilotage stratégique mobilisant annuellement les partenaires institutionnels et des représentants du secteur pour faire le suivi et le bilan des réalisations. L'instance de pilotage pourrait également permettre de réorienter si besoin les priorités, notamment dans un cadre réglementaire mouvant qui pourra nécessiter des ajustements au cours des prochaines années et l'intégration de nouveaux projets ;

- Un suivi technique assuré par un collectif de cadres pilotes des différents grands chantiers et coordonnés par les directeurs.trices des solidarités. Il s'agirait d'assurer deux fois par an une revue des réalisations et de consolider au fil de l'eau les indicateurs de suivi et les éléments de bilan. Ce comité de suivi technique pourrait formuler les propositions de révision des priorités et d'ajustement des projets à soumettre à la validation du comité de pilotage ;

- Un comité des parties-prenantes, groupe témoin proche du terrain composé de six agents des

Solidarités au plus près des situations individuelles et de six représentants des personnes concernées volontaires, que le Département souhaiterait associer une fois par an pour pouvoir discuter des projets en cours, obtenir leur regard sur la réponse aux besoins et identifier les problématiques émergentes.

Parallèlement, et au-delà des événements thématiques qui pourraient être organisés dans le cadre du schéma, une rencontre annuelle dédiée au schéma et au partage d'informations à l'attention de tous les professionnels du secteur pourra être organisée, sous forme par exemple de journée des rencontres.

Le Département souhaite, en effet, s'engager sur un partage en toute transparence des projets conduits en faveur des solidarités à ses partenaires dans un souci permanent de bonne articulation et de complémentarité.

Remerciements - Glossaire des sigles

LISTE REMERCIEMENTS

SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2023-2027

- L'ensemble des agents du Département
- ADMR
- ADOMA CDC Habitat
- A Domicile Agly
- ADRH Prestations
- AEPI
- Agence départementale pour l'information sur le logement (A.D.I.L 66)
- Agence régionale de santé des Pyrénées-Orientales
- Agir ABCD
- AGIRC ARCCO
- APAPH Les Sources de Thuès
- APEX (Association pour l'enseignement, l'éducation, les études et l'Expérimentation)
- ARTS 66
- Association ADO66
- Association catalane d'actions et de liaisons (A.C.A.L)
- Association départementale des pupilles de l'Enseignement public (A.D.P.E.P 66)
- Association Germe
- Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA)
- Association des paralysés de France
- Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales
- Association Joseph SAUVY
- AT66
- ATD Quart-Monde
- Banque Alimentaire
- Baluchonnage
- Boutique solidarité
- Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales
- Caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales
- CARSAT Languedoc-Roussillon
- Centre Hospitalier Léon-Jean GREGORY de Thuir
- Centre Hospitalier Perpignan
- Centre Hospitalier de Prades
- Chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Orientales
- Chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales
- Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- CIDFF
- Cohérence Réseau
- Croix Rouge Française
- Culture du cœur
- Délégation APF France handicap Pyrénées-Orientales
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Pyrénées-Orientales
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- Disposition d'appui à la coordination (DAC)
- DomusVi Aide et Soins à Domicile
- Drecceres qualité
- EDF-Suez
- El Mener
- EMGHE
- Enfance Catalane

- Entr'aides Roussillon
- Équilibre 66
- Être Alénia
- FEHAP Occitanie
- Fil à métisser
- France Service
- GEIQ BTP 66
- Génération Part'âge
- GRETA
- Instant socio
- INSTEP
- Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence (IDEA)
- La Ligue de l'enseignement
- La Maison Bleue
- La Rouatière
- Le Collège des personnes concernées par la précarité
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales de l'Ordre des Médecins
- Le Pôle Ressource Hand'Avant66
- Les Communautés de Communes des Pyrénées-Orientales
- Les EHPAD et Résidences des Pyrénées-Orientales
- Les Enfants de Lude
- Les Francas
- Les Jeunes de l'ODPE
- Mes mains libres (Gem ça et épicerie solidaire)
- Les Restos du Cœur des Pyrénées-Orientales
- Maison départementale des personnes handicapées des Pyrénées-Orientales (M.D.P.H)
- Maison France Service
- Médiathèque Départementale
- MECS Sant Jordi Apprentis d'Auteuil
- Mission locale jeune des Pyrénées-Orientales
- Mutualité sociale agricole Grand Sud
- Mutualité française Occitanie
- Office 66
- Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales
- Pôle Emploi des Pyrénées-Orientales
- Préfecture des Pyrénées-Orientales
- Présence Infirmière
- Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- Réseau Ado 66
- Résidences Les Camélias
- Roussillon Aménagement
- SARL AIDOMIS
- SAS Claricia et SARL Services à Domicile 5P
- Secours Catholique
- Secours Populaire/Fédération des Pyrénées-Orientales
- Solidarités Pyrénées
- S'unir pour mieux vous soutenir
- Tribunal judiciaire de Perpignan / Tribunal pour Enfants
- UFCV
- UNADEV
- Union départementale des associations familiales
- Union départementale des CCAS 66 et les CCAS des Pyrénées-Orientales
- UNAPEI 66
- UNIR66 CFE-CGC UD66

GLOSSAIRE DES SIGLES

- AAH** : Allocation aux adultes handicapés
- ADIL** : Agence départemental d'information sur le logement
- AEEH** : Aide à l'éducation des enfants handicapés
- AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- ALD** : Affection longue durée
- ANAP** : Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux
- ANSM** : Agence nationale de sécurité du médicament
- APA** : Allocation personnalisée à l'autonomie
- ARS** : Agence régionale de santé
- ASE** : Aide sociale à l'enfance
- ASIP Santé** : Agence des systèmes d'information partagés de santé
- ATIH** : Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
- CAF** : Caisse d'allocations familiales
- CCAS** : Centre communal d'action sociale
- CHRL** : Comité régional de l'hébergement et du logement
- CLAD** : Contrat local d'accès aux droits
- CNAMTS** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- CNAV** : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- CRIP** : Cellule de recueil des informations préoccupantes
- DDCS** : Direction départementale de la cohésion sociale
- DDCSPP** : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DRIHL** : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et le logement
- DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- ESAT** : Etablissement et service d'aide par le travail
- ESSMS** : Etablissement ou service social et médico-social
- FSL** : Fonds de solidarités logement
- HAS** : Haute autorité de santé
- IRTS** : Institut régional du travail social
- LFSS** : Loi de financement de la sécurité sociale
- MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- MNA** : Mineurs non accompagnés
- MSP** : Maison sociale de proximité
- ODPE** : Observatoire départemental de la protection de l'enfance
- OETH** : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- ONPE** : Observatoire national de la protection de l'enfance
- PAI** : Projet d'accueil individualisé
- PCH** : Prestation de compensation du handicap
- PDALHPD** : Programme départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- PDI** : Plan départemental d'insertion
- PTI** : Pacte territorial pour l'insertion
- PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse
- PMI** : Protection maternelle et infantile

PMND : Plan maladies neurodégénératives

RAPT : Réponse accompagnée pour tous

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement la vie sociale

SDAASP : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

SDSF : Schéma départemental des services aux familles

SMJPM : Service de mandataires judiciaires à la protection des majeurs

SNAPED : Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

SPIE : Service public de l'insertion et de l'emploi

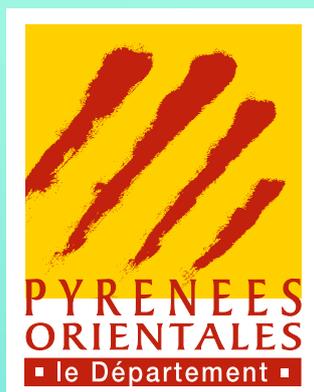
TND : Troubles du neuro-développement

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UDAF : Union départementale des associations familiales

UNAF : Union nationale des associations familiales





**Solidaire et engagé,
Le Département est là !**



leDépartement66.fr